

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 30 septembre 2021 à 17h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

**Étaient présents :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

**Secrétaire :** M. Christophe LIME

**Absents :** Mme Marie ETEVENARD

**Procurations de vote :** Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL

### 01 - Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 24 juin 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Christophe LIME secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### 02. Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale et modification des représentants dans diverses structures

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- installe Mme Karine DENIS-LAMIT en qualité de Conseillère Municipale,
- désigne Mme Karine DENIS-LAMIT :
  - o élue au sein de la Commission 1 « Finances, Ressources Humaines, Attractivité, Coopération »,
  - o représentante titulaire au sein de la Commission de contrôle financier - Relations avec les organismes liés à la Ville
- désigne Mme Claude VARET représentante titulaire au sein de la Commission de gestion du Marché des Beaux-Arts,
- désigne Mme Laurence MULOT représentante titulaire et Mme Christine WERTHE représentante suppléante au sein du Syndicat Mixte de Micropolis,
- désigne M. Yannick POUJET pour représenter la Ville au conseil d'administration de la SEM fusionnée, ainsi que dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et autorise M. Yannick POUJET à accepter toutes les fonctions, ainsi que les mandats spéciaux, qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou le/la Président(e) du conseil d'administration de LOGE.GBM,
- désigne M. Gilles SPICHER pour représenter la Ville à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### 03. Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### 04. Adhésion à l'association Opendata France et désignation d'un représentant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville à l'association OpenData France moyennant une cotisation annuelle de 300 €,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Anthony POULIN, 5<sup>ème</sup> adjoint, en tant que représentant de la Ville dans cette association.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **05. Dispositif de prise en charge des frais exposés par les élus de la Ville dans le cadre du mandat local - Modalités de remboursement par la commune des frais de garde et d'assistance**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités de remboursement des frais de garde et d'assistance à la charge des élus participant aux réunions visées dans le rapport ;
- valide le formulaire de remboursement proposé.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **06. Décision Modificative n° 2 - 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 15

Conseillers intéressés : 0

#### **07. Fiscalité - Exonération de taxe foncière en faveur des constructions nouvelles de logements**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'application à partir de 2022, d'une exonération de 2 ans de taxe foncière sur le bâti en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, égale à 40 % des bases imposables en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés à l'aide de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code ;
- un maintien de l'exonération totale pour une durée de 2 ans en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation financés à l'aide de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **08. Fiscalité - Dégrevement de taxe foncière 2021 en faveur des discothèques**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'octroi d'un dégrèvement de taxe foncière sur le bâti 2021 pour les locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale des loyers au titre de 2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **09. Schéma Directeur des écoles - Programme de travaux et plan de financement - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le plan de financement présentés,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **10. Eco-quartier des Vaïtes - Evolutions du projet suite aux avis et recommandations du GEEC et de la Conférence Citoyenne**

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil Municipal :

- prend acte des propositions énoncées dans le rapport qui devront être arrêtées dans le cadre des études à venir,
- donne mandat à l'élue en charge de l'urbanisme pour lancer les études nécessaires permettant de dessiner le projet modifié en intégrant les propositions énoncées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 40 Contre : 0

Abstentions : 15

Conseillers intéressés : 0

### **11. Eco-quartier des Vaïtes - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 1er juin 2021 - Bilan financier au 31 décembre 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal approuve le CRAC et son bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 présentant des dépenses et des recettes équilibrées pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaïtes de 25 548 584 € HT.

*Mme Anne VIGNOT, MM. Nicolas BODIN et Aurélien LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 41 Contre : 0

Abstentions : 11

Conseillers intéressés : 3

### **12. Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) - Modifications du Ticket Sports pour l'année 2021 - Mesure Covid-19**

M. Laurent CROIZIER a déposé un amendement au rapport 12 sur le dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) – Modifications du Ticket Sports pour l'année 2021 – Mesure Covid-19.

*« Dans la page 1 du rapport, après l'article II nommé « Modification du Ticket Sport », rajouter :*

*« III. Extension du Ticket Loisirs Vacances (TLV) aux activités culturelles  
Afin de favoriser la pratique culturelle et de manière à affirmer l'engagement de la Ville de Besançon aux côtés des associations, la collectivité s'engage à étudier la possibilité d'étendre le Ticket Loisirs Vacances (TLV) aux activités culturelles, avec la création d'un « Ticket Culture », selon des modalités similaires au Ticket Sports. Cette démarche doit s'engager de manière à permettre une mise en application pour la rentrée scolaire 2022/2023 ».*  
*Les numéros d'articles suivants sont modifiés en conséquence.*

**OBJET :**

*La crise sanitaire a démontré, s'il le fallait, combien les activités culturelles sont essentielles dans notre société. Les débats entourant les fermetures administratives des librairies et le choix in fine de les considérer comme « commerces essentiels » l'ont démontré. La culture est un moyen de se forger une identité, de s'ouvrir au monde, de développer sa créativité, de faire société et de comprendre le monde qui nous entoure.*

*En ce sens et dans la continuité de la proposition faite en commission 3 du 15 septembre 2021, je propose d'étudier l'extension du dispositif existant du Ticket Loisirs Vacances (TLV) aux inscriptions dans les associations culturelles. Le coût ne serait plus un frein à la pratique d'une activité culturelle*

*pour les familles modestes. Ce dispositif est par ailleurs mis en place dans un certain nombre de communes en France (Montpellier, Nantes, Tours, ...) et connaît un franc succès. Cette étude permettra de déterminer dans quelle mesure ce dispositif est applicable à Besançon, considérant les impacts budgétaires ».*

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte cet amendement.

Amendement adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modifications du Ticket Sports pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021,
- approuve le règlement du dispositif applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- approuve le modèle de convention,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir avec les associations partenaires selon le modèle.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **13. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subvention 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le versement des soldes 2020 des subventions CEJ aux 10 partenaires associatifs concernés, soit :
  - une somme totale de 5 697,86 € au titre du volet Enfance,
  - une somme totale de 84 718,93 € au titre du volet Jeunesse,
- approuve les avenants à conclure avec chaque organisme concerné,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants

*Mme Marie ETEVENARD et M. Abdel GHEZALI, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **14. Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles (Scolarisation à 2 ans) - Subvention à l'association antenne petite enfance**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 22 103 € à Antenne Petite Enfance pour la mise en œuvre des ateliers de parentalité dans les écoles maternelles,
- approuve la convention pour l'année 2021/2022,
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour l'année 2021/2022.

*Mme Marie ETEVENARD, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 1

### **15. Direction Citadelle Patrimoine Mondial - Droits d'entrée 2022 et tarifs réceptifs 2022**

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal autorise l'application des droits d'entrée et des tarifs réceptifs proposés pour 2022.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 44                      Contre : 0                      Abstentions : 11                      Conseillers intéressés : 0

### **16. Citadelle Patrimoine Mondial - Adhésion au Pass Culture**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre la société PASS CULTURE et la Ville de Besançon,
- autorise la signature de Mme la Maire, ou son représentant, à la convention de partenariat et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **17. Signature d'une convention de mandat entre la Ville de Besançon et l'Office du tourisme des Congrès de Besançon (OTC) pour la vente de billets d'entrée à la Citadelle de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de mandat entre la Ville de Besançon et l'Office du tourisme et des congrès ;
- autorise la signature par Mme la Maire, ou son représentant, de la convention de mandat.

*M. François BOUSSO, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 1

### **18. Acquisitions d'œuvres pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de l'acquisition,
- se prononce favorablement sur le plan de financement proposé pour cette acquisition,
- se prononce favorablement sur la proposition de participation de l'association Amis des Musées et de la Bibliothèque d'un montant de 11 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter et encaisser la participation de l'association Amis des Musées et de la bibliothèque.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

### **19. Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et les Compagnons du Patrimoine au profit du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le mécénat,
- se prononce favorablement sur la convention de mécénat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **20. Dénomination d'une allée Isabelle FEBVAY, acceptation d'une voie privée rue Adrienne BOLLAND et dénomination d'une salle de Sports Claude CUPILLARD**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de l'allée Isabelle FEBVAY, de la rue Adrienne BOLLAND et de la salle de lutte du gymnase BERSOT Salle Claude CUPILLARD.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **21. Renouvellement de la convention de gestion des archives GBM-Ville de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la contribution de GBM d'un montant de 116 194 €,
- autorise les versements en 2 fois,
- se prononce favorablement sur la convention de gestion des archives,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **22. Règlement intérieur des bibliothèques municipales**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le nouveau règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **23. Emergences - Deuxième attribution 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition de subvention de 3 000 € à l'association Kinétochore au titre du dispositif Emergences,
- autorise le versement à l'association.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **24. Subventions à des associations culturelles - Deuxième attribution 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de subventions aux associations mentionnées dans le rapport pour un montant de 92 906 €,
- autorise les versements à ces associations pour un montant total de 92 906 € dont
  - 90 406 € prélevés sur la ligne 65.30.6574.10032
  - 2 500 € prélevés sur la ligne 65.40.6574.004822.CS20300
- se prononce favorablement sur les conventions avec les associations Ciconia Théâtre, et Du Goudron et des Plumes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les associations Ciconia Théâtre et Du Goudron et des Plumes.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **25. Subvention exceptionnelle à l'association culturelle l'Après-Plume**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition de subvention à l'association l'Après-Plume pour un montant de 10 000 €,
- autorise le versement à cette association.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **26. Subventions aux associations sportives**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations mentionnées dans le rapport au titre des programmes « Manifestations Sportives - Subventions exceptionnelles et Sport Amateur ».

*Mme Anne BENEDETTO, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 1

## **27. Subventions au sport de haut niveau individuel**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations mentionnées dans le rapport au titre du programme « Sport de Haut Niveau ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **28. Vie étudiante - Subvention à ESN Besançon " La Nuit des Etudiants du Monde "**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à ESN Besançon, au titre de l'organisation de la NEM 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

## **29. Subventions Vie associative - 2ème attribution 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 14 subventions à des associations pour un montant total de 56 800 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le Comité de quartier de Saint-Claude.

*Mmes Marie ZEHAF, Nathalie BOUVET, M. Hasni ALEM, Philippe CREMER et Laurent CROIZIER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 5

### **30. Subvention à la SMERRA pour l'action de médiation par les pairs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention partenariale présentée dans le rapport,
- autorise le versement de la subvention 2021 de 823,50 € à la SMERRA.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **31. Exécution du Rappel à l'ordre et renouvellement du protocole tripartite**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de protocole de mise en œuvre du Rappel à l'Ordre,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le protocole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **32. Subvention à France Victimes 25 pour le financement de l'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise le versement à France Victimes 25 d'une subvention de 2 000 € pour le financement de l'intervenant social au sein de la Direction départementale de la sécurité publique du Doubs et du groupement de gendarmerie du Doubs, conformément aux modalités de la convention triennale 2020-2022 signée le 15 octobre 2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **33. Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'urgence internationale (PUI)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € aux pompiers d'urgence internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **34. Modification du contrat d'assurance flotte automobile souscrit par le groupement de commandes GBM - VILLE - CCAS - SYBERT - Les Deux Scènes - ISBA - RODIA Signature d'un avenant**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance de ces éléments,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au marché d'assurance « véhicules à moteur ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **35. Renouvellement de la convention de mutualisation des cadres d'astreinte**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve la convention relative à l'organisation d'un système d'astreintes commun des cadres de la Ville, de la Communauté Urbaine et du CCAS,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **36. Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création d'un emploi d'attaché au sein de la Mission Développement Durable et d'un emploi d'Animateur au sein de la Direction Education**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'Attaché (chargé de mission), grade de référence Attaché, au sein de la Mission Développement Durable ;
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'Animateur (Directeur des Accueils de Loisirs Multi Sites), grade de référence animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, au sein de la Direction de l'Education ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur les emplois créés au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **37. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
  - le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chauffagiste au sein de la Direction Maîtrise de l'Energie à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'archiviste au sein de la Direction des Bibliothèques et Archives à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - le recrutement de 4 agents contractuels sur les postes d'ATSEM à la Direction Education à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission - Action des territoires et diversité au sein du Musée du Centre à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chef du service gestion des espaces verts au sein de la Direction Biodiversité et Espaces Verts, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'assistant d'autorité territoriale au sein du secrétariat de Mme la Maire, à temps complet, dans des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - le recrutement de 3 agents contractuels sur les postes d'éducateurs de jeunes enfants au sein de la Direction Petite Enfance, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de médiation culturelle au sein de la Direction Patrimoine Historique, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de collection au sein de la Direction des Musées du Centre, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement de 4 agents contractuels sur les postes d'auxiliaires de puériculture au sein de la Direction Petite Enfance à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur d'accueil de loisirs multisites à temps complet, au sein de Direction de l'Education, dans le cadre des dispositions des articles 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement de 4 agents contractuels sur les postes de serveurs de restaurants de collectivités à la Direction Education à temps non complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel en CDI sur le poste de chef du service formalités élections à temps complet, au sein de la Direction Relation avec les Usagers, dans le cadre des dispositions des articles 3-3 et 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel en CDI sur le poste de Responsable de la mission Développement Durable, à temps complet, au sein de la Mission Développement Durable, dans le cadre des dispositions des articles 3-3 et 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **38. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'autorisation de recruter deux agents contractuels pour mener à bien des opérations dans le cadre du schéma directeur des écoles et des crèches dans le cadre des dispositions de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **39. Protection Sociale Complémentaire Prévoyance du Personnel**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le choix de l'opérateur,
- valide les modalités d'attribution de la participation de l'employeur définies dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de participation avec l'opérateur retenu.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

### **40. Soutien au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour soutenir leurs actions de permanences d'informations juridiques au Centre Simone de Beauvoir.

*M. Anthony POULIN, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 1

#### **41. Soutien à l'association Solidarité Femmes - Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO) et accueil de jour**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association « Solidarité Femmes » pour soutenir son action dans le cadre des dispositifs d'accueil de jour et de son Lieu, d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation (LAEO).

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **42. Subvention d'équipement à l'Association Radio Sud Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue une subvention d'équipement à Radio Sud.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **43. Relations internationales - Attribution d'une subvention pour un concert organisé par l'association bisontine Consonances à Fribourg**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association Consonances pour l'organisation du spectacle « A nos amours ! » à Fribourg.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **44. Opération nationale " Redynamisation et animation des commerces" - Encaissement du solde d'une subvention de l'Etat - Reversement du solde de la subvention aux partenaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la perception d'une recette de 44 562,75 € de la part de l'Etat au titre du solde de la subvention pour l'opération « Redynamisation et animation des commerces »
- le versement du solde de la subvention aux partenaires de l'opération conformément aux conventions signées avec eux :
  - 19 570 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,
  - 9 970 € à l'Union des Commerçants de Besançon,
  - 1 130,64 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
  - 27 248,90 € à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

*Mmes Julie CHETTOUH, Frédérique BAEHR, Claude VARET et MM. Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 50                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 5

#### **45. Animations commerciales et artisanales- Attribution de subventions aux associations**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à INTER BIO Franche-Comté, 1 500 € à Recidev et 5 000 € à l'association « Commerce et Artisanat des Chaprais ».

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **46. Création d'un marché BIO à Velotte - Convention avec l'Association Interbio Franche-Comté**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'un marché bio sur le quartier de Velotte selon les modalités présentées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville de Besançon et Interbio Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **47. Droits de place sur la foire mensuelle - Ajustement des droits perçus**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le dispositif d'ajustement des droits de place de la foire pour les commerçants titulaires totalisant au moins 7 présentations à la foire pour l'année 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **48. Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de trois subventions pour un montant de 4 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **49. Congrès - Attribution d'une subvention à l'association du Funiculaire pour la conduite d'une étude**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour un montant total de 5 000 € dans les conditions précisées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

#### **50. Action Coeur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire : avenant n° 3**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- valide le contenu de :

- o l'avenant n° 3 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire
- o l'avenant n° 1 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville de Besançon

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer :

- o l'avenant n° 3 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Grand Besançon Métropole
- o l'avenant n° 1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville de Besançon

*Mme Anne VIGNOT et M. Aurélien LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**51. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon : attribution d'aide financière**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à attribuer une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 3 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

**52. Convention avec le Département et Grand Besançon Métropole sur une aide à l'entretien des sentiers pédestres de niveau 2**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Grand Besançon Métropole et le Département du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

**53. Gestion des espaces verts favorable à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre**

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 43                      Contre : 0                      Abstentions : 12                      Conseillers intéressés : 0

**54. Forêts communales : convention de mise à disposition de terrain communal pour la réalisation d'un écopont/passage à faune sur l'autoroute A36 sur la commune de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du projet de réalisation d'un écopont en forêt de Chailluz sur l'autoroute A 36,
- approuve le projet de convention de mise à disposition de terrain communal pour la réalisation d'un écopont/passage à faune sur l'autoroute A36 sur la commune de Besançon et de définition des conditions d'entretien des aménagements,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de terrain communal pour la réalisation d'un écopont/passage à faune sur l'autoroute A36 sur la commune de Besançon et de définition des conditions d'entretien des aménagements.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

**55. Avenant à la convention "SLIME" 2020 entre la Ville de BESANCON et le CLER pour la mise en place d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique et Convention "SLIME" pour l'année 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer :

- l'avenant à la convention 2020 entre la Ville de Besançon et le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique- pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME),

- la convention entre Ville de Besançon et le CLER - Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) pour 2021.

Rapport adopté à l'unanimité  
 Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **56. Dotation Politique de la Ville 2021 : répartition**

- A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :
- approuve la répartition de la dotation Politique de la Ville
  - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à
    - o solliciter la participation financière de l'Etat
    - o signer la convention
    - o signer tous les actes subséquents.

Rapport adopté à l'unanimité  
 Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **57. Projets de vente de logements sociaux par Habitat 25 dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale**

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de vente de 19 logements par Habitat 25 dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale 2021/2026.

*M. Jean-Hugues ROUX, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à la majorité  
 Pour : 45                      Contre : 9                      Abstentions : 0                      Conseillers intéressés : 1

#### **58. Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques/Arsenal**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques / Arsenal avec le Groupement TER (mandataire)/GAUTHIER BICHERON/OTE/CRONOS CONSEIL/HEKLADONA CONCEPTO, pour un montant de 1 227 918 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité  
 Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **59. NPNRU - Déconstruction d'un immeuble sis 16, 18 et 20 rue de Cologne par Néolia**

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 16, 18 et 20 rue de Cologne à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité  
 Pour : 46                      Contre : 0                      Abstentions : 9                      Conseillers intéressés : 0

#### **60. Acquisition à Mme MATHEVON Martine de deux parcelles situées chemin de la Malate**

- A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'acquisition aux conditions énoncées dans le rapport,
  - autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **61. Acquisition à la SARL LORENZON Frères d'une parcelle située 58, rue de Trépillot**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **62. Cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Épitaphe**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **63. Convention relative à l'aménagement de l'iris Fontaine Ecu**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

*Mmes Marie ETEVENARD, Carine MICHEL, Anne BENEDETTO, Myriam LEMERCIER et MM. Jean-Hugues ROUX, Aurélien LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 49                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 6

#### **64. Cession de matériels, véhicules et engins réformés**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à vendre aux enchères les matériels, véhicules et engins dont la mise à prix est supérieure à 4 600 € ou dont le prix de vente pourrait dépasser 4 600 €,
- autorise l'encaissement du montant de ces ventes.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 0

#### **65. Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole - Signature de convention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

**66. Accord-cadre relatif à la fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA), le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et La Rodia - Autorisation de signature de l'accord-cadre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- signer l'accord-cadre avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 6 août 2021 pour les lots 1, 2 et 4 à 11,
- signer l'accord-cadre du lot n° 3 avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres après la relance d'une nouvelle procédure pour ce lot.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

**67. Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre d'actions de réinsertion pour l'entretien des espaces publics**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de la consultation relative aux actions d'insertion en faveur des habitants des quartiers d'habitat social,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

**68. Motion de la Ville de Besançon en soutien à la Fédération Nationale des Communes forestières**

« **Exposé des motifs** : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités* ».
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]* ».

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

**CONSIDERANT :**

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- l'impact du contexte sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**La Ville de Besançon, membre des communes forestières de Bourgogne Franche-Comté apporte son soutien la Fédération nationale des Communes forestières, en**

**▪ exigeant :**

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF 2021- 2025.

**▪ demandant :**

- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 40                      Contre : 0

Abstentions : 15

Conseillers intéressés : 0

La séance est levée à 22h18.

Affiché à Besançon, le **07 OCT. 2021**

Pour la Maire,  
Par délégation,  
Le Chef du Service des Assemblées Ville,

  
Benjamin MARQUET

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 15)

**Mme LA MAIRE :** « Surtout, je tiens à les remercier parce qu'on les reçoit dans des conditions un peu particulières. Je tiens à vous remercier, vous, Monsieur VERDIER, Monsieur OLIVERA qui êtes si précieux pour nous, pour le territoire. Comme on vient de le dire, vous venez de présenter le programme pour cette nouvelle saison. Vous êtes précieux parce que, comme vous l'avez dit, la musique est quelque chose d'universel. S'il y a quelque chose que personne ne peut contester, c'est bien ce caractère universel de la musique et ce qu'il procure. Il procure d'ailleurs tellement, de façon universelle, que, comme vous le disiez, il ne procure pas seulement aux êtres humains mais il le procure à l'ensemble de l'être vivant. C'est quelque chose qui est donc d'une grande richesse. Je vous remercie pour ce travail, cet apport et cet ajout pour la ville de Besançon, parce que c'est très précieux.

Je vous donne la parole, si vous souhaitez dire quelques mots de ce que vous êtes et de ce que vous représentez, parce que vous représentez tout un collectif. Il ne faut jamais l'oublier, c'est une aventure humaine collective que vous dirigez.

**M. Jean-François VERDIER :** Madame le Maire, merci beaucoup. Mesdames, Messieurs, je ne veux pas du tout prendre votre temps précieux pour la suite. Nous sommes très heureux de venir vous rencontrer ici. L'Orchestre Victor Hugo est un orchestre régional permanent qui est tout à fait reconnu et maintenant très identifié pour plein de choses : d'abord sa qualité, sa jeunesse et sa fraîcheur qui sont toujours très remarquées dans tous les papiers et tous les médias qui en parlent, mais aussi pour son travail pour les enfants, pour son travail pour tout ce qui est social et tout ce qui emmène en dehors ou au-delà de la musique. En effet, la musique est un lien social et un lien humain. L'Orchestre, qui est formé de 80 personnes, ainsi que l'administration, est au service de tout cela et espère continuer à l'être de plus en plus.

Nous avons proposé un petit film, que vous pourriez peut-être visionner si vous avez le temps. Il dure très peu de temps mais il donne un petit aspect de ce que nous faisons toute l'année pour Besançon, pour l'agglomération, et autour pour la région. Je vous remercie beaucoup, si vous avez le temps de le regarder, et j'espère vous voir à nos concerts, à nos spectacles, avec vos enfants. Merci beaucoup à vous tous.

### (Projection du film sur l'Orchestre Victor Hugo, suivie d'applaudissements)

**Mme LA MAIRE :** Je ne suis pas sûre que le son soit à la hauteur mais en tout cas, merci beaucoup pour cette présentation. Il y avait une intervention d'Olivier, je te donne la parole.

**M. Olivier GRIMAITRE :** Bonsoir. En l'absence d'Aline CHASSAGNE, adjointe à la culture, mais qui devrait nous rejoindre puisqu'elle est retenue par des obligations professionnelles, je voulais vous dire quelques mots.

À l'occasion de la présentation de cette nouvelle saison de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, nous voudrions rappeler combien nous sommes fiers de l'excellence et du rayonnement de cet Orchestre. Je voulais aussi insister sur un point : malgré la crise sanitaire que nous avons traversée et qui perdure encore malheureusement, nous voulions aussi souligner ce soir la relation de proximité que cet Orchestre a su maintenir et même développer avec les habitants de son territoire. On peut donner quelques exemples, dont vous avez eu l'illustration dans le petit film juste avant. Il y a eu des projets d'actions culturelles innovants au cœur de l'Orchestre, les zooms de l'Orchestre, l'immersion symphonique, les parcours culturels à l'attention des écoles élémentaires et maternelles de la Ville. Il y a des partenariats de long terme avec les acteurs socioculturels, c'est-à-dire des ateliers organisés dans le cadre des « Rendez-vous conte », en collaboration avec les Maisons de quartier et MJC de la Ville, avec le soutien du contrat de ville. Il y a aussi un orchestre connu pour ses créations « jeune public » au niveau national et international, à travers des livres-disques, des reprises par différents orchestres en France et à l'étranger, « La saison sur un plateau », qui consiste en une présentation itinérante de la saison par les musiciens dans les associations, les entreprises, les administrations. Je finirai par le *off* de l'Orchestre : des concerts de musique de chambre, ses expériences immersives et participatives, ses jeux musicaux en collaboration avec les acteurs du territoire, que ce soit à l'occasion des « Livres dans la Boucle », de la saison « Les Bisontines » ou à la maison natale de Victor Hugo, ou les Sérénades de l'OVH dans les EHPAD.

Vous le voyez, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté fait preuve d'innovations, de dynamisme et de créativité pour aller à la rencontre du public et proposer des œuvres artistiques de qualité à un maximum de personnes, de toutes les générations et dans des lieux divers et variés.

Je finirai en remerciant Jean-François VERDIER, le directeur artistique, Monsieur David OLIVERA, le délégué général, l'ensemble des musiciens, l'équipe administrative et technique, les intermittents pour leur travail remarquable et surtout pour les émotions qu'ils nous font ressentir et partager tout au long de l'année. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Mme LA MAIRE :** Je ne sais pas si vous voulez montrer tout l'intérêt, c'est pour cela que nous souhaitons que vous soyez là à la rentrée, cette rentrée. On va le voir tout à l'heure, on a une rentrée culturelle forte. On a aussi une rentrée sportive, etc. mais pour nous, c'était important de vous montrer notre soutien et l'importance que l'on met à votre travail. Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de commencer ce Conseil Municipal et de donner dès à présent les pouvoirs.

Anne BENEDETTO donne son pouvoir à André TERZO, jusqu'à son arrivée ;

Aline CHASSAGNE donne son pouvoir à Hasni ALEM, jusqu'à son arrivée ;

Sébastien COUDRY donne son pouvoir à Sylvie WANLIN, mais il est là ;

Marie ETEVENARD donne son pouvoir à Annaïck CHAUVET ;

Carine MICHEL donne son pouvoir à Nicolas BODIN jusqu'à son arrivée ;

Juliette SORLIN donne son pouvoir à Yannick POUJET jusqu'à son arrivée ;

Marie ZEHAFF donne son pouvoir à Abdel GHEZALI jusqu'à son arrivée.

*(Le point 1 de l'ordre du jour est présenté)*

Mesdames, Messieurs, avant de débiter ce Conseil Municipal, je souhaite que nous puissions avoir un moment de recueillement en hommage à Moussa DIENG, ambulancier tué dans l'exercice de ses fonctions. Les ambulanciers sont un maillon indispensable de notre système de santé, trop souvent invisibilisés. Bien au-delà de Besançon, c'est toute une communauté professionnelle qui a été profondément affectée par ce drame. Par ailleurs, les circonstances de sa mort mettent en lumière l'indispensable nécessité d'accompagner les personnes qui souffrent de troubles psychiatriques graves. La santé mentale est un enjeu majeur et le suivi des personnes atteintes de troubles est primordial et doit être renforcé. J'adresse, au nom de l'ensemble des élus du Conseil Municipal, mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Je souhaite aussi rendre hommage au père Olivier MAIRE, tué en Vendée par celui qu'il hébergeait, à qui il portait assistance et dans ce cas aussi, malheureusement psychologiquement fragile. Né à Besançon, le père Olivier MAIRE avait encore de nombreux proches et une partie de sa famille dans notre ville. J'adresse, là encore, au nom du Conseil, nos pensées à sa famille, ses proches, sa communauté.

Enfin, j'ai une pensée pour cette femme tuée récemment sur le boulevard BLUM par un jeune conducteur alcoolisé, roulant à une vitesse inouïe.

En leur hommage, je vous prie de bien vouloir respecter une minute de silence.

*(Le Conseil Municipal effectue une minute de silence)*

**Mme LA MAIRE :** La transition est compliquée, mais pour autant je vais la faire, parce que je dois le dire et je tiens dès à présent à saluer le caractère volontaire de notre ville. Tous réunis, agents, acteurs sportifs, culturels, associatifs, nous avons assuré cet été, et en ce mois de rentrée, de nombreuses animations dans la ville. Malgré la crise sanitaire, nous avons maintenu cet été, et en ce mois de rentrée, de nombreuses animations, traduisant la capacité d'adaptation de notre tissu local. « Les instants gourmands », « Livres dans la Boucle », « Grandes Heures Nature », « Tout Besançon Bouge », « Trail

des Forts », « Raid Handi'Forts », ouverture du skate-park de la Rhodia et de l'espace futsal, festival international de musique, événement jeunesse « Ici, c'est Besac », festival « Détonation », « Mardis des Rives », « Parcs en fête », final de la Coupe de France de BMX... Vraiment beaucoup, beaucoup d'animations.

Ces dernières semaines, notre ville a vibré au rythme de ces moments festifs ou sportifs. Très franchement, cela fait beaucoup de bien. Je pense aussi à la fréquentation de « Vital'été », de la Citadelle ou plus particulièrement du Musée des Beaux-Arts, dont l'accès avait été rendu gratuit pour toutes et tous. Les familles ont trouvé, dans les quartiers, des activités de proximité, aussi bien dans les accueils de loisir que sur les places, dans les parcs et terrains de jeux : initiatives sportives, découvertes culturelles, activités nature, actions de prévention santé.

Tout cela, grâce à la mobilisation des agents municipaux, des associations et des structures culturelles ou sportives, que je remercie ici. Que ce plaisir continue tout au long de l'année, par exemple avec la nouvelle saison de l'Orchestre Victor Hugo, comme nous venons de le voir, que l'on a d'ailleurs eu la chance d'entendre au début de ce Conseil, ou avec l'accueil, la semaine prochaine, de l'équipe féminine de hand-ball championne olympique.

Le mois de septembre est aussi, bien sûr, celui de la rentrée scolaire et donc, bienvenue aux nouveaux arrivants, à nos écoliers, à nos étudiants, à nos animateurs et à tous les personnels éducatifs. Afin de les accueillir au mieux, nous avons lancé, sur ce mandat, un très grand plan de rénovation des écoles. Ce Conseil est l'occasion de lancer la rénovation thermique de quatre écoles ; moment inédit dans l'histoire de notre ville.

Les écoles occupent une place centrale dans notre ville. Nous souhaitons qu'elles puissent devenir, pendant et en dehors des temps scolaires, des lieux de vie sociale au cœur des quartiers, considérant la question de l'éducation comme une affaire collective. Nous voulons faire système autour des enfants et de leurs parents. Les enfants, l'équipe enseignante, les agents d'entretien, les ATSEM, les équipes d'animation périscolaire, les parents, les associations et les riverains sont appelés à co-construire à nos côtés les projets de rénovation et de transformation de l'école.

Première réalisation visible et concrète : la désimpermeabilisation et la végétalisation de la cour de l'école Pierre Brossolette. France 2, par exemple, s'y est rendu toute la journée de mardi dernier pour un reportage. Il était axé sur les questions de relation filles/garçons, à travers l'aménagement des espaces. Je remercie donc toutes les équipes qui se sont mobilisées sur ce beau projet, lui aussi co-construit.

Bien évidemment, nous reviendrons dans ce Conseil sur nos difficultés à répondre à des demandes de plus en plus importantes d'inscriptions à la restauration et aux accueils périscolaires, significatives d'un changement social et d'une situation complexe.

Je tenais aussi à revenir sur un autre moment. Je veux dire ici mon soutien aux policiers municipaux qui ont été qualifiés, dans la presse, de « petit personnel ». Une chose est claire : à la Ville de Besançon, il n'y a pas de petit personnel, il n'y a que des agents dévoués à leurs fonctions et à l'intérêt général. Des agents qui ont participé ces derniers mois aux réserves sanitaires, assurant la continuité de nos services publics. Le service public, ce sont les policiers municipaux qui, chaque jour, contribuent à assurer la tranquillité publique dans notre ville, ce sont les agents périscolaires qui prennent en charge nos enfants dans leur apprentissage, ce sont les agents de voirie qui nettoient et aménagent les routes, créent des pistes cyclables et des trottoirs, ce sont les agents de l'état civil qui nous accompagnent tout au long de notre vie dans les moments majeurs, ce sont les agents des espaces verts qui protègent la biodiversité, entretiennent les espaces naturels de notre ville, ce sont aussi les agents des services de la culture, des sports, des maisons de quartier, de l'urbanisme, qui amènent de la vie dans notre si belle ville. Je l'ai dit : « si belle ville », parce que nous sommes fiers de cette ville. Et encore, la semaine dernière, je rencontrais des élus de Metz, de Lyon et ces élus, en venant, nous disaient : « Cette ville est magnifique ». À chaque fois qu'on la découvre – parce que quand on arrive, on découvre cette ville –, elle est magnifique, elle est belle, elle est propre. Elle est – il faut le dire – dynamique, animée. Je les remercie profondément, tous ces agents, sur qui nous pouvons compter. En votre nom, à toutes et tous, je le fais pour le travail qu'ils effectuent chaque jour pour l'intérêt général.

Par ailleurs, samedi, j'étais présente à la cérémonie de remise du *Livre des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora*, au musée de la Résistance et de la Déportation à la Citadelle, en présence de nombreuses familles de déportés de ce camp. Lors de ce moment, empli d'émotions, nous nous

sommes souvenus de ces femmes et de ces hommes tués par les nazis et leurs complices, pour leur résistance à ce régime, pour ce qu'ils pensaient ou simplement pour ce qu'ils étaient.

Nous ne devons jamais oublier, nous devons faire vivre cette mémoire. Je m'y emploierai tout au long du mandat et je combattrai ceux qui, pour diviser l'électoratisme, réactivent de vieux sentiments jusqu'au révisionnisme parfois. Réhabiliter PÉTAIN, réhabiliter le Régime de Vichy, jamais. Dans cette ville qui abrite un grand musée de la Résistance et de la Déportation, nous ferons vivre sans relâche la mémoire de celles et de ceux qui ont été tués, sans chercher à travestir l'Histoire, en regardant la vérité en face, pour que jamais nous ne la revivions.

Oui, nous avons le devoir d'être des passeurs de mémoire, tout particulièrement en direction de notre jeunesse. Nous nous y efforçons pour chaque commémoration. Je pense à la cérémonie de la Libération, place du 8-Septembre ou à la Journée de la Résistance en mai, au monument des fusillés à la Citadelle. L'an dernier, nous évoquions le rôle des femmes ; cette année, nous évoquions le rôle des enfants. Il ne faut jamais l'oublier, cette jeunesse, dont nous ne pouvons que soutenir et encourager l'engagement, celle qui fait vivre nos peuples, notre avenir, notre futur. Je vous remercie.

Maintenant, je vous propose d'accueillir Mme Karine DENIS-LAMIT. En notre nom à tous, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle élue conseillère municipale, Mme Karine DENIS-LAMIT à la place de M. Thierry PETAMENT au sein du groupe Besançon maintenant.

**M. Ludovic FAGAUT :** Merci. Madame le Maire, chers collègues, en premier lieu, je souhaite également rendre trois hommages : un hommage au père Olivier MAIRE, Bisontin, tué sauvagement ; un hommage à Moussa DIENG, ambulancier, assassiné dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi au caporal-chef Maxime BLASCO tué au Mali, alors qu'il combattait pour la liberté. C'est un héros français, dont l'engagement était total et qui a été honoré aux Invalides.

Ce Conseil Municipal de rentrée, pour votre deuxième année d'exercice, va nous amener à débattre sur des dossiers majeurs qui vont faire ce que sera Besançon ou ne sera pas. Nous l'avons évoqué : malgré des méthodes désordonnées, ahurissantes, qui relèvent de ce que l'on peut appeler un « naufrage en règle », nous resterons intransigeants sur la marche à suivre. Nous avons cette exigence avec nous-mêmes. Notre Groupe « Besançon Maintenant » le doit aux Bisontins. Un exemple symptomatique que nous avons vécu cet été : comment une attachée de presse peut-elle interpellier sur l'application WhatsApp un élu et demander de valider une aide de 10 000 € à une ONG inconnue, sans aucune précision de votre part, d'autant plus que vous aviez refusé notre proposition d'aider le Département des Hautes-Alpes, suite aux intempéries qui dévastaient le département ?

Comment peut-on imaginer prendre une décision de cette importance à travers une application mobile ? Depuis quand les collaborateurs d'un cabinet gèrent les finances de la Ville ? N'y avait-il pas un élu responsable du dossier, ou vous, Madame le Maire, pour m'appeler et échanger sur le sujet, comme le faisait avant vous Jean-Louis FOUSSERET ? Je pourrais aussi parler des tweets pour accueillir les demandeurs d'asile afghans, sans en avoir échangé avec les élus, ou encore la fermeture de la Chapelle du Refuge sans aucune explication.

Vous êtes la majorité, nous sommes la minorité et c'est ainsi. Cependant, doit-on se taire pour autant ? Certainement pas. Nous aimons notre ville et nous ne baisserons pas les bras, au regard de notre vision, pour un avenir meilleur pour Besançon. Ce serait une forme d'abandon que de rester spectateurs de la situation dans laquelle se trouve Besançon, devant le délitement du débat politique proposé. Nous avons fait le choix de Besançon et non du confort personnel.

Nous rêvions Besançon attractive, Besançon propre, Besançon sécurisée, Besançon ville des utopies qui respectent les philosophies de vie de chacun, car notre ville vit. Notre ville est riche de ses femmes et de ses hommes engagés. Cependant, il n'en est rien. Au contraire, nous le constatons au quotidien : Besançon est fracturée, en colère, disloquée. Besançon ne mérite pas cette trajectoire. Gouverner, c'est répondre aux préoccupations de chacun, et non à une simple frange de son électorat. Gouverner, comme on le dit, c'est prévoir et non procrastiner en remettant toujours au lendemain.

On parle de la crise sanitaire, économique, financière. Il y a une crise qui me préoccupe beaucoup plus : c'est l'escalade de certaines idées, soi-disant politiques. En résonance à ces arguments, je voudrais être l'écho du terrain, cette majorité silencieuse qui nous relaie la façon dont elle vit Besançon, dont elle voit Besançon, dont elle souffre Besançon. Gestion négligée de nos espaces verts. Rendons, aux yeux

des habitants et des touristes, l'image d'une ville. Je me fais le relais des paroles de personnes rencontrées. L'image d'une ville abandonnée.

Comment expliquez-vous que des personnes puissent vous écrire pour dénoncer cet abandon de propreté de notre ville et que vous osiez leur répondre, de façon déplaisante et méprisante par courrier, en leur conseillant de façon condescendante la lecture d'un ouvrage pour leur apprendre la botanique urbaine et oser dire que les herbes folles que vous prônez ont des vertus médicinales ?

Un sentiment d'insécurité toujours aussi prégnant : homicides, rodéos, guerre des clans sur fond de trafic, déchets sauvages... Voilà ce qui gangrène Besançon. Nous devons combattre cette tyrannie d'une minorité de voyous et retrouver l'identité de Besançon, ville – il n'y a pas si longtemps – capitale admirée qui faisait la fierté des Francs-Comtois.

Comment expliquer cette résignation de ces jeunes femmes, rencontrées sur Planoise, qui disent ne rien voir changer depuis le début de ce mandat et qu'elles ont fait de leur quotidien une normalité des points de *deal* et des rodéos au milieu des mamans, emmenant leurs enfants à l'école. Ou encore ces personnes des Hauts de Saint-Claude qui vivent l'enfer, parce qu'une poignée de délinquants les menace, les agresse, sous couvert de leur trafic avec notamment l'explosion de la consommation du protoxyde d'azote. Sans parler de ces personnes rencontrées au centre-ville, place Pasteur, qui viennent de déménager, car elles se sentent en insécurité et ne supportent plus ces odeurs nauséabondes et cette mendicité parfois agressive.

Alors que les Français restaient sur l'Hexagone, Besançon n'a pas dû pleinement capitaliser sur son pouvoir d'attractivité et l'été n'a pas été prolifique d'un point de vue touristique – à écouter les commerçants, notamment sur le mois d'août. Comment expliquer la vision des commerçants qui, au-delà des aides de l'État qui leur ont permis de survivre, disent – je cite – « *vouloir vivre de leur travail* » ? Mais on les empêche de le faire parce que des mesures punitives sont prises par la municipalité. Aujourd'hui, un commerçant ne peut plus vendre au centre-ville des produits avec des volumes ou des poids importants, puisqu'il n'est plus possible de s'approcher des commerces pour enlever ce type d'achat. Au lieu de leur faciliter la tâche, on les pénalise. Que penser de ces personnes résidant dans les logements sociaux appartenant à Loge.GBM, nous disant dernièrement « *vouloir quitter ces lieux, mais nous ne pouvons le faire faute de moyens, car les locaux sont insalubres* » ? Les pigeons nichant dans les cages d'escalier faisant d'un tapis de fientes leur entrée, sans parler, à certains endroits, des rats qui se baladent, et même aux abords des écoles.

Il est là, le quotidien de la majorité discrète des Bisontins. Il y a un décalage entre votre politique prônée, les rapports de ce soir et le quotidien des Bisontins. L'automne approchant, vous vous attaquez aux mobilités pour faire haro sur les voitures avec notamment votre « action anti-voiture » du 25 septembre et livrez d'ailleurs nos policiers municipaux en rempart à l'exaspération des habitants.

D'ailleurs, en termes de mobilité, pouvez-vous nous dire depuis quand vous avez modifié la fréquence des feux tricolores, pour empêcher les voitures de circuler sereinement ? Depuis quand certains capteurs de régulation de la circulation sont orientés sur les vélos et les piétons, et non plus sur les voitures ? Pouvez-vous nous dire si le pont de la République va être fermé prochainement et définitivement à la circulation, sans jamais l'avoir évoqué ici en Conseil Municipal, ni même dans le plan des mobilités ?

Idéologie, quand tu nous tiens. Bien entendu, il ne faut pas oublier d'évoquer votre gestion du dossier des Vaïtes qui relève d'un fiasco politique et financier, mais aussi – n'ayons pas peur de le dire – d'un camouflet pour une large partie de votre majorité, mais nous y reviendrons au rapport dédié.

Nous vous l'avons déjà dit, Madame le Maire, nous voulons que Besançon réussisse. Nous serons à vos côtés le cas échéant. Depuis le début du mandat, nous avons posé 403 questions, sans forcément d'ailleurs avoir les réponses, fait 118 propositions et rédigé plus de 80 courriers. Nous continuerons à le faire et à soutenir ce qui va dans le sens d'un Besançon meilleur sur l'échiquier local et national, sans compromission, ni chèque en blanc.

Nous souhaitons une bonne rentrée à chacun d'entre nous, pour cette deuxième année de mandat que nous espérons plus sereine.

**Mme LA MAIRE** : Parfois, quand je sillonne la France et que je suis à France Urbaine, quand je rencontre des élus de natures politiques très différentes, je leur dis toujours que je suis surprise – mais ce soir, je pense que c'est quand même l'apothéose – d'une opposition qui prend tous les items que

l'on peut entendre avec des mots-clés, et on balance. Si je devais reprendre tout ce que vous avez dit, il faudrait que j'aie un temps très long pour vous apporter des éléments de réponse sur des tas d'éléments que vous balancez.

Franchement, sur la question des carrefours par exemple, sur les capteurs, vous y allez sur plein d'éléments, comme cela, en masse. On ne sait pas où vous allez. Je viens de vous démontrer, de vous le dire, de le faire en permanence : nous avons des retours de la part de nos Chambres consulaires, de nos acteurs culturels, sportifs, de l'ensemble des grands acteurs de notre territoire, qui sont aujourd'hui unanimes pour dire que nous venons de traverser une année exceptionnelle, une année extrêmement grave et difficile. Tout a été mis en œuvre collectivement pour répondre à cette situation extrêmement grave et nous avons réussi à trouver le moyen de faire vivre les structures le plus possible, le mieux possible. Nous avons même de nouvelles collaborations, de nouvelles perspectives, parfois des remises en cause des orientations que nous avons prises les uns ou les autres pour se dire que l'avenir ne se tracerait plus de la même façon.

Alors, oui, aujourd'hui, je reconnais Monsieur FAGAUT, que vous êtes l'opposition au sens strict du terme : opposé à tout. Je pense que les citoyens attendent un débat, des échanges, un travail de coconstruction. Ils n'attendent pas une liste de courses comme vous venez de le faire, qui va dans tous les sens. Vous parliez de méthode, mais alors là, j'avoue être stupéfaite de la méthode, mais vous êtes libre, comme les manifestants qui sont devant la porte. Nous sommes dans un lieu où vous êtes libre d'expression, en plus de cela, au moment du propos liminaire.

Voilà, alors sur les pompiers. Oui, c'étaient les jours de congé. Oui, c'est un accord que nous avons fait. J'ai effectivement demandé, moi, la Maire de Besançon, qui n'était pas présente, à mon attachée de presse qui était aussi conseiller technique. Je tiens à dire qu'elle joue ce rôle, elle a des fonctions de conseiller technique sur un certain nombre de dossiers. De fait, elle a pris contact, parce que nous avons demandé à prendre contact avec une association inconnue dont vous parlez, mais vous verrez tout à l'heure qu'elle n'est pas du tout inconnue, qu'elle est même essentielle dans le monde de la sauvegarde, de la préservation des pompiers qui s'engagent dans l'international pour sauver des situations où ils sont en manque de moyens. J'en suis donc très fière. Nous avons consulté l'ensemble des Présidents des Groupes politiques. C'est une situation où l'on demande un soutien, on répond. Ils savent que, ce soir, nous allons soumettre au vote ce soutien dont ils avaient besoin. Ils vont d'ailleurs nous dire combien ils ont été très heureux de cette proposition.

**Mme Karima ROCHDI :** Merci, Madame la Maire. Nous sommes à un moment déterminant pour l'avenir de Besançon. Nous pouvons tomber d'accord sur la nécessité de faire de cette ville un exemple. Un exemple pour le combat contre le dérèglement climatique, un exemple pour la sauvegarde de la biodiversité, mais ces objectifs ne peuvent justifier ce qui est ressenti par nombre de Bisontines ou de Bisontins, comme une fermeture, une mise à l'écart de Besançon au nom de ce qu'il faut bien appeler « votre idéologie ».

Comment accepter le report, par tous les moyens, de la mise à 2x2 voies de la RN57, alors que les crédits sont là, alors que le projet est prêt ? Tous ceux qui circulent dans notre pays peuvent constater que la France est en travaux, grâce à la ressource financière du plan de relance. À Besançon, rien de tel. C'est l'obstruction qui domine. Sur le fond, pensez-vous que continuer à bloquer les transporteurs, les automobilistes dans des embouteillages permanents sur un barreau routier d'un peu plus de 2 km soit utile pour le climat ? Pensez-vous que cette stratégie du bouchon peut dissuader les personnes qui travaillent, qui vont faire leurs courses, de prendre leur voiture ?

Tout faire pour encourager le covoiturage, le télétravail, diversifier les horaires des entreprises, des administrations, développer les moyens de transport alternatifs à l'automobile : oui, bien sûr. À ce propos, d'ailleurs, pourquoi ne faites-vous pas étudier le projet de tram-train sur la voie ferrée existante du nord vers le sud ? Parce que ce projet ne vient pas de vous ? Pourtant, voilà une proposition qui pourrait séduire nombre d'automobilistes venant des communes du plateau et de celles du nord Grand Bisontin. Voilà une véritable alternative.

Mais prendre en otage les usagers quotidiens de la RN57 qui n'ont d'autre solution que l'automobile pour leurs déplacements obligatoires à des fins d'affichage politique, nous ne pouvons l'admettre, sans parler de l'entrave faite à l'activité économique du Grand Besançon qui ne peut vivre en autarcie.

De la même manière, pensez-vous que rendre le centre-ville quasiment inaccessible contribue à sa vitalité commerciale et à sa relance démographique ? Si la population du centre-ville redevient plus

nombreuse – c'est un objectif que nous pouvons partager, y compris pour lutter contre l'étalement urbain et les flux pendulaires –, elle aura encore plus besoin d'artisans, de médecins, d'infirmiers qui doivent pouvoir stationner au moins temporairement. Que dire de la vitalité des restaurants, des brasseries, des lieux culturels, s'ils sont trop difficilement accessibles aux habitants venant de la périphérie ?

Ouvrez les yeux, Madame la Maire, regardez par exemple ce qu'il se passe chez nos voisins d'outre-Rhin où les Verts allemands envisagent de s'allier avec les libéraux pour peser en faveur du climat. Sortez enfin de votre bunker idéologique dans lequel vous êtes en train d'enfermer Besançon.

L'image d'une ville est donc dans son attractivité, c'est aussi sa réputation en matière de sécurité. On ne peut pas dire que l'été qui vient de se terminer ait redoré le blason de Besançon. Vous allez me répondre que la montée des violences et de la délinquance n'est pas un phénomène propre à notre ville et je ne vous contredirai pas sur ce point. En revanche, ce que vous aurez du mal à contester, c'est que vous faites comme si cet aspect de l'action publique ne vous concernait pas. D'ailleurs, n'avez-vous pas désigné à cette compétence un élu pour qui toute lutte contre l'insécurité semble une posture sécuritaire au sens péjoratif du terme ?

Quand il est question d'insécurité, en réalité, vous bottez en touche, en reportant l'entière responsabilité sur l'État. Depuis la campagne électorale de 2020, vous avez maintenu cette doctrine envers et contre tout, alors que l'État a considérablement renforcé les effectifs de la Police nationale à Besançon. Vous traînez des pieds pour étendre les périmètres de la vidéoprotection quand vous ne les réduisez pas. Vous n'avez aucunement fait évoluer les missions de la Police municipale, pour mieux les harmoniser avec celles de la Police nationale.

Tout cela pour réduire l'insécurité, ce n'est ni de gauche, ni de droite. La sécurité est un droit des citoyens, de tous les citoyens, en particulier des plus fragiles. Un droit qui ne se négocie pas, c'est la première des libertés. C'est une condition de la paix civile et du contrat social. À ce propos, vous avez cru bon de reprendre un tweet récent, l'humeur d'un billet du quotidien régional qui sous-entendait que les policiers municipaux en tenue avaient peut-être mieux à faire un samedi que de filtrer les automobilistes qui souhaitent entrer dans le centre-ville et ce, dans le cadre de l'opération de communication « Un samedi sans voiture ».

À ce propos toujours, reprenons le constat du syndicat FO qui déplore la situation réelle des effectifs de la Police municipale : moins de 40 agents en tenue actuellement sur le terrain, au lieu des 60 annoncés. Pour reprendre les mots du syndicat, Madame la Maire, qu'en pensent les Bisontins ? Je vous invite à les consulter et surtout à les écouter.

Merci de votre attention.

**Mme LA MAIRE :** Merci beaucoup de tous ces propos qui me laissent penser, en matière de méthode. Je ne peux pas laisser dire des choses qui sont complètement fausses mais je ne veux pas passer la nuit non plus à reprendre dossier par dossier ce que vous avez énuméré.

De fait, j'en parle à la presse parce que je crois que c'est fondamental. Je vais faire un communiqué de presse le plus détaillé possible sur ce que vous avancez et ce qui est complètement faux, parce que je ne peux pas laisser dire en Conseil Municipal des éléments aussi incroyables que ceux que je viens d'entendre, par exemple sur la réduction des caméras de surveillance. J'en aurais quelques-uns comme cela à dire donc je ne peux pas continuer à faire ce genre de choses mais on a un Conseil Municipal avec un ordre du jour qui est établi et qui doit se dérouler.

Je vous propose donc de faire des réponses très précises sur ce que vous venez de dire, pour que les citoyens aient l'information, celle qui doit être entendue. Dans cette instance, désormais, je voudrais que l'on se dise les choses vraies, les choses qui sont appuyées sur des éléments très factuels.

Par exemple, pour la RN57 et le tram-train : on est bien d'accord, c'est un dossier qui est essentiellement porté au niveau du Grand Besançon. Concernant la RN57, que vous puissiez vous permettre de dire que nous avons les crédits alors que le préfet de Région, dans toutes les instances, auprès de tous les élus des intercommunalités, de la Région, etc. a dit que, pour le volet « mobilité », nous n'avions rien pour l'instant en matière de CPER. La seule somme sur laquelle nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sont les queues de budget du CPER et la façon dont il a été travaillé. Vous vous rappelez, cela avait donné lieu à une discussion qui était sur une somme de 4 M€. Nous en sommes là.

Sur la mobilité, je vous invite à vous adresser au préfet de Région pour que la vérité soit claire et que vous ne puissiez pas dire que nous avons ces moyens-là disponibles.

On va revenir à l'ordre du jour du Conseil Municipal, si vous le voulez bien.

Monsieur CROIZIER ?

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vais reprendre une partie de vos propos de tout à l'heure. L'été qui vient de s'achever était effectivement important, tant du point de vue social qu'économique et l'incertitude liée à la crise sanitaire a rendu la période estivale relativement complexe.

Je voulais, comme vous l'aviez fait, remercier celles et ceux qui ont œuvré durant l'été pour nous permettre de partager ces moments festifs, de loisir et de recréer le lien social qui nous manque tant, malgré les contraintes sanitaires nécessaires. Leur rôle et leur responsabilité ont été précieux et je voulais, ce soir, les en remercier.

La période se veut économiquement et socialement très tendue et je crois qu'elle appelle à l'apaisement, à la nuance et au discernement. Ma priorité est le bon fonctionnement de la collectivité.

*(Suspension de séance en raison du déclenchement de l'alarme incendie)*

**Mme LA MAIRE** : Je vous propose de rouvrir la séance et je vous apporte l'explication de ce qu'il s'est passé. Je pense que vous l'avez compris, mais cela ne fait rien, je vous le dis. Il y a eu du fumigène qui a été envoyé par les manifestants sur la place. Il est entré dans le bâtiment, ce qui a déclenché le système anti-feu et l'alarme pour sortir. Le temps que tout cela se remette en route, nous sommes dans ce dispositif.

Excusez-nous, Monsieur CROIZIER, parce que c'est vous qui avez été la victime de cette interruption, donc je vous redonne la parole.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire. J'espère que par mon ton j'arriverai à éteindre l'incendie...

*(Rires.)*

Avant que la sonnerie ne nous fasse sortir, je vous disais que la période se voulait économiquement et socialement très tendue et je crois qu'elle appelle à l'apaisement, à la nuance et au discernement. Ma priorité est le bon fonctionnement de la collectivité et de répondre aux problèmes du quotidien des habitants, comme par exemple les problèmes d'insécurité et d'incivilité qui ont fait l'actualité cet été.

J'espère que nous conviendrons ensemble qu'il est impensable que nous en soyons arrivés à ce que des Bisontins excédés soient contraints de lancer des pétitions ou d'interpeller la presse. Ce sont des appels à l'aide que nous ont envoyés les habitants des quartiers Saint-Claude, Saint-Ferjeux ou encore de La Chapelle-des-Buis. Ils attendaient une réponse, un soutien, une parole forte de notre Maire, de notre adjoint à la sécurité et malheureusement, elle n'est jamais arrivée et je trouve cela triste.

Je rappelle que dans le quartier Saint-Claude, seule une dizaine de jeunes pourrit la vie de milliers d'habitants, des jeunes en déshérence, shootés au protoxyde d'azote, qui n'ont aucune règle. Tout le monde doit prendre ses responsabilités : l'État, notre Ville ainsi que les bailleurs sociaux. J'attends que chacun prenne, selon ses compétences, des actions fortes en ce sens. Cependant, quand des voitures sont brûlées, que les rodéos urbains sont incessants, que des habitants se font tabasser, qu'ils subissent quasiment chaque soir des tirs de mortier, qu'un policier est blessé, que des personnes âgées m'écrivent pour m'exprimer leur peur de sortir de chez elles quand les trafics de drogue se font aux yeux de tous, quand les aménagements du bailleur pénalisent plus les habitants que les perturbateurs, alors il est temps de réagir et de constater que la stratégie n'est pas la bonne.

Je voudrais publiquement remercier l'action de Monsieur HUGUET qui a tenté de suppléer les manquements de l'adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique. Nous étions, Madame WERTHE, Monsieur HUGUET et moi, ensemble sur le terrain, dans le quartier Saint-Claude, quand un habitant en train de déménager a prononcé cette phrase déchirante : « *J'ai vécu 10 ans de bonheur. Contrairement à d'autres, j'ai la chance d'avoir les moyens de fuir et de ne plus subir* ». Il m'est insupportable de savoir que ce sont les honnêtes gens et les plus fragiles qui souffrent de l'insécurité.

Il est évidemment hors de question que ces événements puissent se reproduire l'été prochain. Nous avons fait un certain nombre de propositions, il va sans dire que nous attendons maintenant qu'elles soient reprises et qu'un plan d'action social, éducatif, préventif et répressif soit engagé rapidement. Dans l'intérêt des Bisontins, nous sommes évidemment prêts à vous aider. Nos policiers municipaux font un travail admirable et je note malheureusement que la Police municipale n'a toujours pas de projet de service après 15 mois de mandat, qu'un profond malaise semble s'installer. Les informations font état de nombreux départs de policiers municipaux vers d'autres villes et de journées en sous-effectif.

Je crois qu'il devient urgent de nous éclaircir sur ces points, sur les recrutements à venir, sachant que, parmi les villes de même taille, Besançon possède l'un des effectifs les plus faibles de policiers municipaux.

Je vous remercie pour votre écoute et pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

**Mme LA MAIRE :** Sur la question de La Chapelle-des-Buis, c'est un peu compliqué, je ne vais pas vous ressortir les courriers que j'ai reçus, nous remerciant de l'action qui a été menée. Je tiens à rappeler la vitesse à laquelle nos services « Bâtiments » ont remis en place l'ensemble des systèmes bâtis. Nous avons eu aussi un travail qui a été fait avec la Police nationale, la Police municipale, le Procureur pour travailler à la mise en sécurisation de ce lieu-là par exemple, mais pas que celui-ci. Avec l'ensemble des acteurs de la sécurité, depuis la prévention jusqu'à la répression, nous travaillons tous ensemble pour l'ensemble des territoires, et pas simplement certains territoires qui, parfois, ont une expression plus forte que les autres. Toutes sont bien sûr légitimes, pour autant, c'est l'équité qui nous préoccupe.

Je tiens par exemple à dire que nous avons 63 emplois permanents de Police municipale et 9 sont aujourd'hui vacants mais 5 recrutements ont déjà été effectués pour les remplacer. On voit donc que l'on est bien dans un renouvellement qui se fait au fil des besoins. Ce sont effectivement des métiers sur lesquels nous voyons des changements, parce que j'ai appris que certaines personnes étaient descendues sur la Côte d'Azur, d'autres dans d'autres régions. C'est tout à fait la vie d'un service qui bouge.

Monsieur HUGUET est ravi que vous le saluez. Moi, je le salue tous les jours parce que Damien HUGUET a, comme particularité, d'être adjoint de quartier, mais d'un quartier diffus. Comme tous les adjoints de quartier, je sais que ce sont des adjoints qui répondent très vite aux sollicitations et demandes qu'ils coordonnent, parce que c'est leur mission – celle que nous avons trouvée nécessaire de mettre en œuvre – qui facilite les relations, les rencontres et les prises en considération d'un certain nombre de problèmes qu'ils font remonter auprès des services et que l'on analyse le plus rapidement possible. Bien sûr, le fait de dire que Monsieur HUGUET ne serait pas Monsieur CYPRIANI, et que Monsieur CYPRIANI ne serait pas Monsieur HUGUET, oui j'en suis convaincue, ils ne sont pas les mêmes. Pour autant, je sais combien ils sont tous les deux très attachés au travail et à la mission qu'on leur a donnée.

Je vais revenir sur un seul exemple : le rodéo. Je salue le fait que c'est tellement un phénomène national que notre Président MACRON a envoyé une circulaire à l'ensemble des Polices nationales pour intervenir – de façon très spécifique – sur les rodéos. Je crois avoir déjà été amenée à vous le dire, donc je le redis : on intervient sur les rodéos avec des tactiques qui sont compliquées parce que nous n'avons pas l'intention de mettre en danger qui que ce soit, ni celui qui est en train de commettre ce délit, ni les personnes qui risqueraient d'être accidentées si les choses ne se passaient pas très bien. Il y a donc des stratégies pour intervenir dessus, et pour lesquelles je laisse faire la Police nationale, que je suis très attentivement. J'ai un rendu de la part de la Police sur ses interventions. Je sais combien elle est attentive à entendre ce que notre Président de la République lui a demandé de faire et elle le fait très consciencieusement.

Je le répète : c'est bien un mouvement qui se passe malheureusement – je n'en suis pas très heureuse – dans beaucoup de territoires, dans toutes les villes. J'étais, l'autre jour, à Nantes avec la Maire de Mulhouse et cette dernière disait : « *Je croyais qu'il n'y avait qu'à Mulhouse que j'avais ce genre de problème, mais non. À Nantes, je vois que l'on a les mêmes* ». Quand on est à France Urbaine, on partage effectivement les difficultés dans lesquelles nous sommes. Pour autant, nous sommes tous des élus – de couleurs politiques très différentes, je tiens à le dire – qui cherchons les relations, des stratégies, du travail à faire avec encore une fois la Police, mais aussi la justice. En effet, derrière tout cela, ce sont les sanctions nécessaires à mettre en œuvre.

C'est un travail de longue haleine. Vous allez le voir, ce sont des choses que vous découvrirez au fil de l'eau, parce que c'est quelque chose que nous montons petit à petit, en fonction des rencontres que nous avons et des stratégies qu'il faut adopter.

Pour le protoxyde d'azote, vous avez raison, c'est une vraie catastrophe. Malheureusement, je crois que les familles n'ont pas non plus pris conscience du danger que cela représentait. Je crois qu'une normalisation se fait, sur laquelle il faut absolument travailler. Nous avons donc décidé de mettre en œuvre une politique d'information sur les dangers de ce produit parce qu'il est en train de se propager de façon extrêmement forte. Il attaque très sérieusement l'équilibre mental des gens souvent jeunes.

Vous avez raison, nous avons besoin de travailler et je suis sûre que vous serez à mes côtés, tous – tous ceux qui sont ici dans cette salle, à mes côtés – quand nous viendrons vous proposer un certain nombre d'actions pour lutter contre les problématiques d'addictions. En effet, quand on voit les faits graves qui ont été commis ces derniers temps, nous avons eu des problématiques d'addictions, mais aussi de santé mentale. Ce sont bien deux grands axes sur lesquels nous devons travailler, mais qui sont relativement éloignés de nos compétences. Pourtant, ce sont bien des domaines sur lesquels nous allons travailler.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 1

#### Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose que le/la secrétaire de séance puisse être par exemple Christophe LIME. Tu veux bien ? Merci.

Maintenant, je vous propose aussi de soumettre à l'approbation le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 2

#### Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale et modification des représentants dans diverses structures

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, je vous propose d'accueillir Madame Karine DENIS-LAMIT qui est présente. Enfin, en votre nom de toutes et tous, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle conseillère municipale, Madame Karine DENIS-LAMIT, qui remplace Monsieur Thierry PÉTAMENT, au sein du Groupe « Besançon Maintenant ».  
Bienvenue ».

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose maintenant de commencer l'ordre du jour. Je reviens sur le dossier numéro 2.

Au moment de l'installation de la nouvelle conseillère municipale, je n'ai pas repris complètement les éléments qui concernaient les missions que les uns et les autres ont prises. Il y a eu quelques changements. Je vous invite donc à regarder l'ensemble de ces dossiers et je sou mets au vote, puisqu'il y a aussi des éléments qui concernent Madame DENIS-LAMIT, Madame VARET, Madame MULOT, Monsieur POUJET et Monsieur SPICHER.  
Je sou mets au vote.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Merci, Madame la Maire. Monsieur PÉTAMENT siégeait à la Loge.GBM. Ainsi, ancienne situation : Thierry PÉTAMENT, nouvelle situation : Myriam LEMERCIER, mais cela n'apparaît pas alors que j'ai bien eu les courriers au mois d'août.

**Mme LA MAIRE** : Vous avez des représentations qui sont de conseillère municipale, mais aussi de conseillère communautaire. Là, ce dont vous parlez est au titre de conseillère communautaire.

**Mme Myriam LEMERCIER** : D'accord.

**Mme LA MAIRE** : Je sou mets toujours au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?  
Merci beaucoup ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 3

**Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 4

#### Adhésion à l'association Opendata France et désignation d'un représentant

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 5

**Dispositif de prise en charge des frais exposés par les élus de la Ville dans le cadre du mandat local - Modalités de remboursement par la commune des frais de garde et d'assistance**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 6

#### Décision Modificative n° 2 - 2021

« **Mme LA MAIRE** : Parmi les grands projets, il y a celui de la Décision Modificative. Pour vous présenter la teneur de ces décisions, je donne la parole à Anthony POULIN.

**M. Anthony POULIN** : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous. En effet, un temps important puisque, comme vous le savez, c'est maintenant assez traditionnel, nous avons plusieurs délibérations budgétaires dans l'année : le Budget Primitif et ensuite, nous ajustons nos prévisions en fonction des réalités. Nous sommes donc dans la Décision Modificative numéro 2, qui est révélatrice de plusieurs choses. Tout d'abord, nous restons et nous sommes une collectivité agile et réactive malgré un impact fort, sur notre budget, de la crise sanitaire. Malgré cet impact, nous continuons à agir fortement en accélérant certains investissements et en poursuivant les engagements de notre programme municipal. Tout d'abord, concernant l'absorption de l'impact de la crise sanitaire, nous l'estimons, pour l'année 2021, à 4,4 M€, c'est l'équivalent du budget annuel alloué aux sports par exemple, ou l'équivalent de la facture d'énergie/électricité pour l'ensemble des bâtiments de la Ville de Besançon. Vous voyez donc que l'impact est fort, important. Si nous le cumulons avec l'impact que nous avons eu sur l'année 2020, ce sont plus de 12 M€, l'équivalent d'une grande école ou d'un grand équipement public qui vient grever notre budget.

Concrètement, cet impact se traduit par l'inscription de 1,3 M€ de recettes en moins, au titre des droits d'entrée dans les activités sportives (nos gymnases, nos piscines, nos patinoires) qui n'ont pas fonctionné avec un rythme de croisière. Nous devons donc inscrire ces droits d'entrée en moins, au titre de la restauration scolaire avec moins de recettes sur ce titre-là, et également au titre de nos Maisons de quartier puisque certaines activités n'ont pas pu se réaliser. Cet impact, en plus de ces pertes de recettes, représente également des dépenses supplémentaires, notamment 40 000 € en plus pour le centre de vaccination de Micropolis.

Malgré cet impact – je voulais juste en dire quelques mots puisque je reviens des rencontres nationales des finances publiques de France Urbaine où, de manière transpartisane, nous avons fait un constat similaire –, l'épargne de nos collectivités reste fortement impactée par la crise. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'incertitudes sur l'avenir et sur l'accompagnement de l'État dans cette période. Nous voyons que les collectivités sont en première ligne. Elles ont été en première ligne, elles ont été sources de réponses pour de nombreux habitants. La vaccination a pu se faire grâce aux collectivités. Aujourd'hui, les dotations, les réponses financières ne sont pas à la hauteur des pertes que nous avons enregistrées, et c'est le message que nous avons pu porter collectivement auprès du ministre du Budget, du Premier ministre et de la ministre en charge des Territoires. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse à ces sollicitations.

Je le disais, un impact de la crise mais surtout des actions. Plus que jamais, nous continuons à engager de nombreuses actions. Nous accélérons certains investissements, notamment ceux pour améliorer la vie quotidienne dans nos quartiers. On accélère l'équipement numérique de nos Maisons de quartier, on accélère les travaux sur Planoise. Au-delà de cela, on inscrit également 280 000 € pour lancer une étude urbaine pour le secteur Grette, Brulard, Polygone, dans une vision de l'urbanisme global. Nous engageons également 221 000 € pour améliorer l'attractivité de nos équipements sportifs pour préparer l'accueil de délégations internationales au titre des JO 2024 et pour améliorer l'accueil de toutes les personnes qui fréquentent nos équipements sportifs.

En recettes, nous avons une bonne nouvelle : celle de notre éligibilité au FPIC (Fonds de solidarité entre les communes les plus riches et les plus pauvres). En tout cas, nous sommes dans les derniers bénéficiaires de ce FPIC et nous inscrivons plus d'1 M€ de recettes dans cette délibération, ce qui nous permet de financer les dépenses que je viens de vous indiquer.

Nous inscrivons également 300 000 € supplémentaires au titre des droits de mutation qui illustrent le dynamisme du secteur immobilier et des ventes immobilières en ce moment. Enfin, nous inscrivons

aussi un premier volet de la dotation exceptionnelle pour la politique de la Ville, avec le financement de différentes actions.

Vous avez le détail dans l'ensemble de la Décision Modificative, mais voilà la teneur des grands mouvements. Ensuite, nous avons des mouvements d'ajustements plus traditionnels en exercice dans cette délibération. C'est donc une délibération d'action, de réactivité et au plus juste des dépenses réelles de notre collectivité.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous propose de soumettre au vote, s'il n'y a pas d'autres commentaires.  
Monsieur FAGAUT ?

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci, Madame le Maire. Au-delà des remarques que l'on a déjà pu effectuer en commission, notamment sur les 300 000 € de recettes en moins sur la restauration scolaire ou sur les 1 M€ en moins également sur les entrées des installations sportives qui émanent de la crise sanitaire, comme vous avez pu l'évoquer, on a une DM2 qui est quasiment insignifiante en dépenses notamment. Vous vous satisfaites du FPIC, et j'aurais une question par rapport à cela. N'est-ce pas un signe de régression de notre collectivité si nous sommes éligibles aujourd'hui ? C'est une question par rapport à cela.

J'aurais deux questions peut-être un peu plus techniques. Où en sommes-nous sur les restes à réaliser du budget précédent ? Est-ce que vous pourriez nous donner, aujourd'hui en DM2, le taux de réalisation de nos investissements et où nous en serons en atterrissage à la fin de l'année 2021, de manière à avoir des prévisions un peu plus précises ? Merci.

**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Cela permettrait de répondre... Anthony. Merci.

**M. Anthony POULIN** : Tout d'abord, sur le FPIC, c'est quelque chose de traditionnel. Tantôt nous sommes contributeurs, tantôt nous sommes bénéficiaires. Nous en sommes vraiment à ce niveau-là. L'année dernière, nous étions déjà bénéficiaires du FPIC et il y a des années où nous sommes contributeurs, donc c'est une bonne nouvelle et cela ne signifie rien de plus que ce que cela signifiait les autres années. En effet, on est dans une moyenne au niveau de notre richesse en tant que collectivité.

Concernant les taux de réalisation, on regarde cela de manière très précise. Je n'ai pas le taux exact au moment donné mais nous avons réalisé de nombreux travaux cet été : la cour de l'école Brossolette, l'activation d'un certain nombre de rénovations. Nous avons activé de gros chantiers et là, nous sommes en train de les payer, donc on pourra vous donner les chiffres plus exacts quand ces factures seront payées, puisque nous avons engagé quasiment l'ensemble de nos investissements. Il reste à les payer et c'est là que l'on verra réellement, budgétairement, les sommes réalisées, mais nous sommes sur une dynamique positive dans un contexte qui reste encore compliqué pour l'investissement. Nous tenons le cap et je voulais à ce titre remercier l'ensemble des agents qui travaillent d'arrache-pied pour nous permettre de réaliser ce que nous avons inscrit budgétairement.

**Mme LA MAIRE** : S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts au vote.  
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des absentions ? 15 abstentions.

(Propos inaudibles hors micro)

**M. Anthony POULIN** : Je vais vous fournir les informations, je n'ai pas le chiffre exact à l'instant T immédiatement, mais on pourra vous les fournir et en rediscuter ensemble au moment de la commission 1.»

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 7**

**Fiscalité - Exonération de taxe foncière en faveur des constructions nouvelles de logements**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 8

#### Fiscalité - Dégrèvement de taxe foncière 2021 en faveur des discothèques

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Tu voulais dire un mot ?

**M. Anthony POULIN** : Très rapidement, la loi nous permettait de faire cette exonération pour les établissements de nuit présents sur la Ville de Besançon, donc nous activons cette exonération de taxe foncière qui a un coût, somme toute, limité pour la Ville, mais qui montre aussi notre soutien à l'ensemble des acteurs économiques lorsque nous pouvons le faire.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Je soumetts au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Je fais un petit commentaire : de toute façon, on va avoir une rencontre avec les discothèques qui doit être programmée, mais je ne sais plus exactement à quel moment. Nous avons besoin de travailler avec elles pour que les sorties de discothèques soient un peu plus sereines. On les soutient mais on a besoin aussi d'avoir un travail très professionnel autour des discothèques et parfois, c'est un peu compliqué. Je tenais quand même à le dire ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 9

#### Schéma directeurs des écoles - Programme de travaux et plan de financement – Demandes de subventions

« **Mme LA MAIRE** : Comme il est question d'écoles, je propose à Claudine CAULET de faire un point.

**Mme Claudine CAULET** : Sur le nombre d'inscrits dans nos écoles bisontines, nous avons 8 534 élèves, ce qui est parfaitement stable, avec + 13 par rapport à l'année dernière. Il n'y a pas d'augmentation notable, ce n'est pas significatif.

Ensuite, je suis persuadée que vous vous intéressez particulièrement au périscolaire, donc je vais vous donner les derniers chiffres que nous avons à la Direction de l'éducation. Je vous avais donné des chiffres fin août. Dans les dossiers reçus dans les délais impartis, j'étais assez satisfaite puisque nous n'avions que 179 refus, ce qui correspondait à 4 % des dossiers reçus. Malheureusement, depuis, nous sommes passés à 481 enfants qui ne sont pas admis aux restaurants scolaires. C'est vrai que c'est une augmentation tout à fait significative qui s'explique par deux données. Parmi les enfants que nous avons acceptés, dont les parents avaient fait les dossiers dans les temps, il nous restait 114 impayés. Ces 114 impayés qui n'ont jamais été payés sont passés de la catégorie « admis » à la catégorie « refusé » et ils sont venus s'ajouter aux 179 premiers. Après, c'est très trivial : on a eu une vague de dossiers qui est arrivée entre fin août et fin septembre, de façon extrêmement tardive, qui fait que nous sommes arrivés à 481 enfants refusés.

Je ne m'en réjouis pas. On va pouvoir en accueillir certains, voire une bonne moitié, à condition que l'on trouve les 30 animateurs qui nous manquent encore. Comme vous avez pu le lire dans la presse, où j'ai lancé un appel : si vous connaissez des gens qui cherchent un emploi et qui auraient envie d'exercer le métier d'animateur auprès des enfants, il nous faut encore au moins une trentaine de candidats en tant qu'animateurs ordinaires, et une douzaine de candidats en tant qu'animateurs pour des enfants à besoins spécifiques – ce sont un peu les équivalents des ALSH sur le temps scolaire.

Là, le service continue de recevoir quelques candidatures de gens pour pouvoir les recruter et j'espère que cela pourra s'accélérer pour que l'on puisse enfin offrir des places à ceux qui sont en liste d'attente, sachant que l'on ne pourra pas absorber les 481, mais probablement une bonne moitié.

**Mme LA MAIRE** : Est-ce que vous avez besoin d'informations plus précises sur cette rentrée ?  
Laurent CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci pour ces informations. Je vais reprendre certains de mes propos lors des séances précédentes, c'est-à-dire qu'il y a un vrai problème d'attractivité parmi ce métier – j'appelle cela un métier parce que cela demande de vraies compétences d'animateur périscolaire. Le vrai problème de l'attractivité reste le salaire. J'entends ce que vous avez fait, c'est un premier pas, etc. mais cela décale l'augmentation de rémunération aux vacances prochaines. Les jeunes n'anticipent pas une augmentation de rémunération aux vacances de l'été prochain.

Il y a eu un léger geste mais qui m'apparaît relativement insuffisant et si l'on veut vraiment avoir l'ambition d'accueillir 100 % des élèves à Besançon dans nos cantines scolaires et avoir le personnel suffisant et nécessaire pour pouvoir les accueillir, il va falloir aller beaucoup plus loin sur la revalorisation des salaires de ces métiers. Je ne suis pas le seul à le dire puisque je me souviens d'une intervention d'un Groupe politique qui parlait de la rémunération de tous ces métiers, que l'on a longtemps regardés de haut – je pense qu'il faut dire le mot. Je dis « on », c'est la société qui n'a pas considéré ces métiers et aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils sont essentiels. Il va donc falloir que l'on fasse des efforts. Je sais la difficulté, je ne vais tomber dans la caricature parce que ce serait trop facile, mais je crois qu'il va falloir réfléchir à plus long terme sur des moyens supplémentaires. C'est une vraie difficulté, que j'entends, pour les collectivités.

**Mme LA MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur CROIZIER, d'avoir dit les choses de façon très équilibrée, parce que beaucoup de métiers ont été longtemps sous-évalués. On voit bien aujourd'hui un certain

signe qui tente de vouloir remettre un peu de moyens dans tels et tels métiers, seulement, vous êtes d'accord avec moi que quand, par exemple, il était question de contractualiser avec les collectivités, c'était justement sur le fonctionnement que les choses pesaient. Cela permettait encore moins d'aller vers ce que vous êtes en train de dire.

D'ailleurs, je me souviens très bien de ce à quoi vous faites référence. Nous étions les premiers à dire : « *Nous avons besoin de fonctionnement pour pouvoir rémunérer à hauteur du métier et à l'essentiel des métiers* ». Pour autant, nous contestions cette contractualisation qui touchait ces mécanismes de fonctionnement.

Vous avez raison et pour autant, pour l'instant, on n'a pas d'autres solutions que d'avoir déjà, dans un premier temps, mis en place cette forme de pérennisation et de sécurisation. On voit, par contre, qu'il y a un vrai objet de communication qui fait que nous allons y arriver malgré tout. Nous allons trouver les animateurs. Je vous remercie de dire que c'est un vrai métier. Il faut le dire parce que je me souviens d'avoir entendu des paroles au niveau national selon lesquelles les contrats aidés, etc. étaient des non-métiers alors que beaucoup étaient dans ce rôle-là. Ils étaient initiés à ces moments-là, c'était parfois l'occasion de reprendre pied avec le monde professionnel. Je regrette aussi ces mesures qui permettent de s'investir dans certains métiers qui méritent beaucoup d'avoir cette expérience professionnelle. Claudine CAULET veut aussi apporter des éléments.

**Mme Claudine CAULET** : Je voulais apporter des éléments complémentaires sur les 282 emplois permanents que l'on a votés il n'y a pas très longtemps à l'unanimité, il me semble. Cette proposition a eu quand même un certain succès auprès de nos animateurs de l'année scolaire précédente, puisqu'un peu plus de 80 % ont souhaité « rempiler » parmi les anciens. Ensuite, on a eu un échange, pas plus tard qu'hier après-midi, avec la CFDT sur ces emplois. En fait, je crois que l'on a voulu presque trop bien faire parce que, pour les jeunes, un contrat de 3 ans, alors qu'ils peuvent choisir entre 1 an, 2 ans ou 3 ans, est presque effrayant. Certains n'ont pas candidaté parce qu'ils avaient peur de s'engager sur les trois années. Il va donc falloir que l'on fasse un vrai travail de pédagogie pour expliquer : « N'ayez pas peur, cela peut être 1 an si vous êtes en fin de cursus, et vous pourrez nous quitter à la fin de votre M2 ». Il va falloir que l'on explique vraiment le type d'emploi que l'on a créé.

**Mme Marie LAMBERT** : J'avais lié mon intervention au schéma directeur des écoles.

**Mme LA MAIRE** : On attend ?

**Mme Marie LAMBERT** : Non, c'est bon, puisque j'allais parler de la rentrée. J'étais un peu triste de voir qu'il n'y avait pas forcément de points qui allaient traiter de l'école en ce mois de rentrée scolaire. Madame CAULET m'a donné quelques éléments et je la remercie.

Pour autant, je voulais voir, dans le schéma directeur des écoles, s'il n'y avait pas eu la possibilité à un moment de combiner les travaux d'aménagement énergétique à un meilleur accueil en restauration scolaire, parce que l'on sait que la capacité de production de la cuisine centrale n'est pas la seule raison du refus objecté à certaines familles lors de l'inscription aux services de la cantine. J'en veux pour preuve des demandes retoquées pour des élèves qui étaient dans des écoles pourvues en restauration par un prestataire extérieur.

Donc, 481 écoliers cette année laissés sur le carreau, c'est énorme et la collectivité n'a proposé, à ma connaissance, aucune solution alternative. Entre l'année dernière et cette année, des places ont été créées mais l'on devait bien se douter que cela ne suffirait pas, donc maintenant on en est là. Que fait-on ? Est-ce que d'autres solutions ont été explorées ? Est-ce qu'il y a eu des mises en lien de familles en demande avec par exemple les assistantes maternelles des quartiers pour une prise en charge sur le temps méridien ? Est-ce que ce sont des choses qui ont été envisagées, faites, expérimentées ? Je ne sais pas.

Vous dites que l'on ne peut pas conditionner l'accès aux services de restauration scolaire selon la situation des parents au regard de l'emploi. J'entends bien, mais dans ce cas-là, quels sont les critères discriminants quand une femme seule, en activité, avec enfant, n'obtient pas de place en restauration scolaire ? C'est quand même problématique parce que là, je ne vois pas qui est éligible.

Les écoles privées de notre ville ont réussi à accueillir des élèves qui n'ont pas eu accès à notre service public et ce, même après la rentrée des classes. Je voudrais donc savoir comment elles font et pourquoi

on n'y arrive pas. Il serait peut-être inspirant de leur demander quelle est leur gestion de cette problématique.

Je voulais terminer sur les 114 enfants recalés pour défaut de paiement. Je trouve cela énorme, inquiétant. Si ce sont des familles qui n'ont pas la possibilité de payer la restauration scolaire de leurs enfants, est-ce qu'elles peuvent assurer un repas à domicile équilibré ? Est-ce que vous pouvez nous donner davantage d'éléments sur cette information préoccupante et sur la sociologie de ces familles ? Est-ce qu'il y a un travail avec les acteurs des services sociaux ? Est-ce qu'il y a un accompagnement des familles ? Enfin, est-ce que l'on ne pourrait pas envisager un fonds social avec la CAF pour que, comme dans les collèges et les lycées, il y ait un système de solidarité avec ces enfants, pour qu'ils ne soient pas exclus pour de tristes raisons qui ne les concernent pas directement. Merci.

**Mme LA MAIRE :** Je vais donner la parole à Karima ROCHDI pour qu'elle apporte les éléments de question. Comme cela, on aura une réponse plus globale, si tu en es d'accord, Claudine. Je donnerai la parole à Philippe CREMER. Fais ton commentaire et je reprends les questions ensuite.

**M. Philippe CREMER :** Cela devient une habitude, mais bon ce n'est pas grave, je vais répondre à Monsieur CROIZIER. Je suis très heureux de ce qu'il a dit, je suis à 100 % pour mais je voudrais signaler à Monsieur CROIZIER qu'il peut passer à gauche, qu'il peut adhérer dans les partis de gauche parce que c'est quelque chose que l'on défend depuis longtemps. Malheureusement, Monsieur CROIZIER défend un Gouvernement qui ne marche pas du tout dans ce sens. Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE :** Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI :** Merci, Madame la Maire. Effectivement, on ne pouvait pas aborder le schéma directeur des écoles sans aborder justement la question de l'accès à la restauration scolaire. On comprend aujourd'hui qu'il y a un manque de personnel encadrant et je remercie Claudine CAULET de nous avoir donné ces chiffres. Cette carence engendre bien sûr aujourd'hui des situations qui sont absurdes et injustes. Je pense, Madame la Maire, qu'il est aujourd'hui impératif de mettre fin à cette situation et – j'ai envie de dire – quoi qu'il en coûte.

Je n'ai pas de question, mais j'ai plutôt une proposition. Nous sommes prêts à travailler avec vous, avec les élus référents, avec les services, pour trouver des solutions adaptées et assez rapidement.

**Mme LA MAIRE :** Je vais m'autoriser de vous répondre sur le « quoi qu'il en coûte » parce que je vais vous rappeler une règle : l'État peut dire « quoi qu'il en coûte » – on verra après comment la dette sera réduite – parce qu'il n'a pas d'obligation d'équilibre des budgets. Nous, nous avons quelque chose qui s'appelle un budget équilibré obligatoire, donc le « quoi qu'il en coûte » n'est juste pas possible, Madame ROCHDI, ou alors il faut augmenter les impôts, ou alors – on va se le dire, parce qu'il faudra qu'on se le dise un jour – il faudra que vous m'expliquiez quels sont les services de la Ville de Besançon que vous souhaitez abandonner. En effet, je suis sûre que vous allez mettre une attention particulière cette année au budget pour nous dire à quel endroit vous chercherez les besoins de fonctionnement que vous allez proposer tout au long de l'année et voir où est-ce que vous irez chercher ces sommes, qui ne sont pas négligeables et qui sont essentielles. Ces services sont tous très importants et essentiels, donc je suis prête à vous entendre – comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois – sur des propositions budgétaires.  
Claudine CAULET.

**Mme Claudine CAULET :** J'ai fait une petite liste mais je vais peut-être en oublier, donc il faudra me reposer les questions. Sur le problème des moyens, non, il n'y a pas de problème de moyens, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, on a ce qu'il faut pour faire. On a 500 000 € par an en fonctionnement pour augmenter les places à la cantine. Là, c'est vraiment le verrou « encadrement » qui coince complètement sur cette rentrée-là.

Sur les solutions et la comparaison avec l'enseignement privé, on n'est pas dans la même cour en termes d'effectifs : on accueille 8 000 enfants dans les écoles bisontines, on en accueille 5 000 à la cantine, ainsi que 500 bébés dans les crèches. L'enseignement privé à Besançon représente 1 000 enfants répartis dans plusieurs écoles. Je ne sais pas comment elles s'approvisionnent, je pense

qu'elles passent un marché. Enfin, elles ne sont même pas soumises à un marché, elles achètent des repas à l'extérieur. On n'est donc pas du tout dans les mêmes échelles.

Sur les pistes pour progresser, il faut continuer ce que l'on a commencé, c'est-à-dire acheter des repas à l'extérieur. Là, on est bien d'accord, mais quand on achète des repas à l'extérieur, ce sont des repas en liaison froide. C'est un peu technique : ils arrivent d'Autechoux dans un camion, ils doivent arriver à 4 °C, c'est-à-dire qu'il faut que l'on modifie nos offices qui ne sont pas du tout faits pour cela à cette heure-là. On doit les basculer pour qu'ils soient capables, en respectant l'hygiène alimentaire et les règles de la chaîne du froid, d'être stockés à 4 °C et réchauffés. Je suis désolée d'être un peu technique mais c'est la vraie vie. Cependant, basculer un office demande des travaux. Pour le moment, concernant ces travaux, la seule fenêtre de tir que l'on avait pour les effectuer était les deux mois de vacances scolaires. Dans l'année scolaire, c'est impossible de faire les travaux, sinon on priverait les enfants de restaurant scolaire pendant le temps scolaire.

On a décidé, et cela devrait arriver bientôt, d'acheter une « cantine à roulettes ». On va acquérir des modulaires qui vont pouvoir faire office de restaurant scolaire. Cela veut dire que l'on pourra faire des travaux de basculement de nos restaurants de la liaison chaude à la liaison froide n'importe quand dans l'année. En effet, si l'on pose les modulaires dans la cour de l'école, les enfants auront à manger. Cela sera un grand pas en avant, puisque l'on pourra faire des travaux tout au long de l'année.

Sur le schéma directeur, Jean-Emmanuel LAFARGE le précisera, mais dans les rénovations lourdes, il est évident que l'on va prendre en compte le besoin en restauration scolaire. On s'est fixé comme objectifs des capacités d'accueil de 70 % ; c'est ce que font les villes de même strate.

Sur les 114 familles qui sont restées en impayés, je n'ai pas l'information pour savoir si ce sont des bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou non. Je ne suis pas sûre que l'on puisse « triturer » les données informatiques de ces familles avec le RGPD. Peut-être qu'on peut le faire en interne mais, même si on le fait, cela ne sera pas communicable. Je n'ai donc pas plus d'informations sur ces familles qui n'ont pas pu régler.

Sur les critères, le Code de l'éducation nous interdit, de façon complètement catégorique, de discriminer sur la situation des parents, emploi ou pas emploi. En fait, on travaille avec un arrêté municipal qui est un peu ancien, qui dit – je ne comprends pas bien le cas que vous évoquez, Marie LAMBERT – que sont en priorité « 1- Les familles monoparentales ne pouvant pas accueillir leur enfant sur le temps de la pause méridienne. 2- Les autres familles ». Une mère isolée est donc normalement en priorité 1, encore faut-il qu'elle ait justifié de cette priorité dans le dossier. Il faut une fiche de paie, une attestation de formation, un certificat de rendez-vous à l'hôpital de jour, etc. Après, si l'on a un grand nombre de « priorités 1 », il peut arriver que l'enfant ne soit pas retenu. Après, je veux bien regarder le cas individuel.

**Mme Élise AEBISCHER** : Excusez-moi, je reviens un peu en arrière mais je pense que c'est bien d'appuyer sur le travail qui a été fait sur les animateurs périscolaires. Comme on l'a souligné, il y a, d'une part, la possibilité de proposer des contrats de plusieurs années, donc de pouvoir fidéliser un certain nombre d'animateurs. Après, on a des profils très différents, on a des étudiants qui cherchent une activité pour une année sans savoir ce qu'ils vont faire l'année suivante. On a aussi des animateurs qui se professionnalisent dans notre collectivité et qui sont là depuis des années.

On a ce côté pluriannuel mais je voudrais aussi rappeler que l'idée de la réforme que l'on a menée est une augmentation du temps de travail, parce que l'on a mis en valeur et on a compté les minutes qui servent de transmission entre le groupe jusqu'aux enseignants. Le passage de contrat annuel permettra aux agents de bénéficier du treizième mois et de la prime de fin d'année. Pour les animateurs qui font le matin, le midi et le soir, c'est une augmentation selon leur temps passé dans l'école. Cela représente entre 12 et 31 % de leur rémunération, ce qui est un bond énorme.

Après, il faut effectivement que l'on communique plus là-dessus. On a notre base d'animateurs fidèles et on a celles et ceux qui – on le sait – tournent régulièrement, comme les étudiants. Je voulais encore faire ce coup de projecteur parce que l'on a besoin de toutes et tous pour mieux communiquer. Ce sont des professionnels et c'est la facilitation pour le passage du BAFA, puisqu'il ne s'agit pas d'une garderie. Le temps périscolaire est aujourd'hui un vrai temps compris et éducatif pour les enfants. On est bien loin du modèle où il y avait avant juste l'enseignant et les élèves. Aujourd'hui, le monde de l'école est beaucoup plus riche que cela, et je pense que c'est une vraie fierté pour nos enfants au quotidien.

Je voulais juste revenir sur ces éléments très positifs du travail qui est mené. Maintenant, on espère voir porter les fruits. Il y a un travail à faire aussi sur la façon de compléter du temps de travail. Ce n'est pas forcément pour les étudiants qui, eux, ne seront pas intéressés mais pour celles et ceux qui veulent faire carrière dans l'animation. Cela permet de voir si l'on ne peut pas faciliter, pour qu'ils puissent compléter des temps de travail dans des bases de loisirs. C'est un travail qui est mené avec la Direction de l'éducation. On espère donc bien compléter nos effectifs.

**Mme LA MAIRE** : Je vous propose de passer au sujet de ces délibérations. Jean-Emmanuel LAFARGE va vous présenter un petit diaporama.

*(Diffusion d'un diaporama sur les rénovations énergétiques des écoles)*

**M. Jean-Emmanuel LAFARGE** : Nous proposons au Conseil de se prononcer sur le plan de financement et de solliciter des subventions pour des opérations de rénovation énergétique de quatre écoles, dont vous voyez le nom projeté à l'écran.

*(Il s'agit des écoles maternelles André Boulloche, John-Fitzgerald Kennedy et Pauline Kergomard et du groupe scolaire Jules Ferry)*

Tout au long du mandat, on aura deux types d'intervention dans les écoles. Pour l'instant, on se concentre sur des rénovations énergétiques, non parce que l'on va essayer d'organiser cela de cette manière, mais simplement parce que c'était plus facile, pour accélérer l'écriture des programmes, de travailler sur des écoles assez accessibles et qui, avec la Direction de l'éducation, faisaient l'objet d'un consensus.

Le groupe Ferry est situé à Saint-Ferjeux. Le groupe Kergomard et Kennedy sont plutôt situés du côté de Montrapon et Boulloche est sur le site de Planoise.

Vous aurez l'avant et l'après, mais d'autres éléments devraient apparaître. Dans le groupe Boulloche de Planoise, vous voyez la façade avant et après, il n'y a pas de retouche particulière sur l'existant. Je vais un peu lister les éléments sur lesquels on va intervenir. Concernant la rénovation énergétique, on va travailler principalement sur l'enveloppe du bâtiment, en utilisant les matériaux biosourcés (de la brique, de mémoire). On va installer des panneaux photovoltaïques sur le toit pour essayer d'obtenir un bâtiment qui sera à énergie positive. On va travailler aussi sur les éclairages pour limiter la consommation électrique. Comme on va disposer d'un bâtiment qui sera parfaitement étanche, on va travailler sur un système double-flux de circulation d'air, qui va nous permettre de traiter l'air.

Pour l'école Kennedy de Montrapon, c'est un traitement de parement de bois. J'ai oublié : on va complètement changer les menuiseries à Boulloche, et ce sera également le cas dans toutes les écoles dans lesquelles on va intervenir. Il y aura un système double-flux, des cellules photovoltaïques sur le toit pour obtenir une école qui sera à énergie positive également.

On traverse le boulevard et l'on se retrouve à Kergomard. Le traitement est un peu particulier dans cette école, parce que le toit est une structure un peu trop légère pour pouvoir supporter l'isolant qu'on voulait rapporter. Il y a donc de l'isolant au niveau du toit, une végétalisation partielle qui nous a été proposée par l'architecte et des panneaux photovoltaïques en moins grand nombre sur le toit, ce qui fait que cette école n'est pas à énergie positive.

Enfin, on va présenter une vue partielle concernant Ferry puisque c'est une école assez ancienne. Là, vous avez la nouvelle école sur laquelle figurent des panneaux photovoltaïques désormais. Nous allons intervenir dans toute la partie qui est ici, l'immense bâtiment qui est là. Cela nous permet de faire une intervention en site occupé. On va travailler sur une isolation intérieure parce que l'on veut conserver les pierres qui sont très jolies à l'extérieur. On va installer une nouvelle cellule photovoltaïque sur les préaux que vous voyez ici et là. Là encore, ce sera une ventilation double-flux. Les LEDs et les menuiseries seront complètement changées. De mémoire, on doit aussi intervenir sur l'ouverture des maternelles qui donnent sur la cour, de sorte que les parents puissent amener leurs enfants jusqu'au pied de la salle de classe.

Sur les diapos suivantes, vous avez des photos de Jules Ferry de thermographie infrarouge : tout ce qui est bleu est très mauvais et tout ce qui est rouge n'est pas terrible non plus puisque cela crée des échanges de chaleur qui ne sont pas très compatibles avec une isolation correcte.

Le coût global de l'opération s'élève à peu près à 7 M€. On a trois partenaires qui soutiennent la Ville, à savoir : l'État à une hauteur de 2 M€, la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 1,85 M€ et l'Union européenne dans le cadre d'un contrat FEDER à hauteur de 1,737 M€. L'objectif de tous ces travaux de rénovation est d'entrer dans le label Effilogis, c'est le label décliné par la Région, mais qui découle d'un label de l'État.

Concernant les dates de livraison des établissements : pour la rentrée de septembre 2022 pour Bouloche et Kennedy. Les travaux étant plus lourds pour Kergomard, ce sera dans le cours de l'année 2023. Pour le groupe scolaire Jules Ferry, ce sera à la rentrée 2023.

Il faut préciser que l'on travaille très étroitement avec les équipes périscolaires, scolaires et que l'on essaye, autant que faire se peut, de minimiser toutes les nuisances pendant les travaux. Voilà, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : Merci pour cette présentation.  
Monsieur FAGAUT ?

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci. Concernant cette présentation, on accompagnera inévitablement la démarche de réhabilitation de nos écoles, d'un point de vue énergétique, comme on accompagnera les phénomènes de cours repensées en termes de dépermeabilisation, cela nous paraît bien sûr incontournable. Par contre, vous connaissez notre opposition farouche aux cours dégenrées, nous ne cautionnons pas du tout cette démarche aujourd'hui.

J'aurais une question sur l'école Brossolette. Il a été fait état, à un moment donné, que la cour de l'école Brossolette pourrait être ouverte le soir et les week-ends pour permettre à la population du secteur de pouvoir en profiter. Est-ce que vous pouvez nous dire concrètement comment, le lundi matin, cette école sera utilisable par les enfants après ce qu'il peut se passer durant les week-ends ou les soirées ? On aimerait savoir techniquement comment vous allez faire.

**Mme LA MAIRE** : C'est prévu. Bien sûr, tout cela a été discuté. Je vais revenir sur Brossolette et je donnerai la parole à Pascale BILLEREY tout à l'heure.

C'est un projet qui ne s'est pas construit du jour au lendemain, c'est quelque chose qui avait même été pensé dans le mandat dernier puisque je m'étais justement intéressée à l'usage de ces grandes cours, alors que nous manquions d'espaces partagés dans les quartiers. Nous avons par exemple des associations qui demandent de pouvoir accéder à des préaux. Par exemple, des associations de danse aimeraient avoir des endroits où elles pourraient se retrouver le soir. Il y a d'autres types d'activités dont les uns et les autres peuvent d'ailleurs témoigner.

L'idée est d'optimiser nos moyens, nos équipements et de les partager. De fait, cela participe au travail dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui consiste à faire que les écoles soient vraiment un lieu où l'on fasse système autour...

*(Déclenchement de l'alarme intrusion)*

Je continue. Je voulais dire que nous sommes bien dans une forme d'interaction. C'est un peu comme les salles de parentalité qui s'ouvrent le soir, le week-end, etc. Ce sont bien des éléments de perméabilité qu'il doit y avoir entre les écoles et le quartier. Donc, oui, tout cela a été travaillé avec les services pour que les interventions se fassent très tôt et que l'on puisse avoir une école propre dès l'entrée.

Pascale, je crois que tu voulais apporter des éléments.

**Mme Pascale BILLEREY** : Oui, par rapport à la question que vous avez posée sur les espaces partagés avec la population. On a effectivement réfléchi à ce problème des nuisances qui pouvaient être occasionnées, et notamment durant le week-end. Cependant, je dois dire que c'était déjà le cas dans

cette école, il y avait toujours des soucis le lundi matin, parce que c'était déjà un espace que les habitants s'appropriaient, mais de manière plutôt sauvage.

On a envie d'améliorer cela et je tiens à rappeler qu'une personne habite sur place, dans cette école. Toutes les écoles n'ont pas de personnel municipal, qui est chargé de l'entretien du bâtiment, de nettoyer l'école et qui, tous les lundis matin, très en avance puisqu'elle travaille très tôt le matin, pourra signaler au service propreté s'il y a quoi que ce soit avant d'y accéder. Quand on dit « l'espace commun », ce n'est qu'une partie de la cour. Je ne sais pas si vous avez les plans mais ce n'est absolument pas toute la cour. On va voir, on est en train d'engager ce nouveau projet, on s'adaptera s'il y a des soucis particuliers.

Je ne veux pas polémiquer sur la cour dégenrée, parce que ce n'est pas tout à fait comme cela que cela se pose. Pour ceux qui connaissent très bien cette cour, la pratique habituelle dans cette cour est que tous les garçons s'approprient vraiment le centre de la cour et les filles, tous les bords. Ce n'est pas qu'à Brossolette, j'ai un rapport de l'Unicef qui explique très bien cela et dont je peux vous donner la page. Ce n'est donc pas dans cette école. Par conséquent, il s'agissait quand même de donner des espaces différents où il y aura de la mixité, et c'est ce qu'il va se produire. Cela a vraiment été préparé par les enfants. Comme je l'ai déjà indiqué dans un précédent Conseil Municipal, il y aura des endroits calmes, des endroits pour se défouler, des endroits où l'on a envie d'être en contact avec la nature.

Je vous invite vraiment à aller visiter cette cour. La directrice, que j'ai encore eue récemment au téléphone – je suis de très près ce qu'il se passe, c'est un nouvel engagement de notre part et nous avons envie que cela se passe correctement –, est absolument enchantée, et les parents d'élève aussi. Cela crée vraiment une autre ambiance dans l'accueil de cette école, je vous invite vraiment tous à aller voir ce qu'il se passe. Voilà.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je crois que Karima ROCHDI avait demandé la parole en premier. Je vous donne la parole.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci. Je voulais juste préciser que nous soutenons sans réserve ce programme de rénovation des écoles. Placer nos enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage, optimiser le travail des enseignants et de l'ensemble des personnels, adapter ces lieux de vie aux évolutions climatiques est indispensable, et c'est la force de l'avenir. Je souhaite aussi saluer l'apport financier de l'ensemble des partenaires à ce projet pour vous accompagner, pour nous accompagner, notamment celui de l'État, qui s'élève à 2 M€.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Oui, merci. Tout en étant rapide, bravo pour tous ces projets. En tout cas, les écoles vont certainement être très jolies. J'espère qu'on pourra mieux y vivre par les temps de grosse chaleur, où c'est effectivement compliqué.

Attention à ne pas croire que l'école est simplement une façade, un toit, des tables, un tableau et des chaises. L'école, c'est tout un espace. Vous avez travaillé sur l'espace de la cour, mais il y a aussi des espaces intérieurs, et, pour un grand nombre d'écoles, ces espaces ne sont plus adaptés aux pratiques pédagogiques d'aujourd'hui.

Attention, donc, à ne pas engager les travaux de rénovation alors que cela nécessiterait ensuite de les défaire pour retravailler sur les espaces intérieurs, si jamais vous travaillez dessus. C'est en tout cas un point de vigilance que je vous apporte par rapport à cela.

Ensuite, s'agissant de la cour d'école Brossolette, c'est un projet que, je crois, nous avons tous soutenu. Désimperméabiliser cette cour – qui ressemblait plus à un parking qu'à une cour, il faut bien le reconnaître –, et y créer des espaces de vie, de partage est absolument essentiel.

Ce qui me gêne par rapport à votre discours, ce n'est absolument pas cette volonté de désimperméabiliser et de créer des espaces. Ce qui me gêne, c'est l'idéologie que vous y mettez derrière. Faites-le, s'il vous plaît, mais arrêtez de politiser cette façon de revoir l'architecture des cours.

D'une façon globale, je vous invite à dépolitiser massivement l'ensemble des discours de votre majorité. Je crois que nous en vivrions tous mieux, je crois que les Bisontins accepteraient beaucoup mieux cette façon de voir les choses, et je crois que c'est absolument nécessaire pour apaiser les discours, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

**Mme LA MAIRE :** En entrée de Conseil Municipal, je vous ai expliqué que la musique adoucit les mœurs, que c'est universel et formidable. Je suis désolée, la musique que l'on nous impose ce soir ne me semble pas universellement nous apaiser et rendre facile le Conseil Municipal. *(Une alarme sonne en boucle.)*

Monsieur CROIZIER, si vous êtes en train de m'expliquer que nous sommes bien dans l'application d'un projet politique et que c'est bien sûr inscrit dans le « Programme politique », avec un grand P, c'est-à-dire avec une vision, je vous dirai simplement que ce sont bien des programmes avec des orientations, avec des objectifs. C'est pour cela que je vous signalais, par exemple, la venue de journalistes, qui sont venus voir en quoi tout cela participait à un travail de savoir-partager, de vivre-ensemble, de savoir les vulnérabilités des uns et des autres, etc.

On dit souvent que les petites filles apprennent à être sur le côté, mais les jeunes garçons aussi, parfois, n'ont pas envie de jouer à ces jeux-là et se trouvent aussi mis sur le côté, etc. Ce sont des analyses sociologiques qui ont été développées depuis très longtemps et qui émergent depuis quelques années, donc j'entends votre mécontentement. Je donne la parole à Mme BILLEREY.

**Mme Pascale BILLEREY :** Je vais encore énerver M. CROIZIER, mais c'est vrai que j'ai entre les mains le rapport de l'Unicef, qui vient de sortir. Il n'est pas fait seulement sur l'état d'une école mais sur un ensemble d'écoles, et explique : « *la cohabitation dans l'espace : un problème pour les filles* ». Nous pourrions avoir d'autres moments pour échanger sur ce point, mais je ne comprends pas pourquoi cela pose autant de problèmes de discuter de cette question. J'ai reçu ce très bon rapport, il vient d'une consultation nationale des 6-18 ans et parle vraiment de tous ces sujets. De plus, on ne peut pas dire que l'Unicef soit dans une position idéologique, c'est quand même un organisme... Nous allons arrêter là. Nous reprendrons les discussions et nous verrons la réalité.

**Mme LA MAIRE :** Nous n'allons pas faire une discussion entre Mme Pascale BILLEREY et M. Laurent CROIZIER. Je donne la parole à Claudine CAULET.

**Mme Claudine CAULET :** Sur les usages à l'intérieur des écoles, j'ai aussi l'intime conviction qu'une école n'est pas une succession de salles de classe dans lesquelles on met un groupe d'enfants avec un enseignant derrière le bureau. Il y a tout un tas d'autres usages, et nous allons être particulièrement vigilants à les prendre en compte, notamment pour les réhabilitations qui vont être beaucoup plus lourdes. Sur les rénovations énergétiques, c'est vrai que nous sommes plutôt dans l'idée de refaire l'enveloppe de l'école. Cela dit, quand c'est possible, nous prenons en compte des usages qui sont vraiment criants et pas satisfaits. Dans les réhabilitations complètes, les usages seront consultés et pris en compte.

**Mme LA MAIRE :** Bien. Je constate tout l'intérêt que nous avons pour les écoles, et, finalement, que nous convergeons sur le besoin de changer l'univers de nos enfants pour qu'ils se sentent le mieux possible et qu'ils soient dans les meilleures conditions pour accéder à l'éducation et à tout le système de connaissances.

Je vous propose maintenant de soumettre ce dossier au vote.  
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie pour cette unanimité.»

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 10

#### Écoquartier des Vaïtes - Évolutions du projet à la suite des avis et recommandations du GEEC et de la Conférence citoyenne

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, je vous propose d'aborder le dossier n° 10, que je sais que beaucoup attendent. Avant de céder la parole à Aurélien LAROPPE, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, pour qu'il présente les évolutions de ce projet, je tiens à formuler quelques mots concernant les Vaïtes. Lors de la campagne des élections municipales, j'ai fait trois promesses sur le projet d'écoquartier des Vaïtes. La première était formulée ainsi dans notre programme : « *Nous revisiterons le projet des Vaïtes (développement de l'écoquartier le long du tramway, bâtiments avec performance énergétique et accès à des logements à loyers modérés) avec une prise en compte plus exigeante des enjeux environnementaux (restauration de la partie de zones humides et amélioration des écoulements, compensation de l'habitat de la flore et de la faune...)* ».

La deuxième promesse était de constituer un groupe de scientifiques pour éclairer notre réflexion sur ce sujet. La troisième, enfin, était de donner la parole aux citoyens pour qu'ils puissent nous dire comment ils imaginent le futur des Vaïtes, et, en imaginant le futur des Vaïtes, comment ils imaginent les prochaines évolutions de notre ville. Évoluer vers des formes urbaines nouvelles est sans doute quelque chose qu'il faut que nous travaillions de façon très précise et plus intégrée.

Ces trois promesses, nous les avons tenues, et ce, avant même de connaître la décision de la justice administrative, afin d'ouvrir une réflexion plus large que la seule issue binaire du maintien ou de l'abandon. Le projet revisité que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'une démarche globale qui articule légitimité scientifique, légitimité citoyenne, et, bien sûr, légitimité des représentants élus. Je veux ici remercier toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps pour y participer et s'y sont investis. Opposants ou porteurs du projet, chacun a eu la parole, chacun a pu s'exprimer et faire valoir ses arguments.

Aujourd'hui, il appartient à ce Conseil Municipal, à nous, élus, de débattre et de nous prononcer sur les évolutions du projet. Après le temps de la concertation, c'est le temps du choix politique. Les grandes orientations du projet que nous présentons ce soir remettent la biodiversité au cœur du quartier des Vaïtes.

Il prend en compte les corridors écologiques et la biodiversité dite « ordinaire », celle qui constitue une matrice de nature en ville. Un projet qui répond à un besoin en logements sur la ville, notamment pour les familles, et qui porte la part des logements sociaux de 20 à 30 %. Un projet qui ouvre ce quartier des Vaïtes vers les autres quartiers, vers l'extérieur, à travers la création d'un parc urbain ouvert à toutes les Bisontines et à tous les Bisontins, qui constitue un îlot de fraîcheur à proximité du centre-ville et qui aura ses caractéristiques propres. Un projet qui se construit autour du tramway pour offrir aux futurs Bisontins de ce quartier une mobilité alternative, facilitée par ces transports en commun. Un projet qui s'articule autour d'une école lieu de vie. Un projet qui préserve les jardins et les zones de maraîchages, qui font la richesse de ce quartier et qui pourront être le support d'une démarche pédagogique à inventer.

Dans un budget maîtrisé pour la collectivité, nous portons ce soir un projet qui fait sens pour notre ville. S'il fait sens, c'est bien parce qu'il sert finalement de laboratoire pour trouver les formes urbaines du XXI<sup>e</sup> siècle. Héritant d'une situation complexe, nous avons mis notre énergie à construire un processus d'intelligence collective. Cette proposition est également révélatrice d'une prise de conscience collective et partagée du changement climatique et de la perte de biodiversité. Cela nous amène à dire, ici, ce soir, que nous nous devons de penser de nouvelles formes urbaines, comme je vous le disais tout à l'heure, intégrant les enjeux de la biodiversité et de la nature en ville, au bénéfice de toutes les populations. C'est pour cette raison que ce quartier a aussi cette ouverture forte sur les logements sociaux et accessibles.

Je donne maintenant la parole à Aurélien LAROPPE.

**M. Aurélien LAROPPE** : Bonsoir. Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, avant d'en venir au document, je vais faire quelques propos liminaires en m'écartant de ce dossier pour venir sur les choix urbanistiques de la ville de Besançon, et, de manière plus globale, de nos communes limitrophes et plus lointaines.

Effectivement, partout en France, un choix qui est fait sur la ville-centre aura également un impact sur la périphérie et sur sa propre ville, évidemment, d'où l'importance de notre rôle et de ce Conseil Municipal pour réfléchir au-delà de la ville de Besançon et aller plus loin que notre propre réflexion et notre propre territoire. C'est vraiment tout l'enjeu de l'urbanisme d'aujourd'hui.

L'urbanisme englobe des sujets transverses : l'habitat, le bien vivre ensemble, l'impact sur les choix des transports pour les habitants qui habitent dans un lieu plutôt qu'un autre, et l'environnement. Chaque projet urbain a un impact bien plus important que ses limites foncières, je tenais à le rappeler avant que nous n'allions plus précisément sur le sujet des Vaïtes.

Le sujet des Vaïtes, ce soir, n'est pas seulement sur les Vaïtes, c'est également sur l'urbanisme plus global dans notre agglomération, et même au-delà de notre agglomération. Il est donc important de développer un raisonnement global et systémique pour prendre tous les éléments en compte et prendre les bonnes décisions.

Ce soir, notre Conseil est amené à se prononcer sur les propositions d'évolution du projet d'écoquartier des Vaïtes, issues des scientifiques et des citoyens. Je tiens à rappeler ses quatre grands principes. Le premier grand principe est la limitation des constructions sur le site. Nous avons pris en compte les recommandations émises par le GEEC et la Conférence citoyenne afin de conserver les corridors écologiques et limiter l'artificialisation des sols. Cette limitation se traduit par une urbanisation de la ZAC à hauteur de 50 %, au lieu des 71 % du projet initial. Ce sont près de 100 hectares qui ne seront pas urbanisés pour travailler sur différents éléments, notamment les îlots de chaleur.

Ensuite, il est un constat simple : à Besançon, nous avons une fuite avérée des familles, avec chiffres à l'appui, et une augmentation des prix, avec chiffres à l'appui également. La volonté sur ce site est de produire des logements pour les familles, mais également des logements sociaux et des logements à prix abordables. Le projet qui sera développé sera un projet pour les familles et à destination des familles, c'est pourquoi nous portons de 20 à 30 % la part de logements sociaux et maintenons à 15 % la part de logements abordables.

La cible des jeunes ménages est extrêmement importante pour plusieurs raisons. D'une part, nous le constatons, il y a une perte de cette typologie de personnes sur la ville de Besançon, mais c'est aussi ce qui fait vivre notre ville et ce qui permet d'avoir de la rotation au niveau des différents âges. En effet, ce sont des personnes qui viendront dès leur plus jeune âge, et qui resteront très probablement – les statistiques le montrent – de nombreuses années sur la ville de Besançon.

Le troisième point, c'est la création d'une école. Le projet d'école avait donné lieu à de nombreux débats dans le passé. En effet, l'école actuelle, Tristan-Bernard, se doit d'être rénovée dans un premier temps. C'est une réflexion qui avait été émise. Les différentes études montrent que cette rénovation est extrêmement coûteuse, mais, surtout, insatisfaisante. Aujourd'hui, comme cela a pu être présenté dans le rapport précédent, nous tenons à avoir des écoles performantes, ce qui est partagé par certaines personnes de l'opposition, qui l'ont dit juste avant, et des écoles qui répondent à différents enjeux pédagogiques. C'est pour cette raison que nous avons travaillé sur une nouvelle école.

L'emplacement initial de l'école était en dehors de la ZAC, sur des terres maraîchères. Son nouvel emplacement est en face du tramway, à la station Les Vaïtes, ce qui permettra un accès en transports en commun à l'ensemble des usagers de l'école, et donc la possibilité pour eux de venir avec un transport en commun neutre en carbone. Les terres maraîchères seront également préservées. L'école sera à proximité d'un immense parc où pourront se dérouler de nombreuses activités pédagogiques, comme l'initiation à la biodiversité ou le jardinage, et bien d'autres.

Le dernier point pris en compte par rapport aux conseils de nos citoyens et du GEEC, c'est la création d'un parc en cœur de ville qui préservera un îlot de fraîcheur, que constituent les Vaïtes, et la biodiversité ordinaire. La constitution d'un parc permet la constitution de cet élément d'une part, mais il permet surtout d'acter dans le temps le fait que cet espace vert et de biodiversité en restera un. Les jardins seront donc maintenus, et leur organisation repensée. Ce parc pourra intégrer de nombreuses

propositions faites par la Conférence citoyenne, comme des fermes pédagogiques, vergers, maraîchages, ruches, parcours pédagogiques, réflexions sur l'alimentation, en lien avec l'école à proximité. Autant de propositions qui pourront être mises à l'étude pour faire de ce parc un nouvel espace qui bénéficiera à l'ensemble des Bisontins.

Nous sommes attachés à faire des Vaîtes un modèle d'urbanisation de notre siècle face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, nos décisions sont guidées par la volonté de proposer des projets qui résonnent avec les enjeux environnementaux et climatiques. En préservant l'ensemble des corridors écologiques, en protégeant la biodiversité, en urbanisant au pied du tram, nous proposons ici un projet qui fait sens et qui respecte les principales recommandations des scientifiques et des citoyens.

Nous allons vous présenter trois cartes : celle du projet de ZAC initial de 2011, celle du projet de la Conférence citoyenne, apportée par les citoyens ayant participé, et, enfin, celle du projet revisité, que nous vous proposons d'adopter ce soir. Ces trois cartes adoptent l'analyse par zone que la Conférence citoyenne a faite dans son rapport, que nous avons reprise, ce qui nous permet de comparer ensemble les trois propositions et de voir l'évolution du projet.

Nous allons repasser en détail les étapes du processus de décision. La première étape, c'est le vote de la ZAC en 2011. À la suite de l'élection municipale, et comme cela était indiqué dans le programme avant l'élection municipale, il y a eu un nouveau travail sur ce sujet. Le 28 janvier 2021, un vote a été organisé en Conseil Municipal pour la création du GEEC et la démarche participative. En mars 2021, le rapport du GEEC a été rendu. Entre avril et le 3 juillet 2021, il y a eu la démarche participative, qui a été importante, une consultation numérique et une conférence citoyenne. Le 3 juillet 2021, les recommandations de la Conférence citoyenne ont été rendues. Enfin, cet été, une analyse technique, juridique et financière a été faite par les services de la Ville de Besançon.

Aujourd'hui, lors de ce Conseil Municipal, nous sommes amenés à prendre une décision sur ce projet modifié d'écoquartier. Comme vous le voyez, le plan suivant définit deux choses : la surface de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), de 32 hectares, la zone en clair, et la surface de la ZAC des Vaîtes, de 23 hectares, la zone entourée en blanc. On voit, et le liseré rouge l'atteste, le passage du tramway au milieu du quartier des Vaîtes.

Les enjeux faunistiques et floristiques sont détaillés sur la carte suivante. La taille de la carte ne nous permet pas d'en faire une lecture accrue ici, en séance, mais vous avez tous les éléments. Comme nous le verrons après, la partie nord, la plus pertinente en termes de faune et d'habitat, sera maintenue dans le projet proposé juste après.

Le projet initial, comme vous le voyez, était un écoquartier avec les zones constructibles en bleu et les zones non constructibles en vert. L'option majoritaire de la Conférence citoyenne est celle que vous voyez au milieu, avec des quartiers en bleu proposés pour les zones constructibles, et des quartiers en rouge proposés pour l'aménagement d'équipements publics. Bien entendu, les quartiers en vert restent des zones non constructibles.

Le projet revisité proposé ce soir à l'ensemble du Conseil Municipal est un projet qui tient compte des principaux éléments de la Conférence citoyenne et du GEEC, dans lequel l'école est repositionnée de la zone 6 bis à la zone 4. Effectivement, comme vous l'avez vu sur la carte précédemment présentée, la zone 6 bis a un impact important sur le corridor écologique, nous avons donc souhaité le maintenir en agrandissant cette zone verte non constructible.

J'en viens maintenant à l'évolution du projet et au projet qui est proposé ce soir. Voilà le projet revisité. Comme j'ai pu le dire dans mes propos introductifs, le sujet des Vaîtes est un sujet extrêmement complexe, pour lequel beaucoup d'éléments doivent être pris en compte. Nous avons donc construit la proposition qui vous est faite ce soir en nous appuyant sur les documents du GEEC, de la Conférence citoyenne, et sur les différents documents que nous avons pu travailler ensemble au sein de cette équipe.

Concernant le bilan des surfaces dans le périmètre de la ZAC, le projet initial prévoyait 71 % de surfaces urbanisées. Aujourd'hui, nous sommes sur un projet revisité avec 50 % de surfaces urbanisées et 50 % de surfaces non urbanisées. Sur les surfaces urbanisées, aucun maraîcher n'est impacté. Concernant

les jardins, il n'y a que très peu d'impact. Les jardins qui seront urbanisés seront déplacés sur un autre lieu pour garder cet esprit local.

Dans le périmètre de la ZAC de 23 hectares, les surfaces non urbanisées dans le projet initial représentaient 6,6 hectares, soit 28 %. Aujourd'hui, nous sommes à 50 %, soit 12 hectares non urbanisés, dans le projet qui vous est proposé, soit près de 5 hectares supplémentaires qui ne seront pas urbanisés.

Enfin, les considérations financières. Elles sont extrêmement importantes, la vie politique enchaînant différents mandats et projets. Bien entendu, les considérations financières restent dans le temps et sont importantes pour prendre les décisions les plus pertinentes pour nos habitants. Le projet initial était de 9 M€, dont 4,5 M€ étaient déjà avancés, et donc déjà engagés. L'abandon du projet a un coût estimé à près de 13 M€. Le projet que nous vous proposons ce soir est de 18 M€. Entre l'abandon du projet et le projet modifié, la somme supplémentaire de 6 M€ nous permet de construire des logements pour les familles à proximité d'un parc urbain qui sera développé, ce qui n'a pas été fait à Besançon depuis de nombreuses années.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Guillaume BAILLY.

**M. Guillaume BAILLY** : Merci, Madame la Maire.

Sur le projet des Vaïtes tel qu'il est présenté, plusieurs éléments m'interrogent : la cohérence politique du projet, la méthode, bien sûr, mais aussi le bilan financier.

Sur la cohérence politique, Madame la Maire, vous êtes la maire écologiste de l'une des plus grandes villes vertes de France, et vous allez urbaniser 11,5 hectares de terres arables pour faire émerger 500 à 600 logements qui pourraient être construits sur des zones déjà artificialisées. Je ne prends pas position pour ou contre le projet, mais je m'interroge sur votre sincérité. Maire écologiste, militante engagée, fervente défenderesse de la biodiversité, vous voilà, sous couvert du GEEC que vous avez mis en place, promoteur de la bétonisation d'espaces naturels. Vous en conviendrez, c'est assez cocasse.

Quelle crédibilité aurez-vous demain à venir nous parler de biodiversité et de préservation d'espaces naturels ? Comme votre homologue écologiste de Strasbourg, qui autorise la construction de deux immeubles et un local commercial au milieu du parc arboré Sainte-Cécile, vous êtes, au fond, dans la même lignée que vos prédécesseurs.

Nous ne sommes pas dupes, Madame la Maire. La version allégée du projet initial n'est au fond que la résultante d'un mauvais compromis politique sur fond d'arguments écologiques pour tenter de maintenir l'unité de votre majorité.

Concernant la méthode, vous avez souhaité la création et la consultation d'un GEEC local, puis une conférence citoyenne pour essayer de trouver un consensus. Outre le fait d'avoir complètement méprisé l'opposition sur ce dossier, vous avez méprisé les Bisontins consultés en balayant d'un revers de main les recommandations qui n'allaient pas dans votre sens.

Coût de la consultation citoyenne : 56 000 €, coût du GEEC : 15 000 €, soit 71 000 €, 71 000 € pour tenter de vous sortir d'une impasse sur le dos du contribuable bisontin. Force est de constater, au regard des animations extérieures de cette salle ce soir, que vous avez échoué, Madame la Maire.

Sur le point financier, la facture commence à être lourde, Madame la Maire : 18,6 M€ pour loger 1 500 Bisontins, dont 30 % dans des logements sociaux, c'est deux fois plus de dépenses pour deux fois moins de logements que le projet initial. Ce projet est-il encore économiquement viable pour la collectivité ? Avez-vous des éléments chiffrés à ce sujet ?

Ce projet, toujours à l'arrêt, coûte près de 1 M€ par an à la collectivité. Avec la procédure judiciaire en cours et les opposants qui occupent encore illégalement le terrain, le coût global de l'aménagement ne

va pas cesser de grimper. Avez-vous aujourd'hui la certitude que le projet, tel qu'il est présenté, peut aboutir ? Si oui, dans quel délai ?

Dans ce dossier, le temps, c'est de l'argent, et, du temps, vous en avez déjà perdu beaucoup. Plus d'un an que vous êtes en responsabilité, et j'ai le sentiment que rien n'a changé : un projet toujours contesté, un terrain toujours occupé et une majorité toujours enlisée.  
Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Je vous rappelle que, de toute façon, nous sommes dans une procédure qui bloque le projet, nous sommes donc plutôt en avance.  
Aurélien.

**M. Aurélien LAROPPE** : Merci. Je vais me permettre de vous répondre, Monsieur BAILLY, parce que vous avez été taquin et parlez de cohérence politique.

Si on reprend des éléments de précédents conseils municipaux, vous nous reprochez de ne pas construire assez. Là, nous construisons, et cela ne convient pas. Ensuite, vous dites que le projet initial coûtait 9 M€ et que celui-là coûte 18 M€. Vous nous reprochez donc de dépenser de l'argent pour construire, et, en même temps, vous nous dites qu'il ne faut pas construire. Si je vous écoute, je ne sais plus s'il faut construire ou s'il ne faut pas construire. C'est quand même extrêmement important.

Ensuite, vous parlez de 11,5 hectares de terres arables. Je vous invite à aller sur le site des Vaïtes, à reprendre le plan fourni depuis plusieurs semaines et à regarder à quels endroits sont les terres arables. Déjà, on parle de 11,5 hectares de terres arables, mais, dans les 11,5 hectares, si vous aviez vu le plan, le tram qui passe au milieu. Moi, je n'ai jamais réussi à planter des carottes sur le tram. C'est le premier point à prendre en compte. Il ne faut pas mélanger tous les chiffres et les mettre à sa faveur.

Je vous le dis sincèrement, je ne suis pas là pour faire un objectif sur lequel tout le monde sera d'accord, j'essaie de développer le meilleur projet. Je ne suis pas là pour essayer de faire en sorte que tous les partis soient contents et que tout se passe bien. Mon objectif, c'est que le projet soit le meilleur pour les Bisontins. Le projet que nous vous présentons ce soir est le meilleur projet que nous puissions présenter pour les Bisontins, mais pas seulement, comme je l'ai expliqué en préambule, aussi pour les Grand Bisontins, puisque cela a également un impact sur la périphérie.

Nous, ce soir, ce que nous proposons, c'est cela : un raisonnement global et de cohérence.

**Mme LA MAIRE** : Oui, Monsieur BAILLY ? Deuxième intervention.

**M. Guillaume BAILLY** : Merci. Monsieur LAROPPE, vous êtes taquin, mais croyez-moi que j'ai sans doute planté plus de carottes que vous, et j'étais bien au courant qu'elles ne pousseraient pas sur les voies du tram.  
(Rires)

Plus sérieusement, je ne me suis jamais positionné sur le fait de construire ou de ne pas construire. Simplement, on peut construire différemment, et on peut construire ailleurs. C'était aussi cela, le sens de mon propos. Il y a aujourd'hui des zones artificialisées sur la ville de Besançon qui peuvent complètement accueillir des logements, mais nous y reviendrons plus tard.

**Mme LA MAIRE** : Vous êtes déjà intervenu deux fois. Je donne la parole à d'autres qui la voudraient.  
Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci, Madame la Maire. À propos des Vaïtes, au terme d'un rapport scientifique et d'une consultation citoyenne, c'est donc un projet revisité sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer. Entre ceux qui sont opposés à tout aménagement et le projet initial qui prévoyait la construction de 1 150 logements neufs, vous avez fait le choix de la voie médiane avec 600 nouveaux logements construits dans ce qu'on nomme un écoquartier. Cela dit, de nombreuses questions restent en suspens.

Vous vous plaisez à souligner la démarche démocratique que vous avez engagée avec la consultation citoyenne. Cela ne nous pose aucun souci, mais n'y a-t-il pas une grande absence, dans cette

démarche ? S'est-on soucié, à un moment donné, de ce que les habitants, plus largement, souhaitent en termes de type d'habitat et de cadre de vie ? D'autant plus que l'on parle d'accession à la propriété, et donc de commercialisation.

Or, quand on regarde ce qui est pris en compte dans le projet modifié, que lit-on ? Types d'habitat : petits collectifs, R4, R5 maximum, habitats intermédiaires, individuels denses groupés. Hauteur et densité, donc. Est-on sûr que c'est ce que désirent la plupart des habitants ? Ne risque-t-on pas, avec les meilleures intentions du monde, de rejeter une nouvelle fois les potentiels acquéreurs vers les communes de la périphérie, c'est-à-dire d'aboutir à l'inverse de ce qui est recherché ? Ne tombe-t-on pas à nouveau dans cette tendance dogmatique qui consiste à vouloir faire le bonheur des gens à leur place ?

Deuxième remarque. La part du logement social passe de 20 à 30 %. C'est l'exemple type de la fausse bonne intention, ou, pire encore, de la décision idéologique qui ne tire pas les leçons du passé. Quel est l'objectif de 20 % de logements sociaux partout et dans tout programme nouveau ? C'est d'éviter la concentration des difficultés et des fragilités avec les effets que l'on connaît. Au moment où nous déconstruisons à l'ouest de manière importante, à Planoise et à Brulard, nous prendrions donc la décision de regrouper 100 logements sociaux sur le même site dans un ensemble de 600 logements à l'est, au lieu de plus les répartir sur l'ensemble de la ville. C'est tout simplement absurde.

C'est comme si nous n'avions rien appris du réel et de l'urbanisation des années 1970 et 1980. Je n'ose espérer que ce passage de 20 à 30 % ne constitue pas une forme de compensation pour s'assurer le vote favorable d'une partie de la majorité. J'ose l'espérer, mais je n'en mettrais pas ma main au feu. Il n'est jamais facile, même avec les meilleures intentions du monde, de donner vie à un quartier recréé de toutes pièces. L'exemple proche de la place des Lumières sur le site des Clairs-Soleils devrait nous inciter à plus de modestie et de prudence. Ne multiplions pas les erreurs facilement évitables.

Troisième point. Il est écrit : « *repenser globalement la politique de logement à l'échelle de la ville et de Grand Besançon Métropole (augmentation des mesures incitatives de réhabilitation, Action cœur de ville).* » Cette orientation est la bonne, reste à vérifier sa mise en œuvre.

Cela m'amène à poser la question de l'argent public déjà engagé dans ce projet des Vaïtes pour mesurer l'impact du projet revisité sur l'équilibre financier global de l'opération. N'oublions pas, puisque nous sommes à l'est, qu'au moment où nous allons construire du neuf rien est véritablement envisagé pour donner un avenir aux sites de logements sociaux sur les quartiers des Orchamps et de Palente, qui se caractérisent malheureusement par une autre sorte de densification, celle de la grande pauvreté. Pour toutes ces raisons, pour toutes ces questions posées aujourd'hui sans véritables réponses, nous nous abstenons pour l'instant sur ce dossier.

Merci.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci, Madame le Maire.

Merci, Monsieur LAROPPE, pour cette présentation, notamment pour la chronologie, mais vous avez oublié un certain nombre d'étapes entre 2011 et 2020, notamment l'ensemble des recours qui ont été portés sur le projet. Cela montre à un moment donné que, quand le projet traîne en longueur, c'est qu'il balbutie.

Sur 2 dossiers, je voudrais peut-être aussi apporter une vision un peu plus large avant d'évoquer les Vaïtes, qui, d'ailleurs, portent un nom, celui de l'absence depuis de nombreuses années d'une politique d'urbanisme volontariste, et qui porte le nom d'un fiasco politique financier et d'un camouflet. Aujourd'hui, nous pouvons dire que Besançon s'est trop déporté sur l'ouest, où la ville s'est davantage urbanisée, plutôt qu'à l'est. C'est un constat, et tout doit être mis en œuvre pour rééquilibrer cela. Vous dites d'un côté que le projet de la RN 57 va couper Planoise du reste de la ville, mais vous continuez à développer les Hauts-du-Chazal, qui pourraient tout autant être coupés, comme vous le dites. On ne trouve pas de cohérence dans ce projet sur l'ouest. L'urbanisme, c'est une vision avec des sites intra-muros de la ville, comme on dit, qui permettent de construire la ville sur la ville. Aujourd'hui, on parle même de la « ville du quart d'heure ». Des grands mots. Qu'y a-t-il derrière tout cela ? Je vous pose la question.

Nous sommes actuellement dans une période de forte tension sur le marché du logement, qu'il soit neuf ou social. Un exemple. Les opérations de démolition NPRU de Planoise vont amener la disparition de 1 100 logements, et des difficultés sont rencontrées, notamment par le bailleur Loge.GBM, pour reloger l'ensemble des occupants. Ce sont 900 familles à reloger.

Des exemples, vous en voulez. Les 408 ont été démantelés à la suite de l'ANRU. Aucune perspective. Derrière, on ferme l'école de la Grette. Vous allez me parler de cette clause, que je trouve personnellement sans aucun sens, de non-constructibilité du site pendant dix ans de l'offre démolie. À mon sens, il faut travailler avec le législateur pour lever ce frein.

Je ne vous parle pas du bâtiment le Coligny, où vous avez modifié le PLU pour construire, situé au droit d'une voie très fréquentée et bruyante, et qui, désormais, bouche toute la perspective. Sur ce site, nous avons néanmoins la perspective de travailler avec l'armée pour l'acquisition du foncier, et il faut le faire. Quel dialogue avec l'armée, également, sur les terrains militaires rue de Dole ? Avenue Clemenceau ? Il faut un dialogue gagnant-gagnant avec les autorités militaires des terrains et des bâtiments inoccupés. Aux Orchamps, l'ancien site de la CTB, terrain municipal, est vide à ce jour. Quel devenir et quelle réflexion pour la cité place Jean Cornet ? Quelle négociation avec l'État et la Région portant sur le devenir des bâtiments publics libérés à la suite du transfert des agents dans la cité administrative Viotte ? Sans parler, bien sûr, de l'opération Viotte, dont on reparlera dans les années à venir en termes d'accès et de stationnement.

Besançon, c'est environ 70 000 logements, pour une vacance de 6 à 7 %, ce qui est peu. Sont préconisés 10 %, moyenne acceptable et acceptée. Il est vrai que certaines causes de vacances sont rarement connues : choix du propriétaire faute de moyens de rénover, logement indigne qu'on laisse à l'abandon ou logement trop cher. La ville, cependant, semble pleine de trous. Qu'allons-nous faire de ce qui est disponible au sein de la Ville ? Pour l'instant, on ne le voit pas.

Les projets, on les connaît, et vous allez me parler des Planches Relançons, 550 logements, mais n'est-ce pas de l'étalement urbain, que vous dénoncez ? En début de mandat, vous auriez dû, pour rattraper le retard accumulé, lancer des études pré-opérationnelles, après débat public, devant déboucher à très court terme sur le démarrage des opérations du foncier public laissé disponible ou allant le devenir à court terme.

Avec tout cela, la Ville et les citoyens disposeraient aujourd'hui de projets permettant de démarrer des opérations sur différents sites. Les exemples, je viens de les citer. Pour cela, il faut arrêter de procrastiner, arrêter de ne pas avoir de vision, arrêter de toujours remettre au lendemain. Le pire, ce n'est pas la situation de fait, c'est que rien n'est fait pour en sortir.

On le sait, le cycle de production de l'immobilier est long : deux à trois ans dans le neuf. Comment être attractifs s'il n'est pas possible de se loger aujourd'hui ? Il nous faut donc une charte de logement de l'urbanisme pour édicter les grands principes d'aménagement urbain que la Ville souhaite mettre en œuvre. Cette charte ouvre bien entendu la discussion avec les promoteurs.

Enfin, sur les Vaïtes. Ce n'est, à notre sens, qu'un maillon de cette politique d'urbanisme non maîtrisée. Depuis 2005, c'est le borbier. Vos nouvelles orientations restent à un niveau très vague, qui constituent une série de généralités que l'on pourrait synthétiser en une seule phrase : « *Tout ça pour ça.* »  
(*Le micro de M. Ludovic FAGAUT est coupé.*)

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT, j'étais d'accord pour montrer que vous ne tenez jamais les règles.

**M. Ludovic FAGAUT** : Laissez-moi simplement terminer.

**Mme LA MAIRE** : Non. Moi, j'aime bien démontrer que vous ne tenez pas les règles, vous le savez. Vous ne tenez jamais les règles.  
(*Échanges croisés*)

**Mme LA MAIRE** : Monsieur, vous avez un besoin de parler, c'est impressionnant. C'est le règlement intérieur que vous avez signé.

**M. Ludovic FAGAUT** : Laissez-moi conclure.

**Mme LA MAIRE** : Non.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je peux intervenir une deuxième fois.

**Mme LA MAIRE** : Bien sûr, c'est exactement la règle. Merci.

**M. Ludovic FAGAUT** : *(Intervention inaudible hors micro)*

**Mme LA MAIRE** : Vous voyez, vous n'arrivez pas...  
*(Échanges croisés)*

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT, vous n'arrivez pas à vous tenir. C'est quand même quelque chose !

**M. Ludovic FAGAUT** : *(Intervention inaudible hors micro)*

**Mme LA MAIRE** : C'est la règle. Monsieur FAGAUT, est-ce que vous allez accepter les règles ?

**M. Ludovic FAGAUT** : *(Intervention inaudible hors micro)*

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT ! Nathalie BOUVET, je vous donne la parole.

**Mme Nathalie BOUVET** : Merci, Madame la Maire. J'attendais a minima la poursuite du projet d'écoquartier des Vaîtes. C'est déjà un soulagement. Je vous rappelle mes positions, qui n'ont absolument pas bougé : construire des logements en quantité suffisante pour limiter l'étalement urbain, des logements qui répondent aux exigences écologiques, ouverts sur la nature et, c'est très important, à prix abordables, et conserver une part importante de nature, de jardins et de maraîchages.

De mon point de vue, votre projet a deux problèmes majeurs. Premièrement, le nombre de logements à prix abordables est insuffisant. Il l'est d'autant plus que le coût de l'immobilier à Besançon a augmenté de plus de 10 % en un an.

Deuxièmement, en passant de 9 M€ à plus de 18 M€, les coûts du projet explosent. Ce sont les contribuables qui vont payer. D'ailleurs, j'en profite pour dire au passage que le projet de ferme à la ville de M. FAGAUT aurait tout autant explosé les coûts.

Vous faites le choix de diviser par deux...

*(M. Ludovic FAGAUT intervient hors micro)*

**Mme Nathalie BOUVET** : Je ne vous ai pas interrompu.

Vous faites le choix de diviser par deux le nombre de logements du projet. C'est votre choix politique, mais c'est un choix politique qui, dans les faits, ne répond pas au manque de logements à Besançon. Il y a maintenant une question à laquelle il est important de répondre : quelle sera désormais votre politique du logement dans la ville de Besançon ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup. Je prends d'autres questions. C'est important, en général elles peuvent se croiser ou s'opposer. Monsieur CROIZIER, vous voulez prendre la parole sur ce dossier ?

**M. Laurent CROIZIER** : J'attendais que M. BODIN s'exprime.

*(Rires)*

**Mme LA MAIRE** : Allez, Monsieur CROIZIER.

*(Échanges croisés)*

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je propose maintenant de donner la parole à Fabienne BRAUCHLI.

**Mme Fabienne BRAUCHLI** : Aujourd'hui, nous entendons encore dire parfois, comme il était dit, d'ailleurs, lors du projet initial, « *la mairie veut bétonner les Vaîtes* ». Non, la mairie ne veut pas bétonner les Vaîtes. Ce projet modifié permet de reconnecter avec la trame verte, avec le corridor écologique qui descend depuis Chailluz. Conformément aux recommandations des scientifiques, nous avons élargi et renforcé la présence de ce corridor. Nous allons même encore activement le renforcer à travers les

plantations, les activités agricoles, à travers toutes les dynamiques qui vont pouvoir se poursuivre et se créer.

Les travaux, qui avaient démarré sur les terres où devait être construite la noue, vont faire l'objet d'une restauration. Nous allons lui donner plus d'ampleur, plus de largeur, et donc retravailler les reliefs, les plantations, les ambiances. Nous allons pouvoir véritablement, autour de la noue et dans les zones préservées de l'urbanisation, retravailler la fonctionnalité des zones humides et leur donner une vraie signification, avec les plantations appropriées. Cela, nous n'aurions pas pu le faire dans le projet initial. L'évolution de ce projet, c'est l'occasion de préserver la biodiversité, de renforcer par exemple les vergers, avec les chauves-souris à l'intérieur, de renforcer la place de l'eau et des zones humides, de préserver le crapaud accoucheur, de créer des lisières, d'y mettre des arbustes, de renforcer le maraîchage, etc.

Bref, ce projet est non pas l'occasion de détruire mais de préserver la biodiversité ordinaire, trop souvent ignorée dans les politiques de protection de la nature. Il ne faut pas opposer les zones construites et les zones non construites, il faut considérer qu'il y a une seule et entière zone qui fera la part belle au végétal : sol perméable, présence de l'eau, de la végétation, etc. Tout cela va fonctionner au bénéfice de la biodiversité.

Avec les enjeux liés au changement climatique, on le sait, il convient de préserver les îlots de fraîcheur et d'en créer de nouveaux, de préserver les zones humides, de préserver les jardins, de développer l'agriculture urbaine et d'exploiter la qualité agronomique des sols. À ce propos, la nouvelle implantation de l'école dans le périmètre de la ZAC permet justement de conforter la place et l'activité des maraîchères qui sont présentes sur le site.

J'ajouterai à cela que nous sommes face ici au projet d'un vrai écoquartier. Ces nouvelles formes d'urbanisation sont novatrices, dans le choix des matériaux, dans la forme urbaine, dans la présence du végétal, dans la présence de l'eau, dans la qualité des sols, etc. Ce n'est plus du tout la même urbanisation qu'avant.

Alors, non, la mairie ne veut pas bétonner les Vaïtes, bien au contraire. Il s'agit d'un projet porteur de bien-être, de bien-vivre, dans le respect de la biodiversité et en tenant compte des impératifs dus, évidemment, aujourd'hui, au changement climatique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE :** Très bien, merci beaucoup pour ces précisions quant au projet biodiversité sur ce dossier.

Philippe CREMER.

**M. Philippe CREMER :** Merci, Madame la Maire.

Monsieur le conseiller municipal FAGAUT, cela fait deux rentrées que vous nous racontez à peu près la même chose. Ce serait bien que vous innoviez un peu, je vous le dis. La majorité municipale travaille. Est-ce que vous croyez sincèrement que cette majorité suive une doctrine ? Je vous rappelle que c'est une alliance composée de cinq organisations politiques. Nous sommes unis derrière Mme la Maire et nous avançons. Je sais, cela vous embête, mais c'est ainsi.

Vous êtes aveugle à la transformation qui se met en place comme le souhaitent les citoyens. Vous nous avez parlé d'un naufrage en règle. Je vous rassure, le bateau vogue toujours, il n'est pas à rame, comme vous l'imaginez, il est à voile, c'est plus écologique, et il vogue fièrement vers les objectifs qui nous guident.

Maintenant, je voudrais vous dire une dernière chose. Vous nous avez dit qu'un projet qui traîne en longueur est un projet qui balbutie. Peut-on y associer vos discours, qui sont un peu trop longs aussi ? Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE :** Hasni ALEM.

**M. Hasni ALEM :** Merci beaucoup. Je ne suis pas Nicolas BODIN, il va parler un peu plus tard. Je vais essayer d'être à peu près à son niveau.

(Rires)

**M. Hasni ALEM** : Rapidement, par rapport à ce projet. Tout d'abord, nous nous satisfaisons de ce compromis, qui est un compromis, mais qui, à notre sens, va justement dans le bon sens. Avant toute chose, ce qui fait que nous sommes assez enclins aux compromis, c'est le passage de 20 % à 30 % de logements sociaux. D'ailleurs, lorsque j'ai entendu certaines personnes parmi nous décrire les habitants des logements sociaux comme des nids de pauvreté et des nids à problèmes, c'est quelque chose qui me choque assez fortement. Je trouve cela assez méprisant pour les habitants des quartiers populaires, en tout cas. Cela montre une certaine déconnexion d'une partie de la classe politique.

Néanmoins, ce projet, qui reste un projet de compromis, ne résout pas tous les problèmes. Il faut bien se rendre compte d'une chose : nous sommes, en France, dans une crise du logement, et particulièrement des logements sociaux. Je lisais récemment, dans un article de *L'Humanité* – excellent journal, abonnez-vous –, que 2,2 millions de personnes étaient actuellement en attente d'un logement social depuis plus de deux ans, et que cette proportion avait augmenté de 20 % ces cinq dernières années.

On se retrouve dans une situation où nous sommes en pleine déconstruction d'un certain nombre de logements sociaux, et cela ne suit pas, dans le même temps, il n'y a pas des constructions équivalentes de logements sociaux. J'entends souvent parler de rénovations, etc., mais je dis toujours la même chose : quand nous avons affaire à un bâtiment de quinze étages complètement délabré, on ne le rénove pas, on le casse et on reconstruit quelque chose d'un peu plus humain. Cela prend du temps, cela coûte de l'argent, néanmoins, il faut le faire.

C'est pour cette raison que, quand j'entends certaines choses concernant des problématiques que je peux comprendre, mais que, dans le même temps, je vois les rats qui mangent les canalisations dans certains quartiers populaires, ou des bâtiments complètement délabrés où les factures d'électricité et de chauffage sont gigantesques et où les habitants, déjà dans des situations extrêmement précaires, doivent justement supporter ces frais, je trouve cela un peu indigne, et même complètement honteux. Par rapport à cela, il faut quand même se rendre compte d'une chose. Je vais prendre un exemple. Actuellement, en Bourgogne–Franche-Comté, on construit trois fois plus de maisons que d'appartements. Il ne faut pas se leurrer, on sait très bien où on construit ces maisons en Bourgogne–Franche-Comté : dans le périurbain. On le sait tous – mais, si les gens ne le savent pas, il faut le leur dire –, construire en dehors des villes-centres, c'est consommer beaucoup plus d'espaces agricoles ou d'espaces naturels. Une étude sortie il y a quelques années disait que, tous les dix ans, la France perd un département de terres agricoles. Ce département de terres agricoles, ce n'est pas aux Vâtes qu'il est perdu, c'est dans la périphérie. Cela, il faut s'en rendre compte et bien le comprendre.

Si on veut mettre en place une ville du futur, elle devrait être redensifiée si on veut réussir à allier ces questions sociales et ces questions écologiques. Sinon, on reviendra dans une situation dans les villes où il y a d'un côté des quartiers riches bunkerisés, de l'autre côté, des quartiers extrêmement précaires totalement ghettoïsés, et les classes moyennes et populaires en partie dans la périphérie. On sera dans une situation où les populations vivront complètement en silo. C'est une chose contre laquelle nous souhaitons lutter.

Lorsque l'on regarde, actuellement, il a par exemple été dit qu'à Besançon il y avait une augmentation de plus de 10 % des prix du foncier. On pourrait aussi ajouter la question du prix des loyers, qui augmentent eux aussi, puisqu'ils suivent les prix du foncier. Cette question vient justement de cette problématique que l'on ne construit pas assez de logements. J'ai 26 ans, je commence à chercher à m'installer avec ma compagne, puisque je commence à m'insérer professionnellement. J'ai cherché à acheter un appartement ou une maison à Besançon. C'est impossible. C'est impossible de trouver quelque chose pour pouvoir s'installer, même un appartement, à part si quelqu'un a 300 000 € ici, alors pourquoi pas. Sinon, c'est impossible.

Cette question, il faut la prendre à bras-le-corps. Je suis typiquement le genre de classe sociale qui part de Besançon parce qu'elle veut quand même pouvoir construire sa vie. C'est véritablement une question, et c'est pour cette raison que, si le projet des Vâtes est nécessaire, pour nous, il n'est pas suffisant. Ces 600 logements que nous ferons en moins, il faudra trouver comment les mettre en place autre part dans la ville de Besançon. C'est extrêmement compliqué, mais c'est la question à laquelle nous allons nous atteler.

Je souhaite vraiment que nous puissions avancer sur cette question, puisque, à mon sens, c'est la question la plus importante des prochaines années à Besançon si on ne veut pas que notre ville devienne un espace totalement inaccessible aux classes populaires.  
Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Pascale, je te donne la parole.

**Mme Pascale BILLEREY** : Concernant ce projet d'écoquartier des Vaïtes modifié, au niveau de « À gauche, citoyens », nous sommes vraiment d'accord. Il entre en cohérence avec notre programme, et, également, je reprends le mot utilisé par Mme la Maire, c'est la légitimité qu'il fallait construire et que nous avons réussi à construire. Je ne vais pas rappeler tout le processus démocratique qui a été mis en place, qui est quand même assez impressionnant.

Quand même, une des préconisations phares du GEEC, je tiens à le rappeler, est de concilier la présence de l'environnement et la dimension sociale et solidaire. Cela m'embête un peu quand on réduit le mot « écologie » uniquement à « environnement ». Un projet écologique tient compte aussi de cette dimension sociale et solidaire, ce n'est pas uniquement de l'environnement, cela renvoie aussi à ce qu'est un écosystème. Nous trouvons que ce projet reprend vraiment toutes ces dimensions.

Maintenant, nous pouvons vraiment acter ce soir ce projet, et nous en sommes très fiers, d'une manière argumentée, raisonnée, clairvoyante. Je remercie vraiment le travail fait en amont par rapport à tout cela pour que nous puissions vraiment prendre notre décision et être tout à fait sereins pour la prendre. Nous sommes vraiment dans la bonne direction. Je regarde M. LAROPPE, mais, franchement, bravo. Le sixième rapport du GIEC cet été sonnait l'alerte rouge. Il faut changer de système si on veut sauver l'humanité, donc il fallait bien avoir une vision globale du territoire, ne pas être focalisé, comme cela a été dit, sur le projet d'écoquartier des Vaïtes. Le SCoT, le plan climat, ce ne sont pas seulement des mots à la mode. Ce projet, comment on répond à ce problème d'étalement urbain, notamment. Je connais un chiffre qui dit que un hectare produit 48 logements en ville contre 4 logements en périphérie. Cela va permettre à des Bisontines et à des Bisontins, notamment des familles avec enfants qui peinent à se loger, de résider dans un site verdoyant à proximité du centre-ville et à des prix abordables, comme cela a été dit, mais aussi de pouvoir travailler et se déplacer facilement avec la proximité du tram, des transports en commun, de profiter de l'attractivité de notre ville, et, en même temps, de bénéficier d'espaces naturels et maraîchers en toute proximité et d'une nouvelle école ouverte sur le quartier.

AGC se félicite notamment du 30 % de logements publics, indispensables à une mixité sociale et intergénérationnelle. Nous avons vu que les besoins en logements collectifs sont les plus cruciaux. Or, il y a une chute de leur construction en France – ce n'est pas qu'à Besançon –, de 14 % depuis 2018, et même une chute de 36 % pour les seuls logements sociaux.

Ce projet d'urbanisation, on l'a dit tout à l'heure aussi, va permettre d'éviter la zone nord, de réduire l'artificialisation des sols par rapport au projet préalable, voire de réhabiliter certains milieux naturels. On préserve véritablement la trame verte, indispensable à la biodiversité. Nous sommes très satisfaits de ce résultat, qui porte une envergure démocratique comme je l'ai rarement connu à Besançon, sociale et environnementale.

Le groupe AGC se prononce fermement pour cette délibération, qui concilie la forte demande de logements sur la ville et la préservation de l'environnement.

**Mme LA MAIRE** : Merci.  
Kévin BERTAGNOLI.

**M. Kévin BERTAGNOLI** : Merci, Madame la Maire. Je tenais évidemment à présenter la position du groupe Génération.s, sociale, écologie et démocratie, mais je ne peux pas auparavant ne pas intervenir avec ma casquette d'adjoint à la démocratie participative devant le mépris pour les citoyens de la part de la droite municipale. Ces citoyens sont réduits à un coût, à de la procrastination, à un folklore, même – je me souviens des termes –, et la décision serait donc réduite à un compromis.

C'est un mépris du dialogue et c'est un mépris du travail qu'ont fait les membres de la conférence citoyenne. Cette délibération que nous allons voter ce soir n'est pas seulement l'aboutissement d'un travail d'équipe, rassemblé autour d'une décision commune, c'est aussi un acte de courage politique d'avoir soumis un projet de la collectivité complexe et contesté à l'examen des scientifiques et des

citoyens, et un acte de courage, aussi, de la part de ces citoyens, de s'être engagés dans ce dispositif, et nous les en remercions.

C'est un engagement pris par Mme la Marie durant la campagne, qui démontre que nous nous nourrissons du dialogue pour construire un projet plus en phase avec les deux enjeux majeurs de l'urbanisme aujourd'hui : le besoin en logement et la protection de l'environnement et de la biodiversité. Cette participation des habitants, nous l'avons voulu la plus ouverte possible. Je ne peux pas accepter le mépris pour la consultation numérique, qui a rassemblé près de 1 200 réactions et 230 propositions de tous les Bisontines et Bisontins. Je ne peux pas accepter le mépris pour cette participation des habitants, que nous avons voulu la plus proche possible de la diversité de la ville, avec 51 Bisontines et Bisontins, à parité, issus de tous les quartiers de la ville, de tous les âges, de tous les milieux professionnels, de tous les niveaux de diplôme, et de tous types d'habitats. Un vrai petit Besançon. C'est encore plus méprisant comme manière de réagir de parler de procrastination lorsque ces 51 Bisontines et Bisontins, eux, n'ont pas chômé, en travaillant plus de 1 400 heures cumulées sur ce dossier, bénévolement, pour produire ces 16 pages de recommandations et une carte détaillée, qui, je dois le rappeler, aura servi de base de travail entre nous pour rédiger cette délibération.

Oui, ce projet revisité n'est assurément pas celui de 2011, parce que, ce travail citoyen, nous l'avons pris en compte, et, ce travail, c'est aussi la demande d'une nouvelle manière d'aménager la ville. Les enjeux ont changé, le GEEC et les citoyens nous l'ont fait comprendre. Désormais, nous ne pourrons plus construire de la même manière.

Je tenais donc à remercier les 51 membres de la conférence citoyenne pour la qualité de leurs travaux. Le travail n'était pas simple, les enjeux complexes, mais ils ont su montrer la voie et prouver que les habitants peuvent transformer la ville à nos côtés. Pour tout cela, nous voterons pour cette délibération.

**Mme LA MAIRE** : Très bien, merci. D'autres prises de parole, peut-être ?  
Anne.

**Mme Anne BENEDETTO** : Bonjour à tous. Merci, Madame la Maire. Je vais amener quelques points plus techniques sur un sujet qui a été abordé, celui du logement social, que l'on peut appeler plutôt le logement locatif public, et sur la question du logement abordable, puisque vous êtes plusieurs à en avoir parlé ce soir.

Nous avons tort de mettre tout cela sous un même ensemble. Finalement, le logement locatif public comprend un large éventail d'habitats. On citera déjà trois catégories de logements : PLAI, PLUS et PLS, qui perçoivent différents financements et qui s'adressent à des ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds. Concernant les familles, quand on regarde le plafond de ressources annuelles fixé pour une famille de quatre personnes pour un logement PLAI, il est de 22 479 €, donc des ressources extrêmement modestes. Pour un PLS, le plafond est de 52 842 €. Vous voyez, il y a quand même un delta. Quand on dit « le logement social », il faut peut-être prendre le soin de regarder cette diversité.

Le logement public, ce ne sont pas que des logements individuels, des logements dont les bailleurs sociaux ou les communes sont propriétaires, mais on va aussi parler de structures collectives. Pascale a justement souligné le besoin de doter notre ville de structures collectives telles que des résidences autonomie, des foyers logements, des foyers de jeunes travailleurs...

On peut aussi mettre sous le vocable « logement locatif public » du logement privé conventionné ou des logements qui font l'objet de baux solidaires dont la partie foncière appartient à un OFS. Nous avons depuis peu un office foncier solidaire à Besançon.

Madame ROCHDI, vous avez aussi parlé de la question du logement abordable, ainsi que plusieurs autres personnes. Cela ne répond pas d'une définition juridique uniforme, mais cela fait référence à des logements de qualité accessibles à des ménages aux revenus moyens, dont le revenu est légèrement supérieur ou égal à ceux qui ont accès aux logements types PLS, par exemple. Ces familles, donc, sont précisément les familles qui, pour trouver un logement abordable, quittent non seulement Besançon, mais aussi le Grand Besançon.

Il faut être clair, aujourd'hui, c'est bien au-delà des frontières de la métropole, de la communauté urbaine, que les personnes partent. Ils achètent donc des voitures, et on sait que cela pose un certain

nombre de problèmes d'un point de vue écologique. Pour le logement abordable, donc, on prend en référence pour GBM les ménages éligibles au prêt à taux zéro, par exemple.

Sinon, il y a les obligations de Besançon au regard de la production de logements publics locatifs. Certes, Besançon n'est pas une ville considérée comme tendue au regard du logement public, mais, vous l'avez dit aussi, notre ville souffre depuis des décennies d'une répartition insuffisante du logement locatif public, avec près de 50 % des logements répartis uniquement dans les QPV, les quartiers prioritaires de la ville : Orchamps, Planoise, Clairs-Soleils, Montrapon. Ainsi, on a une hyper concentration d'un côté et des quartiers déficitaires de l'autre. En sociologie, on appelle cela une ville ségrégative. Aux Vaïtes, dans le quartier Cras-Chaprais, on est justement dans des quartiers plutôt déficitaires en logements publics.

Au niveau des besoins, les déconstructions aujourd'hui dans le cadre de l'ANRU exigent effectivement que l'on reconstruise, et les études prospectives en vue du futur PLH prévoient de produire 270 logements publics par an sur l'échelle de GBM.

Quelques chiffres pour finir. À Besançon, 9 300 ménages bisontins sont en situation de suroccupation, c'est-à-dire 15 000 personnes, 13,3 % des habitants. Tous les mois, 200 demandes arrivent chez les bailleurs sociaux, dont 46 concernent des personnes seules et 73 % des personnes dont les ressources sont inférieures au plafond de PLAI dont j'ai parlé tout à l'heure. Le parc public est ancien...  
(*Le micro de Mme Anne BENEDETTO est coupé*).

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup, nous aurons beaucoup de choses à dire et nous reviendrons dessus. M. CROIZIER demande la parole.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire. C'est un dossier que nous évoquons depuis un certain nombre d'années et j'étais en attente d'un urbanisme plus cohérent qu'idéologique et surtout basé sur la réalité des besoins en logements.

Quels sont les éléments factuels dont nous disposons ? Pour un même nombre d'habitants, nous avons besoin de plus de logements. Les familles quittent Besançon. Il y a de la demande de logements, mais il n'y a pas assez d'offres, et les prix de l'immobilier sont en forte hausse.

S'il s'agissait de bétonner et de faire des Vaïtes un nouveau Planoise ou un nouveau 408, je m'y opposerais frontalement. L'enjeu de ce projet est de proposer de l'habitat qui soit en capacité d'attirer à nouveau les familles qui feront le dynamisme futur de Besançon en profitant du cadre naturel des Vaïtes. Ce projet, c'est l'opportunité de créer du logement ouvert sur la nature, mais surtout abordable.

C'est là la différence que j'ai avec vous. En divisant par deux la taille du projet, on divise aussi par deux le nombre de logements, mais on divise aussi par deux le nombre de logements à tarifs abordables, et c'est là ma plus grande crainte. Si on ne construit pas assez, la loi de l'offre et de la demande fera que les prix continueront à monter, et c'est là que je tire la sonnette d'alarme, parce que les familles continueront à quitter Besançon. Est-ce qu'on veut que Besançon devienne une ville dans laquelle la classe moyenne n'a plus les moyens d'habiter ? Est-ce que, pour habiter Besançon dans quelques années, il faudra être soit très aisé, soit en fragilité sociale pour accéder à du logement social ? Ce n'est absolument pas mon projet pour Besançon.

Nous ne lutterons donc pas contre l'étalement urbain, on ne protégera pas les terres agricoles des communes rurales en refusant de construire à Besançon, et, ce projet, en l'état, est nécessaire mais absolument pas suffisant.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je propose de donner la parole à Anthony POULIN.

**M. Anthony POULIN** : Je ne suis pas non plus Nicolas BODIN, mais...  
(*Rires*)

**M. Anthony POULIN** : Je me demandais déjà, au préalable, si certains dans cette séance sont dans des espèces de tics de langage et mettent « idéologique » dans toutes les interventions, mais passons. Oui, aujourd'hui, c'est bien parce que nous sommes écologistes et solidaires que nous allons voter ce nouveau projet, ce projet revisité. Qu'une équipe soudée écologistes et solidaires porte ce nouveau projet, c'est aussi une nouvelle façon de porter une exigence démocratique. C'est une première, on l'a

dit mais on le rappelle, nous nous sommes appuyés sur les scientifiques et sur les citoyens, sur leurs recommandations, pour construire ce dossier.

Par là, je voulais également dire qu'aujourd'hui le GEEC a coûté zéro euro à la Ville de Besançon. Nous avons en effet inscrit une ligne budgétaire dans notre budget, mais les scientifiques n'ont pas souhaité être indemnisés. Nous avons prévu cette possibilité, mais ils n'ont pas souhaité le faire, donc c'est zéro euro, aujourd'hui. C'était la première fausse nouvelle répandue.

Ensuite, écologistes et solidaires puisque nous avons une problématique globale, comme l'a très bien rappelé Aurélien, sur l'ensemble du Grand Besançon. Au cours des 12/15 dernières années, c'est 800 hectares de terres agricoles qui ont disparu sous des lotissements en extension urbaine. C'est là la lutte que nous devons mener en matière écologique, c'est là que nous devons, ensemble, porter une autre vision et un urbanisme renouvelé, et c'est précisément ce que nous faisons avec ce dossier.

Par là, je voulais également indiquer, et peut-être rassurer M. FAGAUT, qui est attaché, ce soir en tout cas, à la biodiversité, que nous ne ferons pas la phase 2 des Planches Relançons, puisque nous sommes dans de l'extension urbaine. Nous aurons l'occasion de le reconfrmer, mais, dans les visions d'urbanisme, c'était une chose sur laquelle nous nous étions engagés pendant la campagne électorale et que nous allons confirmer prochainement.

Moi, je suis fier de notre équipe, fier de proposer 30 % de logements sociaux dans ce projet, de permettre d'être sur un écoquartier avec une nouvelle façon de penser l'urbanisme. La labellisation écoquartier n'est pas une finalité en soi, c'est une exigence minimale pour nous, nous allons aller beaucoup plus loin, en utilisant de nouveaux matériaux, en activant de nouvelles façons de faire de l'urbanisme, et nous allons permettre de rendre ce quartier accessible à tout le monde. Il ne sera pas réservé à quelques-uns, mais accessible à tous. D'ailleurs, nous allons aussi rendre la nature accessible au plus grand nombre. Ce contact avec la biodiversité ordinaire, comme l'a très bien dit Fabienne, ne sera pas réservé à quelques-uns.

Voilà quelques éléments qui structurent aussi le propos et qui structuraient d'ailleurs la réflexion des scientifiques du GEEC et la réflexion des citoyens réunis dans la convention citoyenne. C'est un nouveau pari d'aménagement, mais dans une philosophie qui nous permet de préserver les corridors écologiques et de lutter contre les îlots de chaleur en pensant les îlots de fraîcheur. En cela, les recommandations du GEEC sont extrêmement intéressantes et vont plus loin que la simple question du revêtement des bâtiments, mais aussi de la circulation de l'air. C'est ce genre de défis que nous allons aborder ensemble dans ce dossier.

Je vais finir sur ce point, ce dossier est une revisite qui va ensuite être entre les mains des architectes qui vont nous faire une proposition très concrète pour l'emplacement des bâtiments. Aurélien aura l'occasion de redire ce genre de choses. Nous avons encore tout un temps pour élaborer ce dossier, mais nous avons fait un choix, celui de l'apaisement, celui de l'écoute et celui de la décision.

En prenant un an pour décider sur un projet aussi important, à l'appui des scientifiques, à l'appui des citoyens, il me semble que ce temps nous a permis de bonifier ce dossier et ce quartier des Vaïtes.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Nicolas BODIN.

(Rires)

**M. Nicolas BODIN** : J'avoue que vous me mettez un peu la pression. J'espère ne pas vous décevoir. L'opposition s'oppose, la majorité compose et propose, mais, lorsque l'opposition s'oppose, elle risque les incohérences. Je vais revenir sur certaines incohérences, notamment par rapport à la droite bisontine au cours du temps.

Historiquement, la droite bisontine a toujours voté contre le projet des Vaïtes. Elle a voté contre, non pas pour des raisons d'environnement, mais pour des raisons financières. L'objet du litige était le prix de l'expropriation du terrain. Les différentes décisions de justice au cours des dix dernières années ont constamment donné gain de cause à la Ville de Besançon. Arrivent les élections municipales. Monsieur FAGAUT, vous nous présentez un projet : Terra Vesontio. En lisant le document – je l'ai encore relu cette semaine –, je n'ai pas compris, objectivement, s'il y avait ou non des constructions sur le quartier des Vaïtes.

À quelques jours du second tour des élections municipales, vous passez un accord avec Mme CORDIER, qui défendait le même projet que moi, celui à 1 100 logements. Pour autant, vous passez un accord en disant que, oui, finalement, vous avez évolué dans la nuit, et vous rechangez de position.

Cinq jours après, il y a un débat télévisé. Vous rechangez de position en ressortant Terra Vesontio. Devant la relance du journaliste, vous rechangez de position en disant que, oui, finalement, il y aura quand même un certain nombre de constructions.

Quand je vous ai vu dimanche, dans le cadre, je suppose, de la convergence des luttes avec « La France Insoumise » – c'était touchant – défendre un projet sans construction, j'ai failli tomber par terre. Cela veut dire que je n'ai jamais compris la position de la droite au cours du temps. Visiblement, vous souhaitez ne pas participer au vote ce soir, ce qui serait, à la limite, le comble du comble. On peut être pour, on peut être contre, on peut éventuellement s'abstenir, même si ce n'est pas très courageux, mais ne pas participer au vote me paraît difficilement acceptable. J'aimerais donc que vous m'expliquiez, même si vous êtes effectivement dans l'opposition et que c'est dans notre rôle d'être dans la majorité et de proposer quelque chose, quelle est véritablement votre position sur ce sujet, qui, quoi qu'on dise, ne passionne pas forcément les Bisontins. Je connais très peu de Bisontins qui me parlent des Vaïtes *ex abrupto* quand je les rencontre.

Ce que je souhaite défendre, moi, sur ce projet, c'est plusieurs principes. Au cours des deux mandats précédents, un projet urbain s'est déroulé sur l'ensemble de la ville : il y avait la résorption des friches, la caserne Vauban, les Prés-de-Vaux, le quartier Viotte, il y a eu de très grands programmes de renouvellement urbain, avec Clairs-Soleils, Planoise... Planoise, c'est déjà 150 M€. Il y avait aussi un nouveau projet à 180 M€, du logement abordable dans l'ensemble des opérations immobilières, et, surtout, et c'est peut-être là l'une des grandes différences entre la gauche sociale écologiste et la droite, la volonté politique de faire des zones d'aménagement concerté.

Au lieu de tout laisser au privé en se disant « *on verra ce qu'il se passe* », et, à la limite, « *que le meilleur gagne* » – et je ne suis pas sûr que le meilleur soit forcément le Bisontin, c'est plutôt lui qui aurait payé l'addition à la fin –, nous avons fait le choix politique il y a deux décennies de faire des zones d'aménagement concerté. C'est extrêmement long, c'est extrêmement lourd, mais c'est avec cette méthode que l'on peut espérer sortir du logement.

Autre point que je souhaite particulièrement défendre, c'est le fait que la ville de Besançon, la ville-centre, construite sur la ville de Besançon. On ne peut pas continuer de voir le fait que, dans les communes périphériques, il y ait autant de constructions avec un nombre de logements à l'écart très nettement inférieur à la ville de Besançon. La Ville de Besançon doit assumer sa centralité, elle a toutes les charges et tous les services qui vont avec. C'est dans son rôle historique de construire sur la ville de Besançon, et donc de construire ou de rénover 500 logements par an de manière à maintenir la population sur la ville.

**Mme LA MAIRE** : Très bien, merci. Sauf à ce qu'il y ait d'autres prises de parole...  
Monsieur FAGAUT ?

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci, Madame le Maire. Pour répondre, peut-être, à M. CREMER, vous dites que vous ne suivez pas une doctrine, mais, si, vous suivez une doctrine. Une doctrine, c'est un ensemble de notions qu'on affirme être vraies, et, aujourd'hui, vous avez la vérité. Est-ce que vous avez la vérité ? Non, vous n'avez pas la vérité, et la majorité n'a pas la vérité. C'est ce que je vous ai dit en propos liminaires tout à l'heure, nous sommes l'opposition, vous êtes la majorité, mais est-ce que, pour autant, nous devrions nous taire ? Bien sûr que non. Nous ne sommes pas d'accord avec vous, donc nous avançons nos points d'éléments et notre vision.

Ce qui est quand même assez amusant – et je viendrai sur les Vaïtes, quand même, parce que c'est quand même ce qui nous anime –, c'est que vous nous faites tous la morale, vous nous faites tous une leçon : d'un côté le logement social, de l'autre côté la démocratie participative au bénéfice de la démocratie représentative, qui est le Conseil Municipal... mais, encore une fois, vous n'avez pas cette vérité. Vous n'avez pas cette vérité ici, au sein de ce Conseil Municipal. Vous allez le voter parce que vous avez la majorité, mais il n'y a pas les sachants d'un côté, vous, et les ignares de l'autre, nous. Nous avons notre vision sur le projet.

Madame BILLEREY, vous faites une petite erreur quand vous dites qu'on construit 48 logements sur un hectare en ville, et 3 à 4 logements sur un hectare en périurbain. Allez vous promener un peu pour voir ce qu'il se passe dans les communes périphériques, et vous verrez que nous sommes plutôt sur 20, 22 ou 23 logements sur un hectare plutôt que sur trois hectares. Allez sur la commune d'École-Valentin et vous irez poser la question au maire. Il vous dira comment cela se passe, exactement.

Sur les Vaïtes, ce n'est, en fin de compte, qu'un maillon de cette politique d'urbanisme non maîtrisée. Je suis ravi, Monsieur BODIN, d'avoir passé une partie de la semaine avec vous, dans votre salon. Cela veut dire que nous avons certainement quelques notions, ou quelques envies, communes sur l'urbanisme de notre territoire. Elles ne sont peut-être pas les mêmes, elles ne sont peut-être pas identiques, mais, en tout cas, nous avons cette envie.

Depuis 2005, les Vaïtes ne sont ni plus ni moins que le borbier. C'est votre caillou dans la chaussure, je vous l'avais dit au début de votre mandat, et vos nouvelles orientations restent à un niveau très vague et constituent une série de généralités que l'on pourrait synthétiser en une phrase, je vous l'ai dit tout à l'heure : « *Tout ça pour ça* ».

Au-delà de ces généralités, je pense que c'est plutôt le fruit d'une concertation, une concertation pour gagner du temps, pour que personne ne perde la face dans ce projet. On est très loin, Monsieur BODIN, des injonctions que vous avez pu nous faire sous le mandat précédent concernant les Vaïtes, où il fallait à tout prix être à 1 200 logements. Je vous rappelle quand même que, le projet initial, c'était 1 150 logements dans une première phase et 650 logements sur une deuxième. On était à 1 800 logements. Vous étiez dans ces incantations, mais vous avez bien reculé sur le projet.

Que l'ensemble des composantes politiques s'expriment pour prendre la parole ne fait pas forcément aujourd'hui une vérité d'une unité au sein de cette majorité. Tout cela pour dire que nous avons bien sûr identifié ce camouflet pour une partie de votre majorité.

En plus, ce rapport nous annonce le lancement d'une nouvelle étude mais ne nous donne aucune information sur ses orientations. Aussi, quelles sont les orientations en termes de logements, exactement ? 500 ? 600 ? Un peu plus ? Un peu moins ? En termes de coûts pour la Ville, la participation municipale va-t-elle doubler ? Va-t-elle tripler, au regard des diminutions des recettes non générées par les ventes de terrains ? Je vous rappelle que, dans le projet initial, on nous donnait 22 M€ de recettes de vente de terrains. On en sera bien loin aujourd'hui, donc on aimerait aussi avoir des éléments par rapport à ça.

En termes juridiques et administratifs, avec l'aménageur, la SPL Territoire 25 va-t-elle recommencer à zéro l'ensemble du dossier ? Sur le plan judiciaire, les attentes de conclusions du TA, en termes de calendrier, sur la durée de cette énième étude, sur la durée de la phase administrative et de contestation qui va suivre. On gagne du temps, résultante de tractations entre vos groupes de la majorité, sur le dos des Bisontins, Monsieur BODIN, avec de l'argent public dépensé à mauvais escient. Rien n'est maîtrisé. La facture va encore s'envoler et va être salée pour l'ensemble des Bisontins.

Les Bisontins ne doivent pas payer vos errances actuelles et passées. Aujourd'hui, c'est bien le borbier des Vaïtes donc on parle ce soir.

**Mme LA MAIRE** : Abdel GHEZALI.

**M. Abdel GHEZALI** : Je vais répondre à ce que vous venez d'avancer, Monsieur FAGAUT, sur la vision globale.

D'abord, sur la vision politique, vous dites « *Vous n'êtes d'accord sur rien* », « *Vous intervenez tous* »... C'est une majorité plurielle, donc il y a du débat, il y a des avancées, avec les positions des uns et des autres, parfois même dans un même groupe politique. Ce qu'il se passe aujourd'hui, c'est qu'un acte fort est posé. Vous nous dites que nous ne savons pas où on va. Ce soir, si le projet est voté, en tout cas, c'est un acte fort.

Vous dites qu'on ne sait pas exactement si c'est 40 ou 50 % de logements, mais une *slide* a été présentée en disant que ce serait du 50/50. Peut-être que ce sera 45, peut-être que ce sera 52, mais ce sera en tout cas entre 500 et 600 logements. Nous posons donc un acte et nous donnons une position claire au regard des éléments que vous donnez.

Vous avez raison, ce n'est pas obligatoirement de l'opposition, mais vous dites : « *On ne sait pas où on va* ». Nous, nous ne savons pas votre position. Comme l'a rappelé Nicolas BODIN, nous ne savons pas ce que vous proposez à la place, à part nous dire que les Bisontins vont payer, que cela va coûter cher, que c'est une facture. Oui, construire du logement social, c'est aussi un choix politique. On l'a expliqué ce soir, il va y avoir du logement privé et du logement public. C'est un vrai choix et une vraie orientation. C'est un vrai acte qui est posé ce soir.

Nous prenons nos responsabilités dans une majorité, et, même si cela peut vous déranger, nous aurons une majorité unie ce soir sur le sujet.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Il n'y en a pas.*)  
Je redonne la parole à Aurélien LAROPPE.

**M. Aurélien LAROPPE** : Merci beaucoup. Je vais juste répondre à M. FAGAUT sur la vérité. Moi, je vais vous le dire franchement, je ne détiens pas la vérité. Nous n'avons aucune vérité, nous faisons juste la proposition qui semble la plus pertinente de notre point de vue pour les Bisontins. Nous n'avons pas la vérité, et personne autour de cette table, dans notre groupe, n'a dit que nous avons la vérité.

Arrêtez de dire que nous prétendons avoir la vérité, que nous sommes au-dessus du lot. Personne ne se positionne au-dessus du lot. Nous faisons une proposition cohérente, de notre point de vue, pour les Bisontins. L'urbanisme est subjectif, ce ne sont pas des mathématiques, ce n'est pas «  $1 + 1 = 2$  ». L'urbanisme, c'est plein de composantes, on ne peut pas avoir une analyse fixe, c'est vraiment complexe. Nous n'avons pas la vérité, nous proposons simplement une solution. En tout cas, nous, nous proposons une solution.

Ensuite, sur les chiffres que vous évoquez, vous dites : « *Je suis allé me balader à École-Valentin, et, à École-Valentin, c'est vachement dense.* » Excusez-moi, mais, si vous basez vos analyses sur vos balades le week-end, en termes de pertinence d'analyse, c'est quand même très limité. Moi, mes analyses, c'est DGFIP...  
(*M. Ludovic FAGAUT réagit hors micro.*)

**M. Aurélien LAROPPE** : Attendez. Je ne vous ai pas coupé, Monsieur FAGAUT. Ce n'est pas mesquin, je reprends vos propos.

**M. Ludovic FAGAUT** : (*Intervention inaudible hors micro.*)

**M. Aurélien LAROPPE** : Il n'y a aucun sujet, Monsieur FAGAUT. Je vous respecte, je dis simplement que, si votre analyse se base sur des balades... Moi, mes analyses, ou en tout cas les chiffres de Mme BILLEREY, c'est DGFIP, 2006-2016. Cela étant, si on prend un autre étalonnage, on peut trouver des chiffres un peu différents. Dans tous les cas, on arrive sur des urbanisations cinq à douze fois plus importantes en périphérie que sur la ville de Besançon. Ce sont les chiffres, ce ne sont pas des balades urbaines.

Mon analyse sur ce projet ne s'est faite que sur des chiffres, elle ne s'est faite sur aucun dogmatisme, ce n'était que des analyses d'éléments techniques. Nous avons pris ces éléments techniques, nous y avons réfléchi tous ensemble et nous avons essayé de trouver la meilleure solution. Cela dit, en fonction des éléments techniques que vous priorisez, la vérité n'est pas la même. Nous avons priorisé certaines choses en fonction de nos points de vue politiques, que nous souhaitons faire respecter. C'est dans ce sens que nous allons.

Ensuite, je reviens juste sur l'aspect financier. Effectivement, cela va coûter plus cher à la collectivité. La collectivité a des engagements auprès des Bisontins, et elle doit déployer des projets pour répondre à certains engagements. Vous, votre projet, il était deux fois plus cher que le projet initial. Cela, vous n'en parlez pas.

En fait, ce qui est important aujourd'hui, et la seule chose qui est importante ce soir, c'est de proposer une porte de sortie. C'est la seule chose qui compte. Comme vous le dites, et je partage votre analyse, c'est un borbier depuis 2005. Ce soir, c'est une porte de sortie. Nous proposons une porte de sortie, que nous avons chiffrée. C'est un coût plus élevé, mais, vous, votre porte de sortie de Terra Vesontio

était encore plus élevée. Je trouve quand même culotté de dire que cela coûte beaucoup d'argent alors que notre porte de sortie est moins chère.

Cela étant, si notre porte de sortie ne vous convient pas, je peux le comprendre. Je ne dis pas qu'elle est parfaite et je ne dis pas que c'est la vérité. Simplement, c'est la porte de sortie que nous proposons. En tout cas, l'objectif est de répondre vraiment aux objectifs des Bisontins sur différents sujets : les logements publics, qui ont été évoqués, la fuite des familles vers la périphérie et l'environnement.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je crois que tout le monde s'est largement exprimé sur ce dossier. Je tiens juste à ajouter un élément de compréhension. Évidemment, nos préoccupations sont toutes les mêmes, c'est-à-dire la dynamique de logements que nous aurons sur ce territoire. Je tiens quand même à dire aussi, et je l'ai déjà dit plusieurs fois mais je le répète, que j'ai bien sûr demandé une revoyure sur le NPNRU pour envisager un projet le plus rapidement possible sur la Grette. Nous n'attendrons pas d'avoir tous les feux verts pour commencer à y travailler. Un projet urbain, comme vous l'avez dit, se conçoit très tôt, très vite, très fort.

Aussi, quand on nous dit qu'il faudrait peut-être envisager de construire ailleurs, le « ailleurs » est forcément sur quelque chose : sur une dalle de béton – nous n'en avons pas tant que cela, et elles sont toutes en train d'être regardées de très près, nous le verrons –, sur un milieu naturel, sur une terre agricole, sur une zone forestière... Comme je le dis toujours, et j'aime à le dire, aucun projet urbain n'est nulle part. Quand on dit « *allez construire ailleurs* », réfléchissons à deux fois. En réalité, on va bien apporter une transformation et ce que l'on appelle une anthropisation.

Je vais donc soumettre au vote ce dossier.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? 15 abstentions. 40 pour.  
Merci ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 11

#### Écoquartier des Vaîtes - Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 1<sup>er</sup> juin 2021 - Bilan financier au 31 décembre 2020

« **Mme LA MAIRE** : Très bien. Maintenant, nous allons revenir sur le CRAC. Vous le savez, il correspond à un bilan, un exercice nécessaire. Je pense que nous avons beaucoup parlé de ce dossier, je propose de le soumettre directement au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 11 abstentions.  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 12

#### Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) - Modifications du Ticket Sports pour l'année 2021 - Mesure Covid-19

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier « dispositif Tickets Loisirs, modification du Ticket Sports pour l'année 2021 ». Carine MICHEL.

**Mme Carine MICHEL** : Je n'ai pas souvent de certitudes, mais je suis quasiment certaine que ce rapport durera moins longtemps que le précédent.

Ce rapport, c'est le fruit d'un travail en commun, et mon collègue me complétera si je ne suis pas assez précise, avec Abdel GHEZALI. Je me permets juste de faire quelques rappels par rapport à ce dispositif « Tickets Loisirs Vacances », qui s'adresse aux familles bisontines les plus modestes. Il a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs, aux activités sportives, aux départs en vacances et à la formation aux métiers de l'animation.

Concrètement, ce dispositif comporte quatre types d'aides financières sous condition de ressources : le ticket séjours vacances, le ticket Accueil de Loisirs, le ticket BAFA/BAFD, et, enfin, le dernier, qui va nous animer ce soir, le Ticket Sports. Ce dernier est attribué aux enfants pratiquant une activité sportive dans un club bisontin, affilié à une fédération et à l'OMS. Abdel le précisera mieux que moi.

Ce soir, ce qui vous est proposé est une modification à titre exceptionnel pour prendre compte des incidences de la crise sanitaire. Il s'agit de modifier les conditions d'attribution du ticket sports avec plusieurs éléments : l'ouverture du dispositif aux enfants scolarisés en maternelle ; la revalorisation des deux QF 3 et 4 de 20 € chacun ; et, surtout, la création d'une autre tranche, le QF 5, qui correspond concrètement à un couple avec deux enfants qui touche environ 3 000 €. Il s'agit, vous l'avez compris, de soutenir les familles les plus modestes, et, surtout, les clubs sportifs qui ont perdu un certain nombre d'adhérents. Abdel vous donnera les éléments.

Ce dispositif vient évidemment en complément de l'aide du Département qui vise les collégiens et la création du passeport de l'État, qui concerne les enfants dont les parents touchent l'ARS, l'allocation de rentrée scolaire.

Enfin, une simplification de la procédure. Pour permettre un nombre plus important de bénéficiaires, nous avons simplifié la procédure, les clubs sportifs seront les interlocuteurs privilégiés de la Ville.

Je vais faire une petite parenthèse avec la proposition de Laurent CROIZIER par un amendement. Je me permets de dire que les grands esprits se croisent, puisque c'était une proposition de notre programme « Besançon par nature ». Surtout, j'ai effectivement émis l'idée d'engager cette réflexion lors de la commission 4 du 16 septembre, où j'ai dit qu'il fallait à mon avis lancer une étude, une réflexion, sur le cinquième ticket qui nous manque, un ticket culture, en mesurant l'impact financier. Je laisse la parole à Abdel.

**M. Abdel GHEZALI** : Cela va être très rapide, Carine a donné le cadre de cette délibération. La volonté est d'ouvrir un peu plus ces tickets loisirs sports pour en faire bénéficier de plus nombreuses familles. C'est un dispositif qui est intéressant pour les familles et pour les clubs, nous nous réjouissons donc de ce dispositif.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire. Effectivement, j'ai annoncé en commission que je déposerai un amendement pour « élargir » les tickets – que j'appelle « Tickets Sports », excusez-moi, ils sont un peu plus larges –, à la pratique culturelle.

Je regrette une chose, c'est que l'amendement que je vous ai envoyé n'ait pas été transmis à l'ensemble des élus. En tout cas, je n'en ai pas été destinataire. Peut-être qu'il a été transmis et que je suis le seul à n'avoir pas été destinataire, mais je regrette que, l'ayant fait dans les formes et dans les règles, le

travail des services de l'assemblée n'ait pas permis à tous d'en prendre connaissance. J'imagine que des élus le découvrent ce soir, et c'est dommage.

En tout cas, le ticket loisirs fait que le prix de la licence n'est plus un frein pour les familles modestes à la pratique sportive des enfants. C'est un dispositif vertueux, et je l'ai soutenu en commission. En aidant les familles, c'est d'autant plus vertueux que l'on relance une dynamique sportive dans notre ville, mais que l'on aide aussi les clubs à se relancer. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre toutes les valeurs éducatives du sport : l'entraide, l'effort, le dépassement, le respect, et son impact, notamment, sur la santé.

Par l'amendement que je vous propose ce soir, qui était aussi dans notre programme électoral... Comme quoi, Monsieur CREMER, une bonne idée n'est ni de gauche, ni de droite, ni du centre. Une bonne idée reste une bonne idée. Je ne raisonne absolument pas de la même façon que vous, je raisonne, moi, dans l'intérêt des Bisontins et avec bon sens, pas en fonction de mon étiquette politique. En tout cas, la crise sanitaire a démontré combien les activités culturelles sont essentielles, il est primordial d'encourager la pratique, l'accès universel, sans contraintes. J'ai souvent souligné le frein, notamment en commission d'agglomération au mandat précédent, que constitue le coût d'inscription d'un enfant à une activité culturelle. Je pointais du doigt le coût de la pratique instrumentale, notamment. En dehors du conservatoire, qui permet un échelonnement des tarifs, dans les écoles de musique du Grand Besançon, le coût reste quand même conséquent à la charge des familles.

La culture nous unit, elle forge notre identité, elle permet de nous ouvrir, elle développe la créativité, et, en quelque sorte, permet de comprendre le monde qui nous entoure, et, ensemble, de faire société. Cette étude permettra effectivement de déterminer dans quelle mesure ce dispositif est applicable pour la rentrée prochaine. Je vous remercie pour votre écoute.

**Mme LA MAIRE** : Aline.

**Mme Aline CHASSAGNE** : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. C'était, comme on vient de le dire, dans notre programme, et nous avons pu en échanger brièvement en commission 3 à partir de quelques éléments de terrain, sur des écoles de musique qui pratiquent une tarification élevée qui ne permet pas à tous les enfants qui le souhaiteraient d'accéder à la musique, donc d'accéder en partie à la culture. Cela reste plus complexe que cela. On peut faire des projections au regard des tarifications sociales du conservatoire, et on peut aussi faire des projections au regard des tarifs qui sont appliqués dans les tickets loisirs, donc le dispositif qu'on pressent pour pouvoir supporter cet accès à la culture. Je tiens aussi à dire que cela s'inscrit dans des politiques de lutte contre les inégalités. Il n'est effectivement pas normal que, pour certains enfants, le prix de cours de musique soit à 500 €, alors qu'ailleurs c'est une centaine d'euros.

Je suis tout à fait d'accord pour tenter de trouver des solutions, néanmoins, les solutions budgétaires seront forcément à trouver par des leviers qui n'existent pas forcément aujourd'hui. Vous le savez, Monsieur CROIZIER, nous avons mis le paquet sur les parcours culturels, notamment l'introduction de parcours culturels dans les maternelles, avec un raisonnement proche de ce que vous avancez sur les bienfaits de la culture, et dès la plus tendre enfance, en décalant à 3 ans ce qui était fait jusque-là à partir de 6 ans. Nous atteignons plus de 200 classes, le budget est de 200 000 €, et, pour notre collectivité, de 140 000 €. Les compléments, c'est le Contrat de ville et la cité éducative, mais il va aussi falloir qu'à un moment donné l'État, qui nous engage dans ces EAC, qui nous demande de faire mieux, de faire plus, nous donne les moyens de le faire. À ce jour, c'est vraiment porté par les collectivités.

Je suis tout à fait d'accord pour l'inscrire dans cette politique de lutte contre les inégalités, contre les discriminations, mais il va falloir que nous abordions à nouveau le sujet en commission avec des données très fouillées de projections. Par exemple, à ce jour – et je remercie les services d'avoir fourni ces quelques données –, on sait que, si on imagine reprendre un processus identique à celui pour les Tickets Sports et les tickets loisirs sur la première tranche, on aura besoin de plus de 100 000 € pour atteindre environ 200 enfants, car les tarifs ne sont pas les mêmes au niveau des activités culturelles. En ce début de mandat, nous avons donc privilégié les parcours culturels, un accès gratuit à la culture, avec le souci d'être présents dans les écoles, d'aller à la rencontre des enfants. Nous savons très bien que, même si nous mettons en place des dispositifs qui permettent un accès beaucoup moins coûteux, cela ne suffira pas, il faut bien sûr des liens, des rencontres, et il faut travailler avec les gens dans les quartiers.

**Mme LA MAIRE :** Très bien. Écoutez, je dois dire qu'effectivement l'amendement n'a pas été mis sur la KBox, alors que nous pensions tous que cela avait été fait. Ce que je propose, c'est que vous fassiez la lecture de l'amendement.  
(*Échanges inaudibles hors micro*).

**Mme LA MAIRE :** Nous pouvons le soumettre au vote ? D'accord.  
Je vais peut-être rappeler les règles de l'amendement. Les amendements peuvent passer en direct s'ils n'ont pas d'impact financier. Or, le sujet de l'amendement ne consiste pas à demander que nous allions directement sur la solution que vous proposez, mais d'en faire l'étude. J'entends qu'en réalité nous avons déjà pratiquement fait l'étude, mais, comme nous ne l'avons pas restituée, je vous accorde que nous puissions mettre au vote l'amendement. Nous verrons que cela aura un impact financier dans tous les cas, mais la demande que vous faites n'est pas celle-ci, donc nous soumettons l'amendement au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?  
L'amendement est reçu. Très bien, merci.

Pour la délibération n° 12, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 13

#### Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Versement des soldes de subvention 2020

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 13. Je vous laisse quelques instants entre les mains de M. GHEZALI, mon premier adjoint.

**M. Abdel GHEZALI** : Point 13, Contrat Enfance Jeunesse, versement des soldes de subvention 2020. Est-ce que cela appelle des interventions de votre part ? (*Non*)

Je passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 14

#### Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles (Scolarisation à 2 ans) - Subvention à l'association Antenne Petite Enfance

« **M. Abdel GHEZALI** : Point 14, mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles, scolarisation à deux ans, c'est une subvention à l'association Petite enfance. Avez-vous des observations ? (*Non*)

Des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 15

#### Direction Citadelle Patrimoine Mondial - Droits d'entrée 2022 et tarifs réceptifs 2022

« **M. Abdel GHEZALI** : Point 15, direction Citadelle patrimoine mondial, droits d'entrée 2022 et tarifs réceptifs 2022. La parole est à François.

**M. François BOUSSO** : Merci. Je vais être court, je voudrais juste ajouter des éléments par rapport au rapport qui vous est proposé.

Je précise que, depuis un an, nous portons l'ambition de donner une nouvelle impulsion à la Citadelle avec la nouvelle direction en place. À la Citadelle, un projet pluriannuel 2022-2026 est en cours d'écriture et est en train de se finaliser. Nous en avons déjà une esquisse dans ce rapport, notamment avec des actions très concrètes qui ont été menées cette année, comme le bar Le Quinzé. Ce dernier démontre que, dès lors que nous proposons des choses nouvelles, notamment avec de la culture, les gens se déplacent et grimpent dans cette Citadelle, qui n'est pas forcément toujours facile d'accès. Typiquement, ce bar, qui va fermer ses portes samedi soir, devrait avoir accueilli près de 13 000 personnes durant cet été.

L'idée, c'est que nous voulons aller encore plus loin en proposant une programmation estivale de 2022 à 2025. La première édition de lancement consisterait en un véritable hommage à notre joyau culturel de renommée internationale qu'a été le Cirque Plume. Un au revoir bien mérité, dont il n'a malheureusement pas bénéficié du fait de la pandémie. Cet été circassien y mêlerait des expositions – dont celle qui avait été installée mais malheureusement rapidement retirée à la saline d'Arc-et-Senans du fait de la crise sanitaire –, mêlées à des spectacles auxquels ont déjà décidé de s'associer des acteurs culturels de notre territoire. Je pense notamment, et je fais le lien avec le début de ce Conseil Municipal, à l'orchestre Victor-Hugo.

Nous croyons fermement en cette opération. Nous nous souvenons jadis de ces chapiteaux à guichets fermés du Cirque Plume plusieurs semaines à l'avance, et nous sommes convaincus que les locaux, comme les visiteurs, se déplaceront en nombre pour cet ultime hommage.

Pour financer cette opération qui aura lieu sur l'été 2022, un certain nombre de financeurs, dont des collectivités, sont déjà mobilisés. Nous proposons dans ce rapport une augmentation de 1,10 € du tarif plein, mais nous cherchons à privilégier les locaux, notamment à travers une baisse de l'abonnement à la Citadelle, en perte de vitesse ces dernières années.

On note que la Citadelle n'a que très peu augmenté ses tarifs ces dernières années, et que, malgré l'augmentation, ces tarifs resteraient inférieurs à des équipements de dimension équivalente sur la région.  
Merci.

**M. Abdel GHEZALI** : Merci, François.

**Mme LA MAIRE** : Madame ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Madame la Maire, la situation sanitaire a impacté la fréquentation des lieux de culture et d'attractivité. Pensez-vous que le moment est bien choisi pour augmenter, même de façon modérée, les tarifs d'accès à ce monument emblématique, symbole de notre ville ?

**Mme LA MAIRE** : Madame LAMBERT.

**Mme Marie LAMBERT** : Merci. Je vais faire la même intervention qu'en commission. Pour nous, effectivement, ce n'est pas du tout le moment d'augmenter les tarifs, et nous n'avons pas à mettre en place une stratégie de développement basée sur une augmentation tarifaire. On augmentera éventuellement après, si on voit que cela fonctionne, mais, dans ce sens, ce n'est pas possible, d'autant plus qu'on sait que la Citadelle ne prend pas beaucoup de visiteurs.

Argument positif, effectivement, Le Quinzé, qui a ouvert, est une vraie réussite, et on s'en félicite, on s'en réjouit, mais il faut passer à la vitesse supérieure. Je ne suis pas sûre que ce soit en augmentant les tarifs, même de façon très minime, que l'on envoie un bon signal.

L'année dernière, je rappelle quand même qu'il y avait eu l'augmentation de certains tarifs au prétexte que nous allions donner une bouteille d'eau aux visiteurs lors des déambulations nocturnes. Il n'y a plus cela comme prétexte, désormais, pour faire de nouvelles augmentations. Il ne faut pas non plus nous raconter des salades et dire qu'en augmentant de quelques centimes que ce ne sera pas perceptible par les visiteurs. Je trouve que c'est un symbole : on augmente si on a une offre en face. L'offre n'est pas encore là, donc on verra plus tard.

Nous nous abstiendrons.

**M. François BOUSSO** : Pour répondre à ces interrogations, pour moi, nous mettons justement une offre en face d'un prix qui n'a pas bougé depuis des années. On l'a vu cet été, la fréquentation de la Citadelle a grimpé de 15 % grâce à ce bar éphémère mais aussi à d'autres travaux menés ces six premiers mois. C'est justement le bon moment.

J'aurais plutôt tendance à dire que la Citadelle avant était peut-être trop chère, justement, par rapport à ce qu'elle proposait. Aujourd'hui, nous mettons une offre en face parce que nous voulons que cette Citadelle soit dynamique et vive. Nous mettrons une offre et le prix correspondra à cette offre.

Encore une fois, en comparatif avec des équipements équivalents de la région, la Citadelle reste attractive, le droit d'entrée individuel est l'un des moins onéreux de la région malgré l'augmentation dans ce rapport.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci. Pour compléter, peut-être, les propos de Mme LAMBERT, nous nous félicitons effectivement du bar Le Quinzé. Belle dynamique. Il faut continuer de rentrer dans cette démarche.

Néanmoins, rappelez-vous, nous vous avons posé une question sur l'ambition qui était la vôtre par rapport à la Citadelle et le fait de donner les moyens à la nouvelle direction d'œuvrer, d'innover et de faire rêver. On doit aussi faire rêver le public pour le faire venir. Aujourd'hui, on ne le voit pas.

Vous nous proposez une programmation estivale 2022, 2023, 2024. *Quid* de la Citadelle quatre saisons ? On en est où, aujourd'hui, de cette Citadelle quatre saisons qui permet d'attirer des touristes, locaux mais aussi extérieurs, toute l'année ? On ne le voit pas. Je ne sais pas si vous l'avez fait, Madame le Maire, mais, dans le cadre du Carrefour des collectivités qui s'est tenu dernièrement... Des entreprises locales font des choses extraordinaires en termes de numérique, et, aujourd'hui, il y a des choses à faire au sein de la Citadelle.

On tourne le dos au Doubs. Le Doubs est une rivière que l'on n'exploite pas dans notre activité touristique et que l'on n'exploite pas au sein de la Citadelle. Nous pourrions développer des espaces touristiques où le numérique prendra sa part, dans le fonctionnement de notre rivière, le Doubs, et sa construction. C'est quand même l'identité de notre territoire, mais on ne le voit pas, malheureusement. J'aimerais, on aimerait, collectivement, que vous puissiez nous donner votre vision du développement de la Citadelle intra-muros, dans les murs de la Citadelle, mais aussi sa connexion avec le cœur de ville. On ne va pas refaire le débat d'une télécabine ou non, mais il y a aussi inévitablement la question de son accès. Vous ne pouvez pas éluder ce point de l'accès à la Citadelle, qui est un frein pour notre territoire aujourd'hui.

**Mme Aline CHASSAGNE** : Il me semble que l'offre est assez clairement nommée dans le rapport. La proposition est bien de valoriser l'histoire de la création sur notre territoire, cette histoire autour du cirque. Vous savez très bien qu'aujourd'hui de nombreuses associations continuent et pérennisent ces savoir-faire, qui sont assez spécifiques, sur notre région. Il y a aussi un lien avec le Musée comtois.

Il y avait une vraie volonté de redynamiser, ou en tout cas d'apporter une autre dynamique sur ce site, à l'occasion d'une exposition qui n'avait pas pu être vue par les habitants de Besançon, de Grand Besançon et d'au-delà. C'est une occasion pour nous, je pense que c'est une chance, d'avoir eu le

Cirque Plume, qui a toujours tourné avec des chapiteaux complètement remplis, qui fait complètement partie de notre histoire, de notre ADN.

Bien sûr, ce projet « ne sort pas du chapeau », si je peux le dire ainsi. C'est une construction entre différents acteurs culturels, une envie, aussi, de faire quelque chose pour notre ville et de rendre notre Citadelle de plus en plus attractive. Je tiens aussi à souligner, et vous ne le dites pas, qu'il y a une diminution de 2 € sur le tarif des abonnements, familiaux notamment. L'idée est bien de pouvoir permettre aux habitants de la ville qui veulent venir très souvent à la Citadelle de le faire très facilement.

**Mme LA MAIRE** : Merci. François.

**M. François BOUSSO** : Pour répondre à M. FAGAUT sur l'offre quatre saisons, c'est vrai que le rapport se concentre surtout sur l'offre estivale. Cela étant, l'ensemble des projets scientifiques et culturels de l'offre muséale de la Citadelle sont en cours d'étude et de réétude : un Musée de la Résistance va rouvrir en 2023, pour lequel la saison estivale fera d'ailleurs un coup de projecteur ; nous avons aussi l'ambition de redonner ses lettres de noblesse au muséum d'Histoire naturelle, qui a été quelque peu mangé par l'offre du vivant au fil des années ; le Musée comtois sera aussi remis à l'honneur, quelque peu dépoussiéré, à travers cette saison estivale circassienne.

Sur la connexion avec le Doubs, ce sont des discussions que nous avons notamment avec le Contrat de canal, qui mobilise l'ensemble des collectivités traversées par le Doubs dans le département. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a une vraie connexion à avoir entre les pontons en bas de la Citadelle et la Citadelle elle-même.

Sur l'accessibilité, il y a aussi un gros travail à mener. On voit bien aujourd'hui qu'il y a un goulot d'étranglement avec un tuyau quelque peu petit pour faire passer bus, petits trains, vélos, poussettes, piétons. Nous sommes en train de retravailler sur les axes de circulation. Un travail a aussi été mené sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, et un certain nombre de dispositifs viennent d'être inaugurés récemment pour ces personnes.

Dernière chose, quand on parle de connexion avec la Ville, nous avons eu un exemple assez concret avec « Détonation ». Il y avait un événement « en bas », et un concert *before* à la Citadelle. Il y avait une vraie connexion sur l'événement entre la Citadelle et, pour le coup, les Prés-de-Vaux.

Nous cherchons justement à développer ces connexions entre la Citadelle et le bassin culturel qui est en centre-ville.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous propose de soumettre ce dossier au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 11 abstentions. Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 16

#### Citadelle Patrimoine Mondial - Adhésion au Pass Culture

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, la Citadelle patrimoine mondial, adhésion au pass culture. Je vous propose de soumettre au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 17

**Signature d'une convention de mandat entre la Ville de Besançon et l'Office du tourisme des Congrès de Besançon (OTC) pour la vente de billets d'entrée à la Citadelle de Besançon**

« **Mme LA MAIRE** : La signature d'une convention de mandat entre la Ville de Besançon et l'office de tourisme pour la vente de billets d'entrée à la Citadelle.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? »

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 18**

**Acquisitions d'œuvres pour le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie**

« **Mme LA MAIRE** : L'acquisition d'œuvres pour le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? »

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 19

#### Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et les Compagnons du patrimoine au profit du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

« **Mme LA MAIRE** : Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et les Compagnons du patrimoine au profit du musée des Beaux-Arts.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 20

#### Dénomination d'une allée Isabelle FEBVAY, acceptation d'une voie privée rue Adrienne BOLLAND et dénomination d'une salle de Sports Claude CUPILLARD

« **Mme LA MAIRE** : Dénomination de rue. Je te donne la parole, Aline.

**Mme Aline CHASSAGNE** : Nous proposons ce soir trois dénominations : une allée Isabelle Febvay, une voie privée Adrienne Bolland et une salle de sport Claude Cupillard. Vous avez pu lire l'histoire, la biographie, de ces trois personnes.

Isabelle FEBVAY était une ambulancière, une pionnière en ce domaine. Au cours de la guerre de 1870, elle a beaucoup aidé à soigner les soldats qui étaient acheminés sur tout le territoire, notamment pour procurer des soins de fin de vie – en tout cas ce que cela pouvait être à l'époque –, transporter des corps et s'organiser face à de nombreux décès et de nombreuses personnes blessées. Nous allons inaugurer dans quelque temps cette allée au cimetière des Champs Bruley. Voilà pour la première dénomination proposée.

La seconde est une allée Adrienne Bolland, qui se situe sur une voie privée. Adrienne BOLLAND est une aviatrice célèbre qui a traversé l'Atlantique, la cordillère des Andes. Elle a été une militante pour le droit des femmes, pour le droit de vote et a participé à la lutte anti-franquiste.

Enfin, pour la salle de lutte Claude Cupillard, je laisse la parole à Abdel GHEZALI s'il le souhaite.

**M. Abdel GHEZALI** : Oui, très rapidement. Pour la salle Claude Cupillard, une inauguration aura lieu ce samedi matin. C'était un grand homme qui a œuvré au sein du club de lutte, tant en tant que partenaire, parce que ce n'était pas évident à cette époque d'attirer des partenaires, d'autant plus dans des sports comme la lutte, qu'au comité départemental. Il a également été président du club de lutte. Je pense que c'est un bon retour des choses que de faire cette dénomination.

Nous avons fait des travaux conséquents dans cette salle, donc cela permettra aussi, pour cette inauguration, de montrer que la Ville est attachée à ses espaces sportifs.

**Mme LA MAIRE** : Très bien, je vous remercie. Je soumetts au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 21

#### Renouvellement de la convention de gestion des archives GBM-Ville de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question du renouvellement de la convention de gestion des archives.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 22

#### Règlement intérieur des bibliothèques municipales

« **Mme LA MAIRE** : Le règlement intérieur des bibliothèques municipales.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 23

#### Émergences - Deuxième attribution 2021

« **Mme LA MAIRE** : Émergences, deuxième attribution 2021.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 24**

**Subventions à des associations culturelles - Deuxième attribution 2021**

« **Mme LA MAIRE** : Subventions des associations culturelles, deuxième attribution 2021.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 25

#### Subvention exceptionnelle à l'association culturelle l'Après-Plume

« **Mme LA MAIRE** : La subvention exceptionnelle à l'association culturelle l'Après-Plume.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 26**

**Subventions aux associations sportives**

« **Mme LA MAIRE** : Subventions aux associations sportives.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 27**

**Subventions au sport de haut niveau individuel**

« **Mme LA MAIRE** : Subventions au sport de haut niveau individuel.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 28

#### Vie étudiante - Subvention à ESN Besançon « La Nuit des Étudiants du Monde »

« **Mme LA MAIRE** : La vie étudiante, cette vie qui nous importe beaucoup, qui concerne une personne sur cinq. Subvention à l'ESN Besançon, « La Nuit des Étudiants du Monde ».

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 29**

**Subventions Vie associative - 2<sup>e</sup> attribution 2021**

« **Mme LA MAIRE** : Subventions Vie associative, deuxième attribution 2021.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 30**

**Subvention à la SMERRA pour l'action de médiation par les pairs**

« **Mme LA MAIRE** : Subvention à la SMERRA pour l'action de médiation par les pairs.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 31

#### Exécution du Rappel à l'Ordre et renouvellement du protocole tripartite

« **Mme LA MAIRE** : Exécution du rappel à l'ordre et renouvellement de protocole tripartite.

Je vais vous lire quelque chose que je viens de lire : « *Le boulevard Léon Blum sous contrôle policier ce jeudi.* » La police nationale et la police municipale étaient aujourd'hui au boulevard Blum pour montrer combien nous agissons tous ensemble pour éviter que le drame que nous avons vécu ne se renouvelle. Je tenais à souligner que, en une heure de contrôle, 14 infractions ont été relevées. Ce sont des opérations coups de poing que j'avais annoncées, qui se feront et qui seront de plus en plus nombreuses. Nous voulons bien faire comprendre qu'il n'est pas question que nous laissions libre la circulation dans cette ville.

Je reviens à ce dossier : exécution du rappel à l'ordre et renouvellement du protocole tripartite.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie de remarquer combien nous travaillons. Il y a une prise de parole ? Allez-y.

**Mme Claude VARET** : Merci. Sur le principe du rappel à l'ordre, nous voterons bien entendu en faveur de ce rapport. C'est une mesure qui va dans le bon sens et une logique de justice de proximité et de prévention.

En revanche, si nous soutenons la mesure, on peut s'interroger sur la fréquence d'utilisation de ce rappel à l'ordre à Besançon. À la suite des questions de mes collègues de la commission 4, que je remercie par ailleurs, votre adjoint à la tranquillité publique avait indiqué que le rappel à l'ordre n'était pas souvent utilisé à Besançon. Au 16 septembre 2021, il n'avait été utilisé qu'une seule fois depuis le début du mandat, et, entre 2018 et 2020, sept fois seulement.

Si le rappel à l'ordre peut constituer une mesure efficace pour faire de la prévention et apporter des réponses socio-éducatives utiles, est-ce qu'il ne faudrait pas l'utiliser un peu plus souvent à Besançon ? Je pense notamment aux questions d'absentéisme scolaire, sur lesquelles notre vigilance collective doit être de mise. D'autant plus que, si un mineur est convoqué pour un rappel à l'ordre administré par vous, Madame le Maire, il doit impérativement être accompagné par un responsable légal, le plus souvent ses parents. C'est un outil utile pour faire de la prévention et de l'accompagnement à la parentalité.

Je pense aussi aux nuisances sonores, par exemple causées par des feux d'artifice ou des pétards sur la voie publique, plus ou moins tard dans la soirée. Beaucoup de Bisontins voient très bien de quoi je veux parler. Là aussi, les mineurs qui s'adonnent à ce genre de pratiques pourraient sans doute mériter un rappel à l'ordre.

Pour terminer mon intervention, je vais rappeler une évidence. En plus du rappel à l'ordre en tant que tel, nous avons aussi besoin d'assurer un suivi des jeunes mineurs qui causent des troubles en allant vers des mesures aussi personnalisées que possible. C'est un travail collectif qui dépasse le simple champ de l'action commune municipale et qui implique les acteurs de l'éducation et de la sécurité.

Est-ce que vous pouvez nous confirmer que vous allez bien vous emparer de cet outil pour que plus de rappels à l'ordre soient faits et pour assurer un peu plus de tranquillité ? Je rappelle effectivement que nous nous adressons à des personnes qui commettent des infractions mineures, on n'est pas dans le délit, on connaît le dispositif.

Merci.

**M. Benoît CYPRIANI** : En effet, il a une faible fréquence, vous avez tout à fait raison de le noter. Concernant l'absentéisme scolaire, cela nécessite un travail avec l'administration scolaire que nous avons débuté pour le moment, mais qui n'est pas encore suivi d'un effet suffisant pour que nous puissions passer à la vitesse supérieure. Nous y travaillons.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur LOUHKIAR.

**M. Jamal-Eddine LOUHKIAR** : Merci, Madame le Maire. Je profite de ce rapport qui concerne les questions de prévention pour vous interroger à nouveau sur un autre outil : le conseil pour les droits et devoirs des familles, le CDDF. Au Conseil Municipal du 24 janvier 2021, je vous avais déjà proposé de mettre en place ce CDDF. Pour cela, il faut une délibération au Conseil Municipal. À mon avis, c'est important de rappeler rapidement, pour ceux qui nous écoutent, le rôle du CDDF.

Le CDDF peut réunir, entre autres, le maire, l'adjoint à la tranquillité publique, le préfet ou son représentant, le directeur départemental de la cohésion sociale, mais aussi des principaux de collèges ou des chefs d'établissements scolaires. C'est une instance qui permet l'action collective, car on a besoin de jouer collectif pour recadrer les jeunes mineurs qui causent des troubles, mais aussi pour accompagner les parents qui auraient perdu le contrôle.

J'en arrive à ma question. Dans un article de presse du 5 mars 2021, vous avez dit que ce projet de CDDF était, je cite, « à l'étude ». Cela fait plus de six mois que ce projet est à l'étude, je voulais donc simplement savoir si le CDDF allait bientôt devenir une réalité. D'ailleurs, le CDDF est une structure qui existait déjà dans de nombreuses villes, et qui a existé ici, à Besançon, par le passé. C'est une solution pour empêcher certains jeunes mineurs de sombrer, et pour lutter contre la délinquance juvénile, la déscolarisation et le décrochage scolaire à Besançon. Je pense que nous aurions tort de nous en priver encore plus longtemps.

Merci.

**M. Benoît CYPRIANI** : Vous avez tout à fait raison. Là aussi, nous y travaillons. Simplement, cela a un petit peu « traîné » parce que, d'un commun accord avec le Département, nous avons décidé d'attendre le renouvellement de l'équipe d'élus. À présent, début octobre, une réunion est prévue avec le directeur des affaires sociales du Département. Nous ne pouvons pas travailler sans le Département à ce sujet, donc il faut vraiment que nous soyons en cohérence pour lancer cette commission.

**Mme LA MAIRE** : La date est même calée, il n'y a donc pas de soucis. Pour répondre aussi à Mme VARET, nous utilisons tous les outils qui existent. Nous déployons l'ensemble des outils. D'ailleurs, je vous rappelle que vous avez eu dans vos dossiers en commission la carte de tous les outils que nous utilisons, que nous avons mis en œuvre ou que nous mobilisons. Je vous invite à regarder à nouveau tous ces outils, parce que, en effet, c'est par tous les endroits que nous devons travailler sur ces questions de tranquillité publique. Justement, le rappel à l'ordre se met en place, et c'est quelque chose que nous avons bien l'intention d'augmenter en matière de fréquence.

Très bien, je sou mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 32

#### Subvention à France Victimes 25 pour le financement de l'intervenant social en commissariat et en gendarmerie

« **Mme LA MAIRE** : La subvention à France Victimes 25 pour le financement de l'intervenant social en commissariat et en gendarmerie. Avez-vous des précisions ? *(Non)*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 33

#### Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers de l'urgence internationale (PUI)

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question de la subvention exceptionnelle à l'association Pompiers de l'urgence internationale. Je vous propose une petite vidéo.

*Pouvez-vous vous présenter et présenter votre structure ?*

« Bonjour, je m'appelle Philippe BESSON, je suis le fondateur et le président de Pompiers de l'urgence internationale, une organisation non gouvernementale qui est basée à Limoges.

*Pompiers de l'urgence internationale est une ONG qui existe depuis l'année 2004 et qui comporte 219 membres dans l'ensemble de la France, principalement des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, mais aussi des médecins, des maîtres-chiens, des spécialistes en logistique, en eau potable et en pilotage de drones. »*

*Combien d'interventions réalisez-vous par an et de quelles natures ?*

« Nous réalisons en moyenne une quinzaine d'interventions par an, qui comprennent principalement des missions d'urgence sur les catastrophes naturelles, climatiques ou non climatiques, mais également des missions humanitaires, d'aide logistique ou d'appui à des structures de sécurité civile à l'étranger, mais également en faveur des hôpitaux ou des services de secours locaux. »

*Êtes-vous les seuls pompiers à être reconnus par l'ONU ?*

« Il existe d'autres équipes reconnues par l'ONU, ce sont des sapeurs-pompiers militaires de la sécurité civile, qui sont reconnus depuis quelques années. Les Pompiers de l'urgence internationale est la première équipe française non gouvernementale à être reconnue et classifiée par l'ONU en année 2010. »

*Grâce à la subvention votée par le Conseil Municipal, qu'allez-vous pouvoir faire ?*

« Grâce à la subvention votée par le Conseil Municipal de Besançon, nous allons pouvoir améliorer notre matériel, acquérir de nouveaux équipements, des caméras miniatures, des drones, des appareils qui nous permettent de capter les sons émis par une victime qui est ensevelie sous les décombres de sa maison, mais également du matériel médical pour prendre en charge ces victimes, organiser un poste médical avancé, et toute la partie logistique pour faire vivre l'équipe qui intervient pendant des jours, en autonomie complète : de la nourriture, de l'éclairage, des groupes électrogènes, des tentes, pour que l'on puisse être autonomes et ne pas être une charge pour le pays qui nous accueille. »

*Pourquoi est-il important de s'investir dans des associations telles que la vôtre ?*

« Il est important de s'investir dans les associations telles que la nôtre parce que, en devenant membre de Pompiers de l'urgence internationale, on met à disposition de l'association l'expérience, le savoir-faire, de manière bénévole, de la personne au service des populations qui sont victimes de catastrophes et qui souffrent, et il y en a beaucoup. »

*Un petit mot ?*

« Je tiens à remercier tout particulièrement le Conseil Municipal de Besançon, la mairie, ainsi que la population de la ville de Besançon pour cette initiative qui nous va droit au cœur, qui nous fait extrêmement plaisir, qui est pour nous un véritable honneur, parce que Besançon est quand même éloigné de la ville de Limoges. Nous en sommes infiniment reconnaissants et nous vous remercions vraiment du fond du cœur. Merci à vous »).

**Mme LA MAIRE** : Très bien, je vous remercie. C'était aussi pour répondre à ce que vous disiez, comme quoi vous ne connaissiez pas cette association. Il nous semblait essentiel de la faire connaître et montrer que l'ONU s'appuyait sur elle.

Je sou mets ce dossier au vote... Oui, Monsieur FAGAUT ?

**M. Ludovic FAGAUT** : Évidemment, nous allons voter ce rapport, mais nous dénonçons tout simplement la façon dont cela s'est passé cet été, par cette application mobile.

Surtout, il n'y avait pas forcément une urgence en tant que telle, puisqu'on aurait pu se contenter de le présenter en Commission début septembre et ce soir en Conseil Municipal. Cela aurait évité quelques crispations.

Encore une fois, il s'agit de la méthode... Nous ne remettons pas du tout en cause le fonctionnement de cette ONG, bien au contraire.

**Mme LA MAIRE** : On soumet au vote.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

D'ailleurs, je serais heureuse de les rencontrer à un moment ou à un autre. Nous avons besoin de nos pompiers ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 34

**Modification du contrat d'assurance flotte automobile souscrit par le groupement de commandes GBM - VILLE - CCAS - SYBERT - les Deux Scènes - ISBA - RODIA - Signature d'un avenant**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 35

#### Renouvellement de la convention de mutualisation des cadres d'astreinte

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Madame LEMERCIER ?

**Mme Myriam LEMERCIER** : Je vous remercie.

Nous nous interrogeons et sommes étonnés du renouvellement régulier et croissant des agents de la Ville de Besançon. Nous sommes surpris qu'il ne s'agisse pas seulement des personnels de catégorie A, assez naturel dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, mais aussi des personnels de catégorie B et C.

Actuellement, il semblerait qu'il manque 26 postes non pourvus à la Ville, et 46 à GBM. Par ailleurs, comme on nous l'a dit tout à l'heure, il manque toujours des animateurs périscolaires.

Surtout, nous nous inquiétons d'un véritable mal-être qui semble toucher tous les services depuis quelque temps, et auquel il semblerait que les structures satellites n'échappent pas non plus. Nous avons entendu parler de reclassements arbitraires, mises à pied et blocages de carrière.

Il nous semble important de vous alerter sur cette situation qui, comme vous le savez, peut entraîner des conséquences importantes sur la santé physique et psychique de nos agents.

Pourriez-vous nous éclairer sur cette situation au sein des services ? Des mesures correctives vont-elles être mises en place afin de résoudre ces problèmes et aider nos agents en souffrance ?

Je voudrais citer un agent que j'ai rencontré : « *Il faut vraiment que quelqu'un réagisse ! Va-t-il falloir que le sang coule pour qu'il y ait une réaction ?!* »

**Mme Élise AEBISCHER** : Cette intervention concerne plutôt les rapports 36 et 37.

En tout cas, sur la question des ressources humaines dans la collectivité.

Aujourd'hui, pour mener à bien des missions de service public de qualité et d'accueil des usagers, nous avons fait le choix de créer différents postes : prioritairement dans la Direction Éducation, parce que les besoins étaient importants ; dans la Direction Petite Enfance ; dans les Services Culturels, parce que cela répondait à des soucis politiques d'un meilleur accueil du public. Vous avez pu le voir dans les rapports précédents.

Parfois, il s'agit de renforcements liés à des orientations politiques : notamment, la délibération que nous allons voter où nous avons décidé de renforcer la Mission Développement Durable. C'est un choix que nous avons fait.

Effectivement, dans le rapport suivant, nous constatons aussi l'emploi d'agents contractuels sur des postes permanents. Cependant, il n'y a pas que notre collectivité qui a parfois du mal à trouver des personnes titulaires de la Fonction publique, qui sont prioritaires. Nous avons donc des postes vacants. Selon le corps de métier, nous pouvons retrouver cette difficulté dans beaucoup de collectivités. La semaine dernière, je lisais une enquête qui disait qu'un cinquième des collectivités avaient du mal à recruter : nous sommes dans ce cas.

Nous avons identifié des Directions, des profils de métier assez atypiques et nous essayons de retravailler. Tout à l'heure, nous avons parlé des animateurs périscolaires.

Après avoir identifié des métiers pour lesquels nous avons du mal à recruter, nous sommes là pour construire des solutions, avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social. Nous prenons ce sujet à bras-le-corps. Aujourd'hui, nous avons encore du mal à recruter dans certains domaines.

Sur le mal-être ambiant dans la collectivité, je ne remets pas en cause la parole de l'agent que vous avez rencontré. Après, nous essayons de construire nos politiques publiques sur des données un peu plus factuelles.

Dernièrement, en séminaire des cadres avant-hier, nous avons pu avoir l'occasion d'échanger autour du baromètre social, qui vient d'être rendu public dans la collectivité et va faire l'objet d'un certain nombre de réunions.

Nous avons un outil qui nous sert à interroger tous les deux ans les services, qui leur permet de répondre à un certain nombre de questions et aussi de s'exprimer librement. C'est un véritable outil qui nous permet de définir des priorités.

Le baromètre social n'est pas mauvais, même plutôt bon sur un certain nombre de facteurs.

Nous avons aussi accolé un questionnaire sur la crise sanitaire et comment ils avaient vécu cette dernière année éprouvante. Beaucoup ont ressenti une situation d'isolement, un manque de temps collectifs. Ces choses sont prises en compte !

Après, il y a des agents qui ne vont pas très bien, mais les causes peuvent être multiples. Nous venons de vivre une année très particulière : avec des services qui ont été surchargés, des services qui avaient perdu leur identité, parce qu'ils n'avaient pas pu mettre en œuvre leur travail au quotidien, car concernés par les fermetures administratives. Forcément, cela réinterroge le sens.

Mais le baromètre social nous dit que les agents se sont sentis encore plus utiles. Ils ont mis en avant l'intérêt général de leurs missions. Je crois que cela a fait aussi du bien à la société de reconnaître un peu plus les agents de la Fonction publique.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes dans la collectivité.

Vous avez parlé de l'avancement des carrières professionnelles. Lorsque nous avons voté la ligne directrice de gestion, dans le cadre du dialogue social ou de nos conseils respectifs, nous avons pu élargir les possibilités pour des agents de progresser dans leur carrière professionnelle.

Vous avez cité des chantiers sur lesquels nous travaillons au quotidien avec les organisations syndicales.

Sur la question des rémunérations, nous avons déjà fait quelques avancées, mais nous allons représenter d'ici quelques mois des propositions pour retoucher au régime indemnitaire de certaines catégories.

Tous ces chantiers sont en train de progresser.

Vous dites qu'il y a un mal-être. Un mot n'est jamais le même dans telle ou telle situation, mais nous travaillons de front, sur tous les fronts, pour améliorer les conditions de vie de nos agents.

**Mme LA MAIRE** : Merci pour cette analyse. Surtout d'avoir montré que nous sommes en train d'utiliser tous les outils pour analyser une situation, qui d'ailleurs a été largement amplifiée par la Covid. Il faut le dire. Nous le ressentons dans tous les systèmes, dans les entreprises ou ailleurs.

Je tiens à le souligner. Cette année, nous avons même utilisé des étudiants pour aller à la rencontre des personnes et agents. Cela nous a permis d'amplifier la prise de parole, à la libérer. C'était important, parce que nous ne voulions pas passer à côté des problèmes que rencontrent les uns et les autres dans nos services.

Je tiens à le répéter, nous sommes très fiers de leur travail et de sa qualité. D'ailleurs, je reçois en permanence des retours extrêmement positifs du travail réalisé par l'ensemble de nos agents.

Je sou mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 36**

**Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création d'un emploi d'attaché au sein de la Mission Développement Durable et d'un emploi d'Animateur au sein de la Direction Éducation**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 37

#### Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 38

#### Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 39

#### Protection Sociale Complémentaire Prévoyance du Personnel

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 40**

**Soutien au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des prises de parole ? Des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 41

#### Soutien à l'association Solidarité Femmes - Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO) et accueil de jour

« **Mme LA MAIRE** : Madame HALLER ?

**Mme Valérie HALLER** : Je tenais à revenir aux trois demandes que sont : l'aide au financement d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie, votée à l'occasion du dossier 32 ; le soutien au CIDFF, qui vient d'être voté ; et le soutien à Solidarité Femmes que nous mettons au vote.

À travers ces trois dossiers, étroitement liés, je souhaitais évoquer le soutien de la Ville de Besançon à toutes les personnes et structures qui viennent en aide aux femmes victimes de violence.

La participation financière à un poste d'intervenant social fait partie d'un plan de lutte contre les violences faites aux femmes, dont la ville est signataire. Ce poste permet notamment de mieux accueillir les victimes au commissariat.

Le CIDFF, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, apporte des conseils juridiques. Un grand nombre d'entretiens réalisés cette année concernent les violences conjugales.

Solidarité Femmes, quant à elle : accueille, écoute, et accompagne les femmes victimes de violence. Elle apporte une aide psychologique et sociale.

Les périodes de confinement ont amplifié les situations de violence : davantage de femmes ont appelé l'association à Besançon pour un premier contact, et ont souhaité bénéficier d'un suivi. Ce constat se vérifie sur tout le territoire national.

Ainsi, 291 femmes ont été rencontrées par Solidarité Femmes, ce qui implique 444 enfants.

Comme on le sait, la violence intraconjugale impacte directement les enfants. Protéger les femmes et les mères victimes de violence, c'est protéger la société.

En décidant d'apporter ces trois aides et soutiens aujourd'hui, à la fois complémentaires et indispensables, je crois que nous adressons un message de solidarité à toutes les femmes victimes de violence.

**Mme LA MAIRE** : Je vous remercie.

Madame LEMERCIER ?

**Mme Myriam LEMERCIER** : Pour rappel, seulement 2 000 € sont accordés pour ce poste au commissariat. Il s'agit d'un temps plein que l'État et le Département ont mis en place, auquel notre Ville apporte juste une participation.

**Mme LA MAIRE** : Madame LEMERCIER, vous le savez très bien. Souvent, les dossiers comportent des demandes de cofinancement. Nous y avons répondu.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 42

#### Subvention d'équipement à l'Association Radio Sud Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 43

Relations internationales - Attribution d'une subvention pour un concert organisé par l'association bisontine Consonances à Fribourg-en-Brisgau

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 44

**Opération nationale « Redynamisation et animation des commerces » - Encaissement du solde d'une subvention de l'État - Reversement du solde de la subvention aux partenaires**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 45

#### Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ?  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 46

#### Création d'un marché BIO à Velotte - Convention avec l'Association Interbio Franche-Comté

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il une présentation ?

**Mme Julie CHETTOUH** : Nous vous demandons de vous prononcer sur la création d'un marché BIO : devant la Maison de quartier à Velotte et tous les vendredis soir entre 17 heures 30 et 20 heures.

Il nécessitera la mise en place d'une convention avec l'association Interbio Franche-Comté, pour laquelle nous travaillions déjà, car elle nous permettra de mobiliser tous les commerçants qui exposeront lors de ce marché.

**Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 47**

**Droits de place sur la foire mensuelle - Ajustements des droits perçus**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 48**

**Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2021**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 49

**Congrès - Attribution d'une subvention à l'association du funiculaire pour la conduite d'une étude**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 50**

**Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire : avenant n° 3**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 51**

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon : attribution d'aide financière**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 52**

**Convention avec le Département et Grand Besançon Métropole sur une aide à l'entretien des sentiers pédestres de niveau 2**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 53

#### Gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre

« **Mme LA MAIRE** : Madame VARET ?

**Mme Claude VARET** : Merci Madame la Maire.

À l'occasion de ce rapport, visant à adopter un accord-cadre pour les commandes d'entretien des espaces verts, vous me donnez la possibilité d'aborder la problématique de la gestion des espaces verts à Besançon.

À plusieurs reprises, vous avez répété que notre ville est belle, et vous vous en félicitez. Je la trouve très belle également et je ne suis pas la seule, mais c'est une ville qui n'est pas entretenue.

Besançon a été plusieurs fois Capitale française de la biodiversité, la dernière fois en 2018.

Ville verte, elle possède : 2 516 hectares d'espaces verts ; plus de 2 000 hectares de forêts ; 241 hectares de parcs, jardins et espaces verts ; 144 hectares d'espaces naturels. Ces chiffres démontrent l'importance de la tâche pour le Service des espaces verts dans notre ville.

En Commission Municipale, j'ai demandé quelle était votre définition de la gestion différenciée des espaces verts à Besançon. La réponse qui m'a été donnée est celle que l'on trouve sur tous les sites internet : « *On adapte la gestion, le traitement des espaces verts, en fonction de la nature des espaces pour protéger la biodiversité.* » Quand on a dit cela, on n'a rien dit...

La gestion différenciée des espaces verts n'est pas une préoccupation spécifiquement bisontine ni des partis écologistes. Qu'elles soient dirigées par des majorités de gauche ou de droite, de nombreuses collectivités, villes, départements et agglomérations urbaines pratiquent cette gestion différenciée, sans qu'il ne soit forcément question d'abandonner complètement les espaces verts. À Besançon, le constat n'est pas celui d'une gestion différenciée des espaces verts, mais plutôt d'un abandon généralisé des espaces verts.

Je partage ce constat d'une ville non entretenue avec de nombreux Bisontins et Bisontines et m'en fais le porte-parole : des terre-pleins et trottoirs envahis d'herbes hautes qui obligent les piétons à descendre sur la voie ; les cimetières où on ne peut plus accéder aux allées ou aux tombes ; les bordures de trottoir dégradées par les racines, ce qui va générer des travaux à court terme ; les entrées de ville qui donnent l'impression d'une totale absence d'entretien ; les ronds-points et carrefours envahis par des herbes hautes qui nuisent à la sécurité.

Nous sommes nombreux à dire « oui » à une gestion différenciée bien organisée, mais « non » à une gestion négligée. Or, l'impression générale, celle des Bisontins qui vous écrivent et des habitants qui vous interpellent, est qu'il s'agit d'une gestion négligée.

Quelle image donne-t-on de notre ville ? J'imagine qu'attirer les touristes fait aussi partie de vos ambitions, mais l'écotourisme ne doit pas se confondre avec un excès de négligence. Je pense aux touristes qui s'offrent un tour de la Boucle, en vedette bisontine, mais en longeant des quais totalement délabrés...

Avant le début de ce mandat, la ville fournissait un effort particulier pour apporter une touche de couleur. Entre autres, on peut penser à l'aménagement des parterres de fleurs qui annonçaient le printemps et participaient à la bonne humeur, au plaisir, à la fierté et au bien-vivre propres à Besançon.

Ne pensez-vous pas que cela peut constituer un élément supplémentaire pour imager le slogan : « Besançon booster de bonheur » ?

Je ne suis pas une urbaine née. J'ai passé plus de 20 ans à la campagne, dans la ruralité, donc je sais ce que c'est. Je suis plus habituée au fauchage saisonnier qu'à l'arrosage et tonte des pelouses à l'anglaise, mais il y a un minimum...

Pour répondre aux préoccupations des Bisontins, au nom de notre groupe, je propose que Besançon se dote rapidement d'un plan de gestion des espaces verts, car manifestement il n'existe pas. Le travail doit certainement se faire au coup par coup.

Dans le département du Val-de-Marne, depuis 2003, il existe un plan de gestion différenciée. On y classe les espaces en fonction de leur intérêt et nature et y adapte la gestion.

Je voulais simplement vous demander si votre municipalité envisageait de se doter de ce plan de gestion, afin que les choses puissent être faites dans le bon sens. En signant un accord-cadre, on met la charrue avant les bœufs...

**Mme LA MAIRE** : Madame ROCHDI ?

**Mme Karima ROCHDI** : Madame la Maire, nombreux sont les citoyens qui s'interrogent sur la politique que vous portez concernant la gestion et l'entretien des espaces verts. Ils ont le sentiment que la ville est laissée à l'abandon.

Nous partageons votre souci de préserver la biodiversité, mais ne devient-il pas nécessaire de mener un travail de pédagogie, de mieux expliquer votre stratégie en la matière ?

Aussi, dans certains lieux, en certaines circonstances, peut-être devriez-vous adapter votre stratégie en appliquant le fauchage raisonné.

En ce domaine, comme dans d'autres, il faut peut-être savoir faire preuve de discernement. Merci.

**Mme Fabienne BRAUCHLI** : Madame VARET, je rejoins une partie de votre argumentation et suis contente que vous l'exprimiez ce soir.

Nous n'allons pas repartir sur la gestion différenciée, car vous l'avez apparemment bien comprise.

J'entends vos réflexions, également exprimées par habitants, comme quoi notre ville n'est pas entretenue, moche, etc. Vous parlez d'un abandon généralisé et d'une gestion négligée.

Il est vrai que des endroits ne sont pas très jolis ni très pratiques ; ce qui a posé énormément de problèmes de sécurité à certains endroits, car l'herbe poussait trop haut, etc. Nous en sommes les premiers désolés.

Cependant, j'aimerais vous rappeler que cette année 2021 est particulière. Rappelez-vous, dès le début de l'année, plusieurs choses se sont passées :

- La Covid a beaucoup handicapé nos équipes de jardiniers, techniciens et d'entretien, car des agents ont attrapé la Covid et se sont retrouvés en arrêt-maladie ;
- Beaucoup de nos agents et jardiniers ont été déployés dans le cadre de la Réserve sanitaire, pour aller aider dans les écoles, centres vaccination, etc.

Pendant qu'ils ne pouvaient pas travailler, la fauche et l'entretien général des espaces verts n'ont pas pu se faire.

À cela, il faut ajouter la météo désastreuse dès le printemps. Rappelez-vous, il a plu constamment ! Cela a entraîné deux effets :

- L'entretien des espaces verts était contraint, car un tas de tâches n'étaient plus possibles – on ne peut pas faucher ou tondre dans n'importe quelles conditions ;
- En même temps, la végétation poussait beaucoup plus vite, contrairement aux deux années de sécheresse précédentes où l'herbe ne poussait pas et grillait.

Cette situation nous a posé un vrai problème et nous avons commencé à pouvoir intervenir, de manière efficace, quasiment à partir de la mi-juillet – pour les raisons que je viens d'expliquer.

Nous commençons seulement maintenant à résorber le retard. 2021 a été une année noire et nous a posé beaucoup de problèmes. J'espère que nous ne serons pas confrontés à ce genre de problème en 2022.

**Mme LA MAIRE** : Tout à l'heure, vous avez rappelé que Besançon fut élue Capitale française de la biodiversité en 2018. Je vous remercie, car il est important de souligner qu'il s'agissait d'un concours national et que Besançon avait gagné grâce à son plan de gestion différenciée, que nous commençons à mettre en place et qui est aujourd'hui en pleine application.

Après, comme vient de l'expliquer Fabienne BRAUCHLI, les fortes pluies ont entraîné une croissance extrêmement forte et les conditions étaient compliquées. Les propriétaires de jardins et gazons sauront qu'il n'est pas possible de passer la tondeuse alors que tout est mouillé, etc.

Pour rappel, le plan de gestion différenciée existe et nous a permis de devenir Capitale française de la biodiversité.

Cette même année, nous nous étions aussi engagés dans un projet extrêmement important, en accueillant les premières assises nationales des pollinisateurs en ville, qui désormais se tiennent dans toute la France.

À cette occasion, nous avons pu nous apercevoir que la gestion différenciée était appliquée dans beaucoup d'endroits. D'ailleurs, j'ai pu me rendre compte comment certaines villes l'appliquaient – que je ne nommerai pas, mais qui sont pourtant pilotées par des élus de toutes les « couleurs », en me permettant de reprendre un vocabulaire floral.

Il existe une grande différence entre la gestion horticole d'il y a quelques dizaines d'années et celle d'aujourd'hui : l'objectif n'est plus de planter des fleurs pour les arracher tous les deux mois puis les jeter, mais la biodiversité.

À un moment donné, nous sommes passé au compost, une bonne destination, mais aujourd'hui nous plantons des plantes qui restent et donc s'installent. Ce qui explique aussi que le fleurissement a changé de caractère.

Nous sommes très fiers, parce que nous participons au réseau national du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Nous participons à différents inventaires d'insectes, ce qui nous permet d'alimenter ces bases de données et d'en faire le suivi, sachant que suivre l'augmentation ou l'effondrement de ces populations est un travail très fin.

Ils ont démontré, dans tous les pays, que les villes représentent un refuge important pour certaines espèces, en particulier insectes et oiseaux. Ainsi, nous participons à cette régénération de nos espèces et oiseaux, etc. D'ailleurs, l'un des plus grands refuges LPO de France en milieu urbain est présent sur notre territoire.

Oui, nous avons bien un plan de gestion. D'ailleurs, vous avez vu que certains endroits, qui avaient poussé de façon très forte, ont été entretenus ces derniers mois.

C'est bien quelque chose qui est travaillé. Par exemple, je tiens à dire que les usages des grandes surfaces sont analysés, de telle sorte que les espaces où nous nous apercevons que les enfants jouent régulièrement sont tondus, tandis que les autres sont laissés en friche. L'idée étant d'envisager les espaces verts comme pouvant être à la fois des espaces naturels et des espaces de vie.

La nature du plan de gestion est bien de rendre tous les usages possibles et soutenir la biodiversité au sein de notre ville.

Monsieur CROIZIER ?

**M. Laurent CROIZIER :** Merci Madame la Maire. Je suis ravi de voir que vous avez eu les mêmes retours que nous : le sentiment d'un laisser-aller général ressenti par des habitants, pas simplement quelques personnes.

Pour l'été prochain, je note que nous n'aurons plus ce même retour de la part de la population. Enfin, je l'espère...

Je suis également inquiet par les coûts. Notamment, en raison des plantes qui poussent entre les pavés/bordures de trottoir et font des trous – sachant que leur force leur permet de traverser le macadam... Or nous savons que l'eau s'y infiltre en hiver et gèle, ce qui occasionne des coûts très importants de réparation. Je vous alerte donc à ce sujet.

Enfin, les agents du Service des espaces verts nous ont directement remonté ne pas avoir le matériel en adéquation avec leurs besoins. Or, quand on ne tond plus, mais qu'on doit faucher, encore faut-il le prévoir et l'organiser...

D'une manière générale, le personnel doit avoir le matériel en adéquation pour que leurs tâches deviennent beaucoup moins compliquées et prennent moins de temps.

**Mme Fabienne BRAUCHLI :** Il est vrai que les agents ont également souffert d'un manque de matériels.

Néanmoins, un redéploiement de crédits vient d'être réalisé, à hauteur de 63 000 €, afin de renforcer le parc matériel du Service des espaces verts : tondeuses, matériels multifonctions agricoles, désherbeurs.

C'était quelque chose de nécessaire, mais nous venons de nous en occuper.

**Mme LA MAIRE :** Pour rappel, nous investissons dans ce matériel tous les ans, depuis maintenant plusieurs années, afin d'adapter notre gestion différenciée.

Surtout, je pense que vous le savez tous, les entreprises elles-mêmes ont pris énormément de retard, suite à ces conditions climatiques.

Il fallait le dire, car nous avons eu du mal à trouver des entreprises pour nous accompagner, d'autant plus que certaines recourent à la sous-traitance, en tout cas à l'externalisation auprès d'autres entreprises.

Enfin, quand il pleut alors que les herbes sont déjà hautes, il n'est pas possible d'intervenir sans matériel adapté. Ce sont des contraintes, comme en agriculture.

Madame MARTIN ?

**Mme Agnès MARTIN :** Je suis surprise que la pluie représente un problème, alors que nous nous sommes plaints pendant des années de la sécheresse. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'eau, mais la situation est encore difficile. Ainsi, je me demande quelle météo il faut pour que les choses se passent bien. C'était juste une réflexion.

D'autre part, les agents ont reçu du matériel, mais ont-ils reçu des formations ? Passer d'un mode de travail à un autre n'est pas forcément évident...

Enfin, ont-ils perdu un peu le sens de leur travail ou s'y retrouvent-ils ? J'imagine que les remarques qu'on leur fait au quotidien doivent aussi les toucher.

Comment sont-ils encadrés par rapport à ce changement ?

**Mme LA MAIRE :** Ce changement de gestion a été accompagné par tout un cycle de formations, qui a été suivi par une soixantaine de jardiniers, sur un total de 145 environ.

Entre autres, ils ont suivi des interventions de biologistes extrêmement intéressantes, dont des spécialistes nationaux et internationaux qu'ils ont rencontrés suite aux assises de 2018.

À travers ces formations, ils ont découvert que leurs anciennes pratiques n'étaient pas forcément compatibles avec nos objectifs de biodiversité. Je suis donc très heureuse qu'ils se soient emparés autrement de leur métier.

En aucun cas ils n'ont perdu le sens de leur travail. Au contraire, le sens de leur travail est très pointu, et ce, à tel point qu'ils demandent que les formations aient lieu, à ce qu'on les accompagne, à dresser des inventaires. Aujourd'hui, la logique de leur travail s'apparente même à celle d'un biologiste-écologue.

Vous avez raison, on ne met pas en place des changements de pratique sans accompagner les équipes.

Monsieur BAILLY ?

**M. Guillaume BAILLY :** C'est ahurissant ! Les arguments avancés ne sont pas audibles ! Nous avons la chance d'avoir un élément de comparaison dans la Ville de Besançon : La Gare-d'Eau. Or, jusqu'à preuve du contraire, il pleuvait autant que dans le reste de la ville. Sauf qu'elle est gérée par le département du Doubs...

C'est un constat ! La pluie excessive, la Covid, etc. ne sont pas des arguments qui tiennent. La comparaison est vite faite !

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin. » C'est tout ce que je voulais dire.

**Mme LA MAIRE :** Je vous propose qu'un jour Samuel LELIEVRE vienne vous expliquer en Commission comment s'opèrent ces choix de gestion.

La Gare-d'Eau fait écho à ce que je vous ai expliqué. C'est un lieu fortement utilisé et parcouru (pique-niques, etc.), donc la gestion intègre que la végétation doit y être courte toute l'année – même si je ne veux pas parler au nom du Département. Ainsi, ce lieu est entretenu.

D'autre part, je m'adresse particulièrement à Madame MARTIN. Ce qui s'est passé, c'est qu'il s'est mis à pleuvoir en été alors que les plantes sont en forte croissance à cette période et censées recevoir

moins d'eau, ce qui a généré une croissance inhabituelle. Vous pouvez demander à tous ceux qui connaissent le sujet, plusieurs ingrédients sont impliqués : l'eau, la chaleur, etc.  
Enfin, j'accepte de discuter de ce sujet, mais nous allons reporter cette discussion à une Commission.

Je soumetts au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 12.

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 54**

**Forêts communales - Convention de mise à disposition de terrain communal pour la réalisation d'un écopont/passage à faune sur l'autoroute A36 sur la Commune de Besançon**

«**Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 55

**Avenant à la Convention « SLIME » 2020 entre la Ville de Besançon et le CLER pour la mise en place d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique et Convention « SLIME » pour l'année 202B**

« **Mme LA MAIRE** : Ce sont des actions liées à la question de la précarité énergétique, et la difficulté à payer ses factures énergétiques.

D'ailleurs, je vous signale que nous sommes dans une situation extrêmement grave : nous voyons flamber les tarifs électricité/gaz. J'espère qu'elle ne perdura pas, mais qu'elle est conjoncturelle, même si je crois qu'elle est plutôt structurelle.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 56**

**Dotation Politique de la Ville 2021 : répartition**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 57

#### Projets de vente de logements sociaux par Habitat 25 dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? 9.  
Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 58

#### Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques/Arsenal

« **Mme LA MAIRE** : Monsieur LAROPPE ?

**M. Aurélien LAROPPE** : Je vais vous faire une présentation succincte de ce projet. Pour rappel, Saint-Jacques/Arsenal est le dernier lieu en centre-ville à connaître un projet d'une telle ampleur d'un point de vue urbain. Il s'agit vraiment d'une occasion de travailler sur un projet ambitieux. Comme vous le savez, la ville a engagé des démolitions sur ce site, ainsi qu'une réflexion, le sujet de ce soir, qui concerne les espaces publics au niveau de ce site.

La ville est active sur ce sujet, faisant en sorte que nous obtenions le renouvellement urbain de ce lieu, soit un renouvellement de la ville sur la ville. Le rapport qui vous est proposé ce soir concerne exclusivement les espaces publics, propriétés de la Ville de Besançon.

Une procédure a été lancée dans le cadre de ce marché. 29 architectes-paysagistes ont répondu et proposé des solutions, dont 4 ont été retenus et audités par des élus ainsi que des spécialistes sur le sujet. Au passage, je remercie les personnes qui ont participé à ces échanges. En l'occurrence, à travers ce projet, comme vous le voyez, un véritable travail est réalisé pour faire en sorte que le site, à l'heure actuelle imperméable, car toujours propriété du CHU, devienne un site perméable et accessible à tous : un nouveau lieu de vie pour les Bisontins. Comme vous le voyez, il y a pour projet de faire rejoindre le haut du Petit Chamars jusqu'à la Cour de l'Arsenal de l'autre côté, avec une partie publique au milieu, dont des jardins, une cour d'honneur qui sera mise en valeur et des cours qui à l'heure actuelle sont peu accessibles : la Cour Sainte-Anne et la Cour Sainte-Élisabeth. Nous sommes invités à autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

**Mme Christine WERTHE** : Merci. Madame la Maire, ce rapport concerne le site de l'hôpital Saint-Jacques et de l'Arsenal. C'est donc pour moi l'occasion de revenir sur un sujet qui me tient à cœur, celui du Musée de l'anesthésie et des techniques médico-chirurgicales.

Pour ceux qui nous écoutent, je rappelle que ce musée se trouve à Saint-Jacques, dans un ancien bloc opératoire inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 2012. Grâce à l'action du professeur NEIDHARDT, et des bénévoles attachés à ce lieu, ce musée reste actif. C'est aussi un lieu de mémoire : les appareils exposés sont la mémoire des prouesses réalisées au temps des pionniers de l'anesthésie. C'est un lieu unique en France. C'est aussi un lieu qui passionne : plus de 2 000 personnes participent à un groupe Facebook intitulé « Sauvez le Musée de l'anesthésie Besançon ». Ce n'est pas rien.

Nous avons appris que le CHU, propriétaire du bloc opératoire et donc des murs de ce musée, envisageait de transférer les appareils vers les bâtiments de l'hôpital Jean-MINJOZ. Pour nous, cela serait une erreur dramatique ! Ce musée se trouve à sa juste place. Le déplacer à Jean-MINJOZ reviendrait à le condamner définitivement. Il ne faut pas le déplacer, surtout si l'on considère l'ensemble patrimonial extraordinaire dans lequel il se trouve. Je peux notamment mentionner l'apothicairerie de Besançon, les salles de prestige adjacentes, mais aussi la chapelle Notre-Dame du Refuge, également inscrite aux monuments historiques. Oui, nous savons que le CHU est pour le moment le propriétaire de ces lieux. Oui, nous savons qu'un protocole de vente entre le CHU et l'entreprise Vinci est en cours, et ce, depuis la promesse de vente signée le 13 décembre 2019.

Cependant, nous savons aussi que le contrat visant à céder le site Saint-Jacques impose à Vinci de s'entendre avec une personne publique pour l'utilisation, l'exploitation et la mise en valeur du site. Pour nous, cette personne publique devrait être la Ville de Besançon ou Grand Besançon Métropole.

Cela ne serait pas une dépense parmi d'autres, mais un investissement essentiel. Un investissement qui irait dans l'intérêt patrimonial de Besançon, mais aussi touristique.

Ce musée a aussi un rôle à jouer pour la future Cité des savoirs et de l'innovation, qui sera implantée à Saint-Jacques.

Ce musée sera attractif.

Il s'agit aussi de préserver le patrimoine de Besançon.

Il ne devrait donc pas y avoir de clivage gauche-droite ou majorité municipale-opposition sur un tel sujet.

En mars 2021, Madame la Maire, je vous avais interpellée à propos de ce musée. Vous m'aviez répondu que vous ne vouliez pas vous positionner sur ce dossier.

Le temps presse. La date de la vente définitive du site de Saint-Jacques est fixée en mars 2022. Je vous demande donc de vous positionner maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Je vais terminer mon intervention par une question très simple : voulez-vous, oui ou non, sauver ce musée en faisant l'acquisition de cet ensemble patrimonial auprès du CHU ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE :** Vous avez raison, des discussions ont lieu en ce moment entre le CHU et Vinci, dont le fait de céder un certain nombre d'espaces qui font partie de ce lieu. C'est pourquoi je n'interviendrai pas à ce sujet aujourd'hui.

Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 59**

**NPNRU - Déconstruction d'un immeuble sis 16, 18 et 20 rue de Cologne par Néolia**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 9.  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 60**

**Acquisition à Mme MATHEVON Martine de deux parcelles situées chemin de la Malate**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 61**

**Acquisition à la SARL LORENZON Frères d'une parcelle située 58, rue de Trépillot**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 62**

**Cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Épitaphe**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 63

#### Convention relative à l'aménagement de l'iris Fontaine Ecu

« **Mme LA MAIRE** : Madame DENIS-LAMIT ?

**Mme Karine DENIS-LAMIT** : Tout d'abord, Madame la Maire, merci pour votre accueil. Par rapport à ce dossier, les usagers se plaignent de certains dysfonctionnements. Des locataires ou leurs parents remontent leur difficulté à rentrer en contact avec les agents de LOGE.GBM. Ils se plaignent également de l'état des extérieurs et des appartements. Comment expliquez-vous ces problèmes assez variés, mais dans une seule structure ? Ces plaintes viendraient-elles confirmer les difficultés au sein de la structure en matière RH, dont le taux d'absentéisme qui semble s'emballer ?

**Mme LA MAIRE** : Cet outil et l'organisation sont en train de se mettre en place, puisqu'il y a eu une fusion. On me remonte les difficultés et nous essayons de trouver des solutions. Nous sommes dans une période de restructuration.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 64**

**Cession de matériels, véhicules et engins réformés**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 65**

**Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole - Signature de convention**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### Question n° 66

Accord-cadre relatif à la fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti pour la Ville de Besançon, le Grand Besançon Métropole (GBM), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA), le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et La Rodia - Autorisation de signature de l'accord-cadre

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**Question n° 67**

**Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre d'actions de réinsertion pour l'entretien des espaces publics**

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?  
Je vous remercie ».

## Question 68

### Motion de la Ville de Besançon en soutien à la Fédération Nationale des Communes forestières

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose de soumettre au vote la motion.  
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 15.

Vous ne prenez pas part au vote ? Je précise qu'une personne qui ne souhaite pas prendre part au vote fait partie légalement des abstentions.  
Je vous remercie.  
Bonne soirée ».

Mme la Maire lève la séance du Conseil Municipal.